

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
S A M B R E - A V E S N O I S

RAPPORT DE PRÉSENTATION
ANNEXE 1
_DIAGNOSTIC AGRICOLE



Arrêt de projet : 05 juillet 2016
Approbation : 03 juillet 2017

Vu pour être annexé à la délibération n° 17-09 du 07 décembre 2017
Alain Poyart, Président du SM SCoT Sambre-Avesnois



SCoT Sambre Avesnois
Une vision d'avenir



SCOT SAMBRE AVESNOIS

Diagnostic agricole Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
RÉGION NORD-PAS DE CALAIS



SCoT Sambre Avesnois
Une vision d'avenir

TERRES d'**avenir**

Sommaire

METHODOLOGIE.....	3	LE PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS.....	40
L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE : QUELQUES CHIFFRES REPERES.....	4	L'EAU, UNE RESSOURCE A PRESERVER.....	41
DES AGRICULTURES ET DES PAYSAGES.....	6	MESURES ET PROGRAMMES D' ACTIONS POUR LIMITER LES IMPACTS DE L'AGRICULTURE SUR LA RESSOURCE EN EAU.....	44
2 PETITES REGIONS AGRICOLES MAIS UNE SEULE TYPOLOGIE DES SOLS	10	LES AGRICULTEURS, ACTEURS AU QUOTIDIEN DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.....	45
DES EMPLOIS PRESENTS DANS LES EXPLOITATIONS.....	11	LA VALEUR VENALE DES TERRES.....	50
DES SERVICES RENDUS A L'AGRICULTURE.....	13	L'AVESNOIS, UN TERRITOIRE FORESTIER.....	51
TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS.....	15	L'AGRICULTURE : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE.....	52
DES EXPLOITATIONS EN EVOLUTION.....	18	DIFFICULTES RENCONTREES PAR L'ACTIVITE AGRICOLE.....	53
UNE DIMINUTION CARACTERISEE DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS		QUELLES PERSPECTIVES POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	54
UNE EVOLUTION TANGIBLE DES STATUTS D'EXPLOITATION		DU SCOT ?	
UNE EVOLUTION SIGNIFICATIVE DES SAU.....	21	LES APPORTS DE LA LMA DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME.....	55
LES PRODUCTIONS ANIMALES	22	METHODE DE L'ENQUETE.....	56
LES PRODUCTIONS VEGETALES	27	TABEAU DE SYNTHESE.....	57
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	29	GLOSSAIRE.....	58
DES DEMARCHES DE QUALITE EN AGRICULTURE.....	31	BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES.....	60
DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION.....	32		
L'AVESNOIS, UN ESPACE AGRICOLE ECONOMIQUE.....	33		
OCCUPATION DU SOL : L'AGRICULTURE DANS SON ENVIRONNEMENT	36		
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	38		

Méthodologie

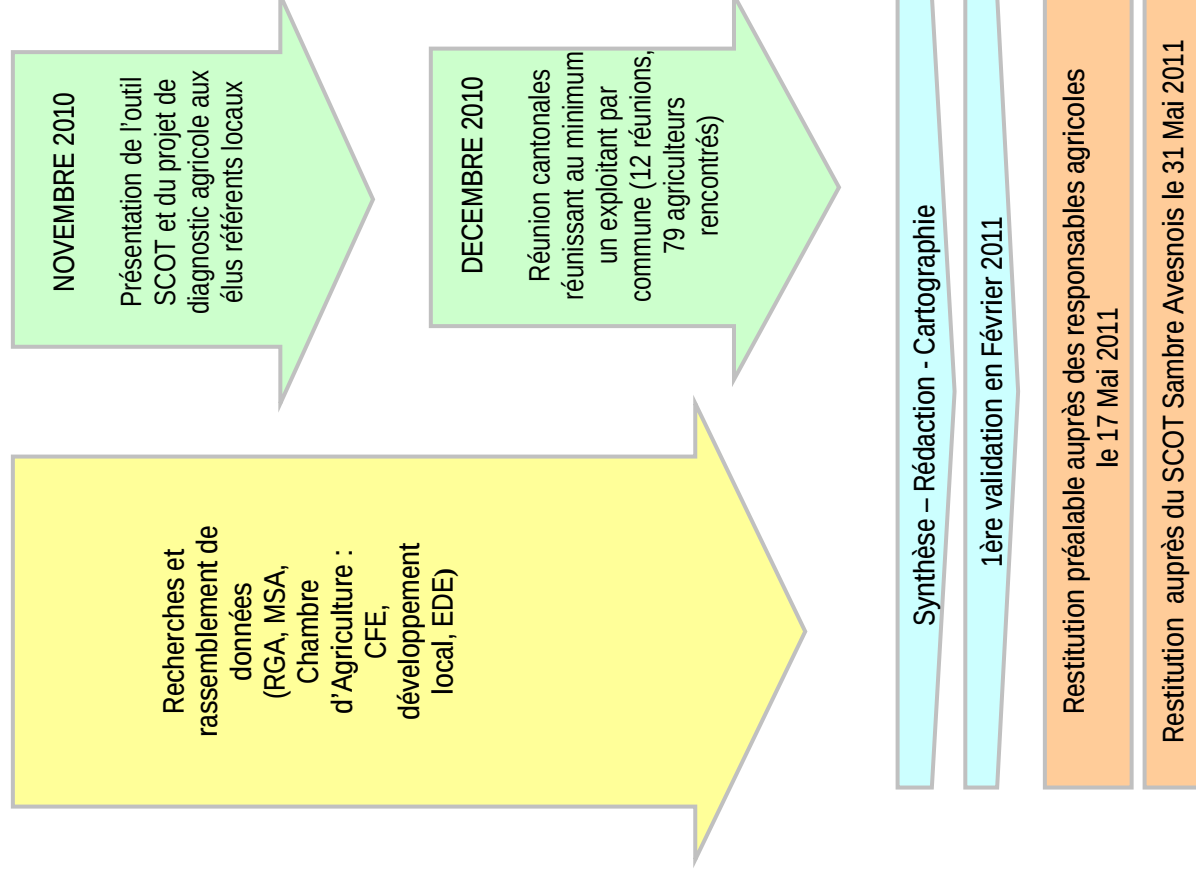
La Chambre d'Agriculture de Région Nord-Pas de Calais a réalisé ce diagnostic agricole pour le compte du Syndicat Mixte dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Sambre Avesnois.

Le travail mené, associant les acteurs locaux, a permis de compléter et de mettre à jour des données chiffrées parfois anciennes (RGA 2000) et aussi de définir les enjeux locaux liés aux problématiques d'aménagement.

La méthode utilisée a consisté à rencontrer un responsable agricole par canton (12 cantons) et à questionner un agriculteur référent par commune. Grâce à cette mobilisation, il a été possible d'identifier à la fois les enjeux et problématiques liés à l'activité agricole mais aussi des pistes de travail à développer à l'échelle du territoire du SCOT.

Le travail ayant été réalisé avec des commissions locales constituées à cet effet, l'étude s'appuie sur des données approximatives et ne revêt pas un caractère scientifique. Il s'agit d'un premier état des lieux qui méritera une mise à jour ultérieure des données, au moyen d'un observatoire des activités agricoles.

Les différents SIGLES seront repris dans le glossaire page 58



L'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe : quelques chiffres repères

L'arrondissement

L'arrondissement d'Avesnes est un vaste territoire (1/10ème de la surface de la Région).

Le territoire compte 234 658 habitants (soit plus de 6% de la population de la Région du Nord-Pas de Calais) sur 1408 Km² (11% du territoire de la Région Nord-Pas de Calais), soit une densité de 170 hab/Km².

Il compte 151 communes, réparties sur 12 cantons :

- Avesnes-sur-Helpe Nord : 14 Communes
- Avesnes-sur-Helpe Sud : 14 Communes
- Bavay : 16 Communes
- Berlaimont : 12 Communes
- Hautmont : 7 Communes
- Landrecies : 10 Communes
- Le Quesnoy Est : 15 Communes
- Le Quesnoy Ouest : 14 Communes
- Maubeuge Nord : 11 Communes
- Maubeuge Sud : 13 Communes
- Solre le Château : 16 Communes
- Trélon : 12 Communes

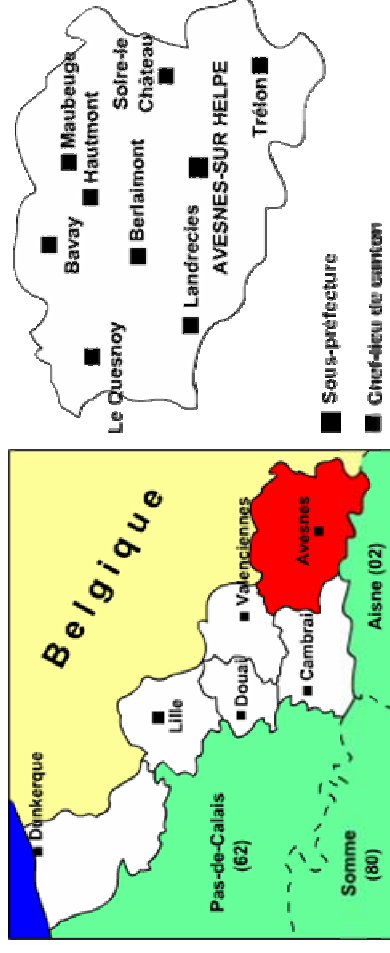
L'agriculture

Le travail d'enquêtes sur le terrain a permis de dénombrer 1050 exploitations.

Le recensement agricole de 2000 avait recensé 1310 exploitations professionnelles soit une perte de 20% en 10 ans.

En ce qui concerne leur localisation, les bâtiments d'exploitation se situent la plupart du temps en centre village ou en périphérie.

L'agriculture met en valeur le territoire : 60% des surfaces à l'échelle de l'arrondissement, ce qui est en dessous de la moyenne départementale (63%) et de la moyenne régionale (66%) mais reste supérieur à la moyenne nationale (51%).

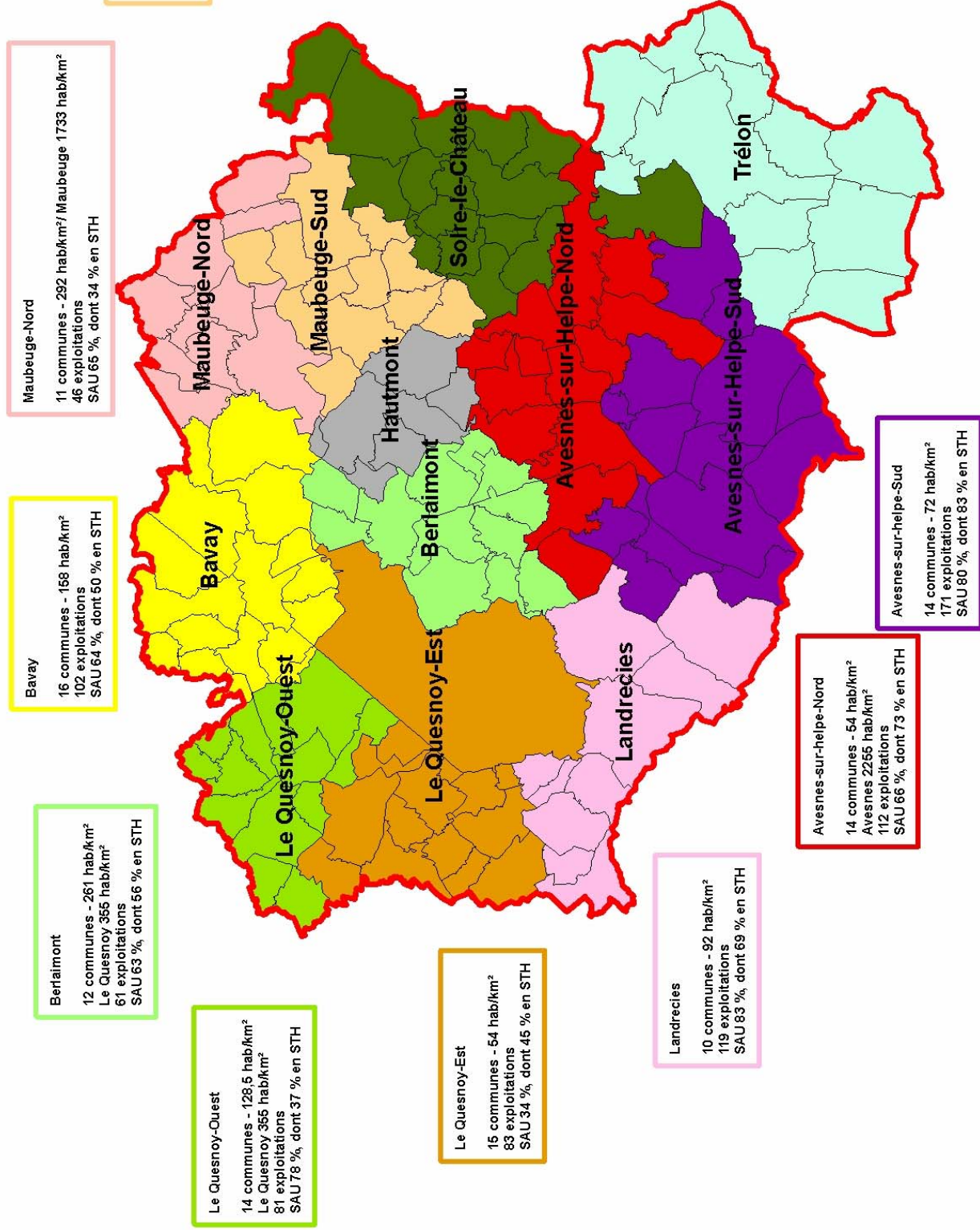


Positionné au contact de grandes régions urbaines, mitoyen avec le Hainaut belge et les grandes plaines agricoles de Picardie, le territoire de la Sambre Avesnois est un territoire hétérogène.

Quelques chiffres clés :

- 1050 exploitations/ 1429 chefs d'exploitation
- SAU : 10% de la SAU régionale
- SAU moyenne par exploitation : 73 Ha
- 60% du territoire mis en valeur par l'agriculture
- 2136 personnes travaillent sur les exploitations du territoire
- 80% des surfaces sous le statut du fermage
- Val de Sambre : 4 cantons (Maubeuge Nord et Sud, Hautmont et Berlaimont) caractérisant un secteur urbain au milieu d'un espace rural. Le Val de Sambre représente 20% des exploitations, 50% de la population et 22 % de la SAU de l'arrondissement

Des éléments de représentativité Agricole par canton



Des paysages et des agricultures...

Des paysages variés

L'arrondissement d'Avesnes est un territoire différencié dans toutes ses dimensions, géographique, démographique, d'organisation territoriale et de développement économique. Cependant les différents espaces qui le compose, concentrent en commun une grande richesse de patrimoine naturel et des paysages remarquables à exceptionnels : nombreux espaces forestiers, paysages de vallées variés, biodiversité de premier ordre...



Figure 1 Des paysages variés, Source CAUE

L'Avesnois s'étend sur 4 grands paysages : Fagnes à l'est, le Pays des Hèles au Sud, le Pays de Mormal entourant la forêt du même nom, et le Hainaut Wallon entre la Sambre et la frontière belge.

L'approche de ces grands paysages permet une lecture comparative et contrastée à grands traits de l'Avesnois.

Chacun des quatre grands paysages de l'Avesnois recèle deux entités paysagères.

-Le Hainaut Wallon

En remontant au Nord de l'Avesnois apparaissent de larges horizons ouverts coupés par la vallée de la Sambre au relief escarpé. Le Hainaut Wallon met en évidence le sens de l'évolution agricole qui a permis sur ces terres plus fertiles et en situation de plateau, de laisser s'intensifier les cultures et de développer une agriculture mixte, tandis que dans les grandes vallées, villes et industries connaissent un essor sans précédent.

➤ La Sambre industrielle

L'entité paysagère de la Sambre industrielle représente la partie urbaine de la vallée entre Aulnoye-Aymeries et Maubeuge. Dans ce secteur où villes et industries dominent, l'agriculture s'impose grâce à des modes d'implantation bien marqués. Dans la vallée, entre les villages devenus villes, on trouve encore de grosses fermes pour l'élevage, des prairies humides délaissées par l'urbanisation. Tandis que sur les plateaux, au Sud de la Sambre, les villages agglomérés encore entourés d'un maillage bocager regroupent des exploitations importantes basées sur l'activité mixte, de polyculture et d'élevage.

➤ Le Bavaisis

Il s'agit d'un territoire ouvert par excellence. L'agriculture a depuis toujours imprimé les traces d'une activité mixte, tournée plutôt vers la grande culture ; ce sont de grandes parcelles juxtaposées à de vastes prairies surlignées de leurs haies basses.

-Le Pays de Mormal

Associé à la forêt, c'est un véritable réservoir d'où s'écoulent de nombreux cours d'eaux parallèles, entaillant le plateau, pour aller se jeter au nord-ouest dans l'Escaut. Ce système hydrographique a engendré le développement d'une agriculture variée, faite d'élevage et de cultures fruitières, localisée en auréoles autour du massif forestier sur d'anciennes zones de défrichement.

Le plateau fertile resté à vocation culturale, tire son identité propre du rythme formé par les horizons bâtis et verdoyants des petites vallées où se situent villages, vergers et terres en herbe.

➤ La forêt de Mormal

L'entité paysagère de la Forêt de Mormal traduit une occupation originale de ce terrain forestier. A l'abri du boisement, sur des lisières défrichées, s'est développée à l'ouest et au sud une vaste zone de culture fruitière intensive et d'élevage laitier.

➤ Le plateau Quercitain

Situé à proximité de grands pôles urbains comme Valenciennes, ce secteur subit une pression humaine importante conduisant à la reconversion de beaucoup de petites exploitations herbagères de vallée en habitat résidentiel. Le jeu de l'alternance entre étroites vallées bocagères et plateau céréaliier étendu se trouve menacé par le développement de petites villes.

-Le Pays des Helves

Le grand paysage du Pays des Helves est le paysage qui correspond le plus à l'image traditionnelle de l'Avesnois. Nous sommes ici dans le fief du bocage. Ce territoire limité à l'ouest par le cours de la Sambre, à l'est par les grands massifs boisés des Fagnes, se poursuit au sud par le bocage de l'Aisne à qui il a été longtemps lié économiquement. Lieu de prédilection de l'herbage, il s'est accompagné d'un habitat agricole très dispersé voué à l'élevage.

➤ La Thiérache

Au sud de l'Helpe majeure, le pays de la Thiérache reste encore identifié à la trame bocagère. Nous sommes dans le domaine de prédilection de l'élevage, des terres à forts quotas laitiers.

➤ Le Pays d'Avesnes

Entre Helpe Majeure et la Haie d'Avesnes plus au Nord, le bocage s'est dédensifié. On observe au Nord d'Avesnes un paysage plus ouvert, fait de grandes parcelles. polyculturelles parfois entourées de haies, tandis que dans les vallées la prairie enclose de haies basses imprime encore son aspect mosaïque.

Autour de l'Helpe Majeure, l'urbanisme très dispersé traduit un territoire régi par l'herbage alors que sur les zones hautes, habitations et exploitations plus concentrées autour des centres bourgs annoncent une activité agricole plus tournée vers la grande culture.

-Les Fagnes

Les Fagnes offrent un paysage de clairières en milieu forestier. La présence des bois, de l'eau courante et de sols froids et durs, peu propices à la culture, ont contribué à l'émergence de vastes exploitations cherchant dans l'étendue du domaine ce que la qualité de la terre ne pouvait apporter. Le relief déjà très marqué et la fréquence des orages et fortes précipitations y ont limité les défrichements. Forêts et boisements retiennent les sols et marquent partout l'horizon de leurs longues lisières noires.

La nature et la diversité des assises géologiques mises à nue par le creusement des vallées, ont présidé à l'exploitation des roches dures telles que le marbre ou le grès, la pierre bleue ou la marne calcaire pour l'exportation, matériaux repris comme base dans les constructions agricoles locales.

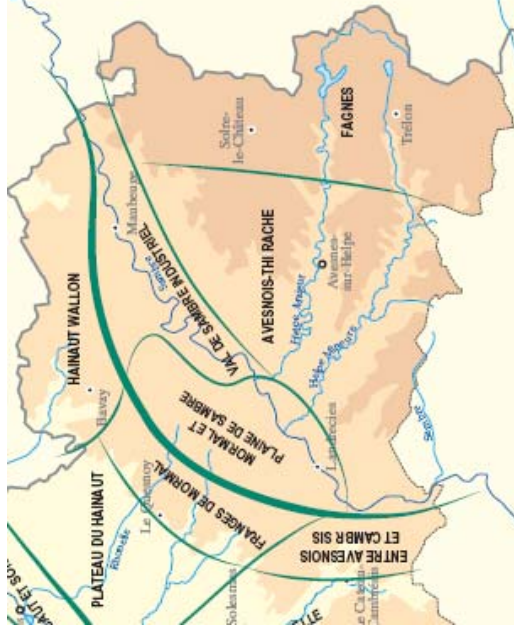
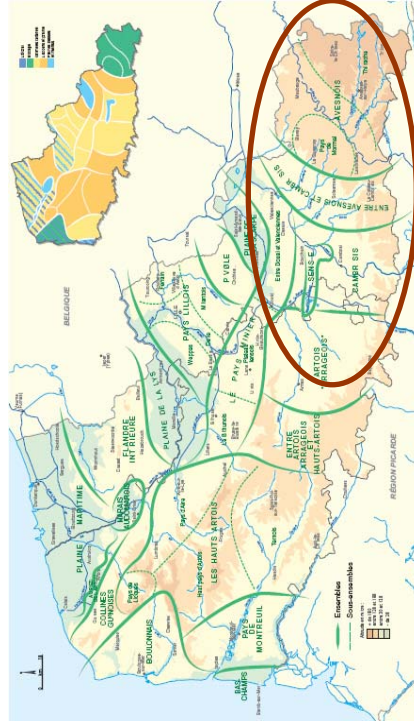
► La Fagne de Solre

Le secteur Nord des Fagnes, appelé Fagnes de Solre, tire sa particularité majeure de sa structuration paysagère en alternance de bandes forestières est/ouest et de clairières de défrichement ayant permis le développement d'une activité agricole basée essentiellement sur l'élevage. On y trouve de grosses exploitations isolées au milieu de leur domaine prairial et cultivé, tandis que les bourgs compacts abritent de petites fermes orientées plutôt vers l'élevage laitier.

► La Fagne de Trélon

Plus au sud, entre Liessies, Fourmies et Trélon, la forêt se fait plus épaisse, les clairières sont plus vastes mais plus enclavées. Outre l'élevage laitier qui reste l'activité principale, la culture céréalière s'y est peu à peu développée, mais marque son recul, au profit du retour de certaines parcelles à la forêt, par leur reboisement en espèces résineuses.

(Source Chambre d'agriculture)



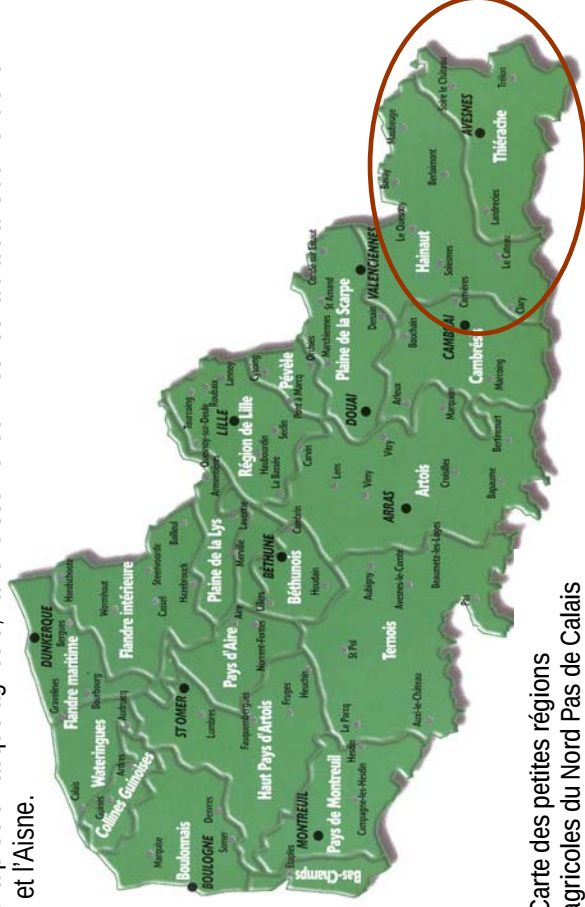
Atlas des paysages



Présence de massifs forestiers notamment la forêt de Mormal et la forêt de Trélon qui jouent un effet « barrière » tant du point de vue climatique que au niveau des échanges.

Des zones de production différenciées

Dans la problématique agricole, l'arrondissement d'Avesnes fait la transition entre le Nord et l'Aisne.



Carte des petites régions agricoles du Nord Pas de Calais (Source Ministère de l'agriculture et INSEE)

Il existe deux secteurs agricoles caractérisés par des systèmes d'exploitation bien distincts :

-espace agricole du Hainaut

Le Hainaut occupe la moitié Nord-Ouest du territoire. La partie Avesnoise du Hainaut fait partie du Hainaut wallon, pays d'élevage prolongeant la Thiérache.

Vers l'ouest au fur et à mesure que l'on approche du Hainaut Cambrésis, les cultures céréalières remplacent progressivement l'herbe et les cultures fourragères.

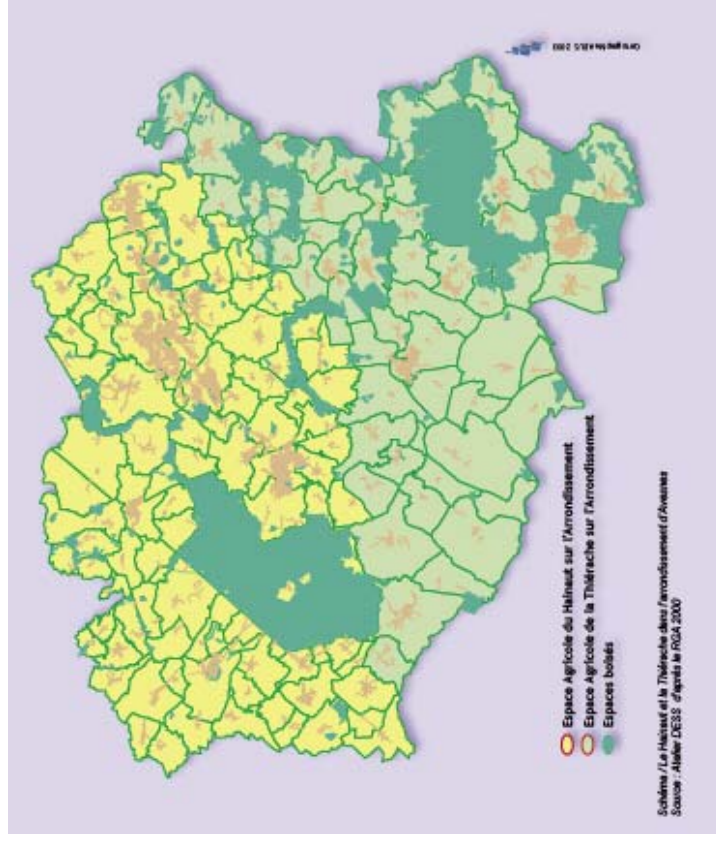
Le Hainaut opère une transition entre les zones herbagères de la Thiérache et les grandes cultures du Cambrésis.

-espace agricole de la Thiérache

Il couvre la moitié Sud et Est de l'arrondissement. C'est une région d'élevage à dominante herbagère, caractérisée par un paysage de bocage.

Les sols, argileux à argilo-limoneux sont fréquemment humides, d'autant que la pluviométrie est importante à cause de l'effet des premiers contreforts des Ardennes.

A l'intérieur de ces deux grandes zones, on peut encore distinguer les variations locales comme au niveau du Val de Sambre où les agriculteurs sont confrontés aux problématiques de l'agriculture périurbaine.



Deux grandes régions agricoles de la Sambre Avesnois

2 petites régions agricoles mais une seule typologie des sols

Le territoire du SCOT Sambre Avesnois se définit à cheval sur 2 petites régions agricoles ayant des caractéristiques pédologiques identifiées; il s'agit du Hainaut et de la Thiérache.

Un type de sol caractérise le territoire

Le Hainaut est un plateau calcaire qui se différencie en deux parties:

- Le Hainaut Wallon, pays herbager aux horizons découverts et aux ondulations peu accentuées. Il forme un plateau divisé en son milieu par la vallée de la Sambre.

- Le Hainaut Cambrésis, zone de transition entre le haut pays et le Cambrésis où l'on voit les grandes cultures remplacer progressivement les bocages et vergers.

Le Hainaut est caractérisé par un seul type de sol largement dominant : les limons battants.

Ce sont des sols légers, peu sensibles à l'hydromorphie mais fragiles. Ils ont une faible stabilité structurale et, parfois, la présence importante en limons fins les rend peu perméables. Les risques d'érosion sont élevés.

La Thiérache était à l'origine une vaste forêt.

Son sous-sol est très diversifié :

- Les calcaires compacts de la région de Trélon donnent, quand ils affleurent, des sols rocailleux.

- Entre les deux Helpes, les marnes engendrent des terres compactes et froides.

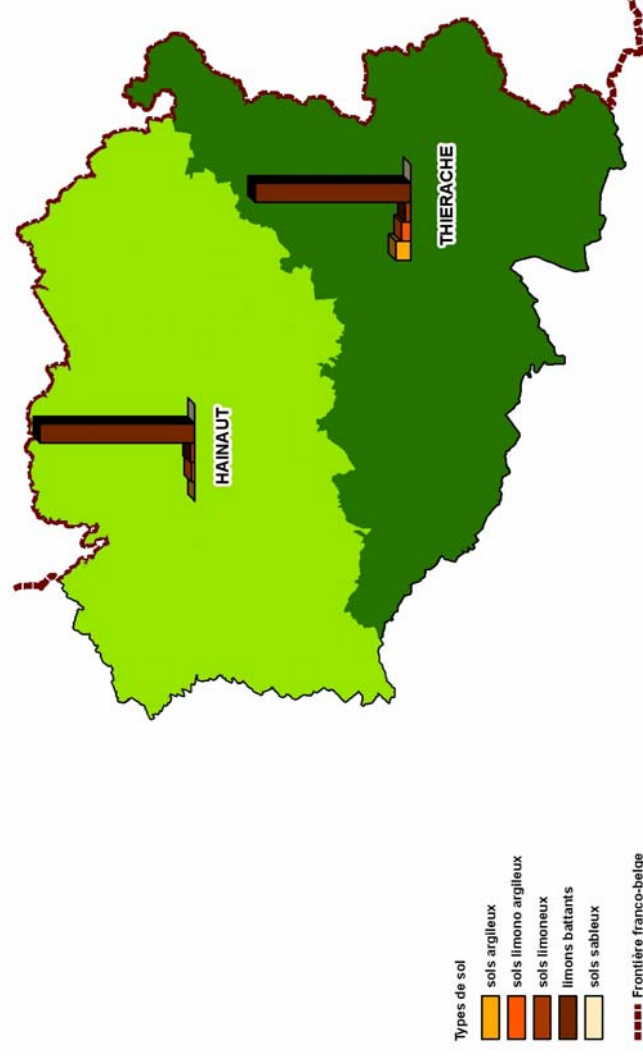
- Les alluvions modernes qui tapissent le fonds des vallées sont à l'origine de nombreux marécages.

La Thiérache est caractérisée comme une région humide possédant essentiellement des terres froides et imperméables, elle s'est orientée vers l'élevage (la surface toujours en herbe constitue 92% de la SAU).

La Thiérache est caractérisée par un type de sol dominant : les limons battants.

Toutefois, on trouve également quelques sols sableux au niveau des alluvions provenant de l'altération du massif ardennais.

Source ABC des sols du Département du Nord



Point de repère

- 2 petites régions agricoles ayant des caractéristiques différentes liées principalement à la différence de sous sol entre le Hainaut et la Thiérache
- Une adaptation des productions au contexte physique

Enjeux économiques

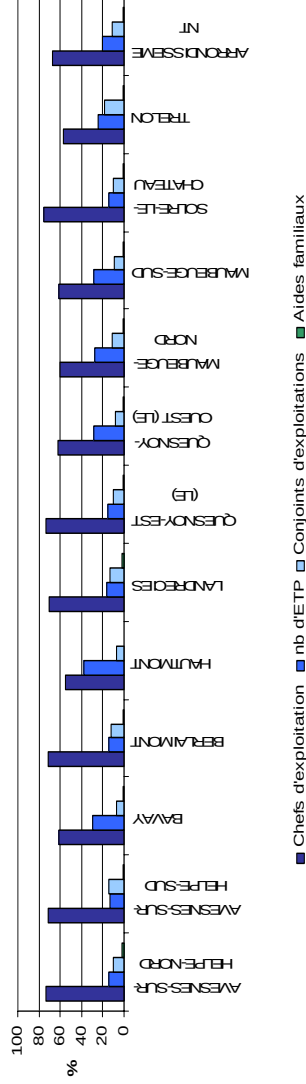
- Maintien du système herbager lié au type de sol

Des Emplois présents dans les exploitations...

En 2009, 2 136 personnes travaillent sur les exploitations

	Chefs d'exploitation	Conjoints et aides familiaux	ETP salariés	Emplois fournis par l'agriculture
2000	1820	775	340	2935
2005	1709	451	411	2571
2009	1429	267	440	2136

De nombreuses personnes présentent dans les exploitations



Sur le territoire de l'Avesnois, 1 429 chefs d'exploitations, 267 conjoints et aides familiaux et 440 Equivalent Temps Plein salariés sont dénombrés. 849 salariés (dont 229 CDI et 564 CDD en temps plein) sont présents sur 311 exploitations employeuses de main d'œuvre (près de 30% des exploitations).

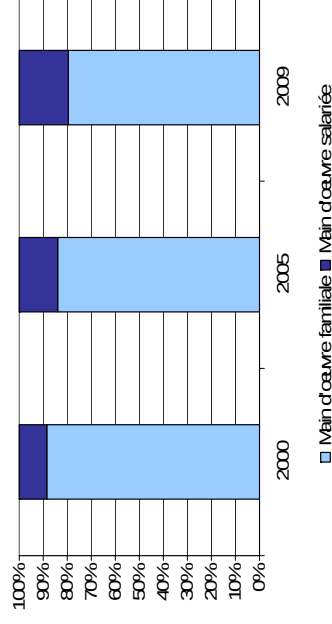
A titre de comparaison, seules 27 % des exploitations disposent de main d'œuvre salariée sur le département.

La main d'œuvre salariée suit proportionnellement le nombre de chefs d'exploitation et de conjoints en lien avec les secteurs où on dénombre le plus d'exploitations, au sud de l'arrondissement au nord ouest et à l'est près de la frontière.

On constate depuis 2000, une diminution de 799 emplois sur les exploitations et une évolution dans la répartition de la main d'œuvre familiale et salariée.

En effet, depuis 2000, la main d'œuvre familiale diminue au profit de la main d'œuvre salariée. Cela s'explique notamment par le fait que les épouses sont de plus en plus nombreuses à travailler à l'extérieur mais également du fait de l'évolution du statut d'aide familiale depuis le 18 mai 2005 (statut limité dans le temps, 5 ans)

Evolution de la répartition Main d'œuvre familiale/main d'œuvre salariée en Avesnois



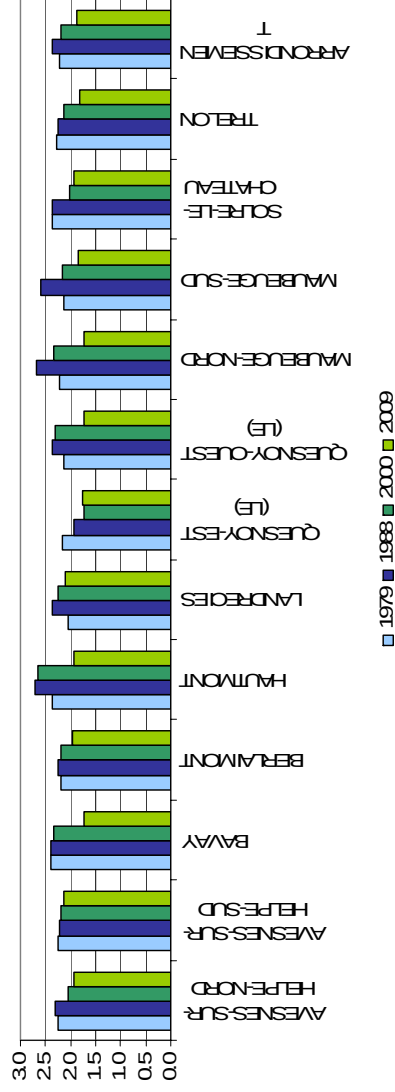
Un nombre de personnes présentent sur les exploitations, stable

L'évolution à la baisse du nombre d'unités de travail ralentit.

Le nombre d'UTA par exploitation se stabilise autour de 2.

On constate une augmentation en 1988. Cette augmentation correspond à une diminution plus rapide du nombre d'exploitations par rapport à la diminution d'emplois agricoles.

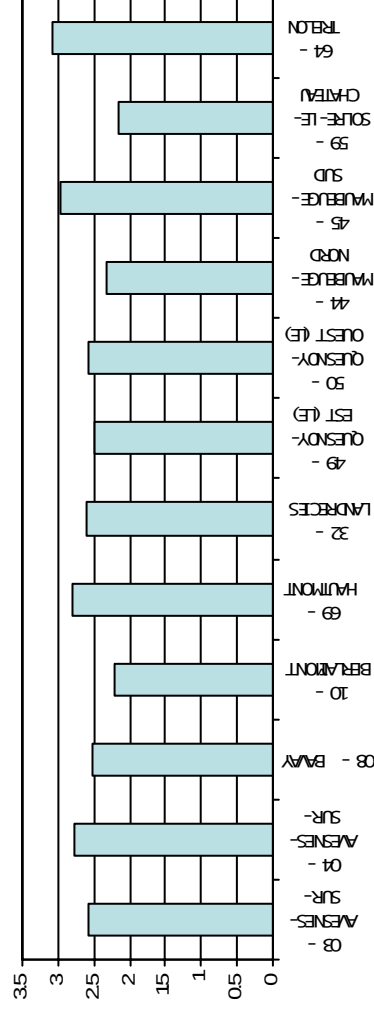
Evolution du nombre d'UTA par exploitation



Point de repère

- Un nombre de salariés en augmentation
- 2 UTA / exploitation
- SAU moyenne d'une exploitation : 74 Ha soit 37 Ha / UTA
- 2136 personnes travaillent sur les exploitations

Ratio UTA / 100 Ha



Le ratio UTA/100 Ha de SAU est assez élevé, compris entre 2 et 3.5.
Deux cantons se démarquent avec un ratio de 3, il s'agit de Trélon et Maubeuge Sud.

Enjeux économiques

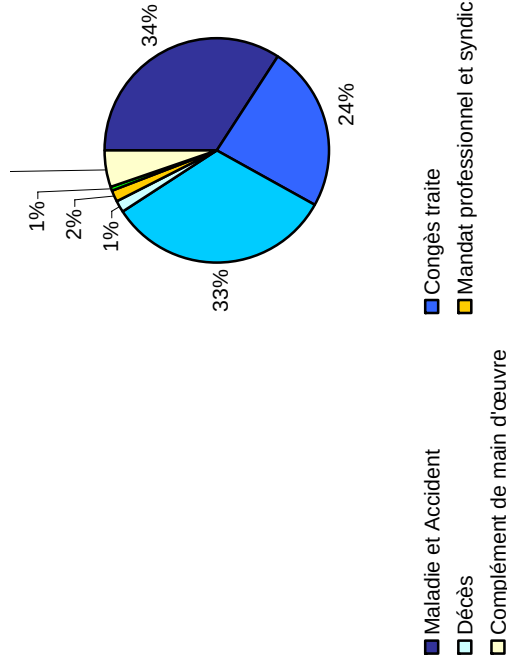
- Des emplois répartis sur l'ensemble du territoire

Des services rendus à l'agriculture : des services qui interviennent pour faciliter l'organisation du travail

Service de remplacement

- Service de remplacement (Nord 2009)
 - 767 adhérents
 - 37,4 ETP
 - 10450 journées
- Une implantation locale: LANDRECIES
 - 446 adhérents
 - 31,26 ETP

Répartition par motif de remplacement



Plus de un adhérent sur deux dans le Nord adhère au service de Landrecies

- Missions: Apporter un service de proximité, rapide en substitut de l'exploitant, du conjoint, d'un associé ou d'un aide familiale en cas de problème de santé, congés maternité/paternité, période de formation, vacances...
- Objectifs:
 - Améliorer les conditions de vie
 - Contribuer à sécuriser le fonctionnement des exploitations
 - Développer la formation et la promotion des hommes au service de l'agriculture par la prise de responsabilité professionnelle

Le motif de remplacement le plus fréquent sur le territoire est la maladie et l'accident. Assez rapidement dernière, il s'agit des congés maternité et paternité. Pour 24%, il s'agit du congés traités, cela correspond bien au bassin laitier

CUMA

Activités principales: épandage de fumier et lisier - récolte de l'herbe, de la paille, déchaumage - travail du sol – tracteur

	Avesnois	NPDC
Nombre de CUMA	18	220
Nombre d'exploitations adhérentes	332 soit 32%	4800 soit 35%
Nombre moyen d'adhérents / CUMA	18	22

Centres de formation en agriculture: La formation agricole en Avesnois se décline en formations générales, technologiques et professionnelles initiales et continues. L'enseignement agricole est dispensé dans des établissements relevant de l'enseignement agricole public et de l'enseignement agricole privé. Les différentes écoles du territoire se situent à Le Quesnoy (spécialisée en agrolimentaire), Sains du Nord (spécialisée en environnement, tourisme vert, services), Avesnes (spécialisée en productions animales) et Bavay (spécialisée aux métiers de la forêt).

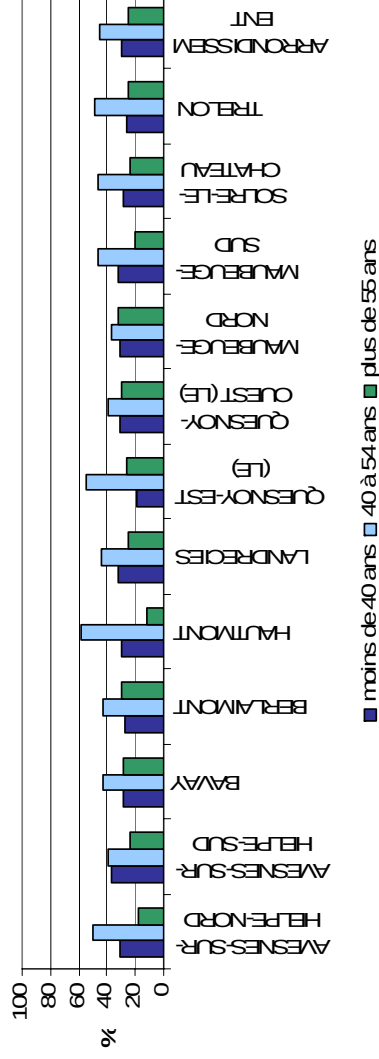
Conseils et suivi : Le suivi des exploitations et le conseil auprès des agriculteurs sont réalisés par de nombreux organismes et associations agricoles basés ou ayant une antenne dans l'Avesnois.

Des exploitants jeunes : plus de 1 agriculteur sur 3 à moins de 40 ans

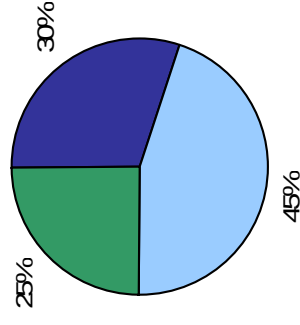
En 2009, sur le territoire, plus d'un agriculteur sur 3 a moins de 40 ans. Les exploitants de l'arrondissement sont assez jeunes ce qui montre la pérennité de l'agriculture sur le secteur et les perspectives de transmission.

Les agriculteurs de plus de 55 ans représentent actuellement 25% des agriculteurs de l'arrondissement, ce qui n'est pas sans conséquence pour l'avenir des exploitations.

Répartition des exploitants et coexploitants par tranche d'âge et par canton



Répartition des exploitants et coexploitants par tranche d'âge sur l'arrondissement (2009)



■ moins de 40 ans ■ 40 à 54 ans ■ plus de 55 ans

L'âge des chefs d'exploitation sur l'arrondissement reste stable par rapport à 2000 et ne présente pas de différence avec les chiffres départementaux.

Transmission des exploitations

Les installations d'agriculteurs

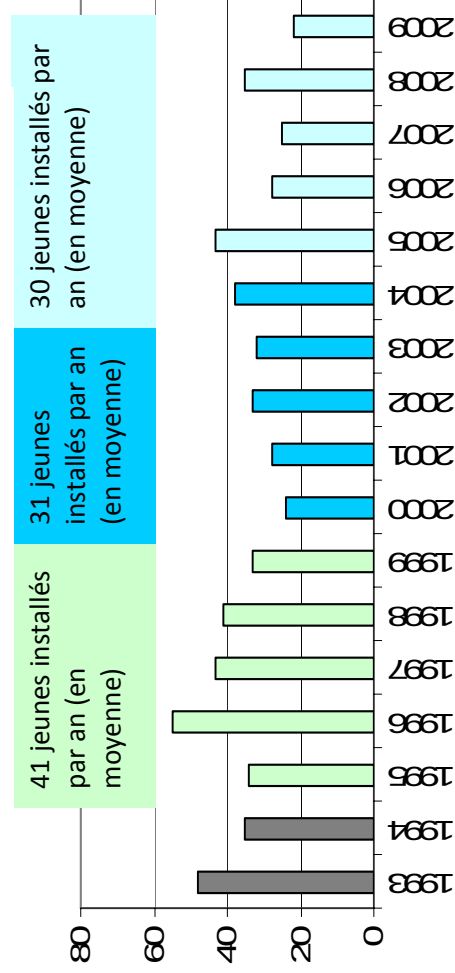
Historique

Depuis 1993, il y a eu au moins une vingtaine d'installations par an.

On recense 597 installations en 17 ans sur l'arrondissement d'Avesnes. Année par année, on constate que les installations étaient plus nombreuses avant 2000. En effet, plus de 40% des installations se sont faites entre 1993 et 1998, 31% des installations se sont faites entre 1999 et 2004 et 25% des installations se sont faites entre 2005 et 2009.

Néanmoins, si l'on raisonne par tranches égales (de 5 ans), on constate une diminution du nombre d'installations dans les années 2000, puis une stabilité. En effet, on a une stabilité du nombre de jeunes qui s'installent parallèlement à la diminution du nombre de chefs d'exploitation.

Evolution du nombre d'installation de 1993 à 2009

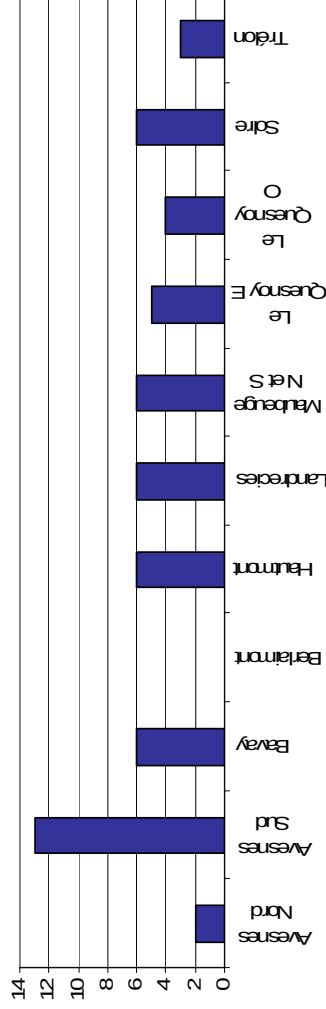


Plus récemment...

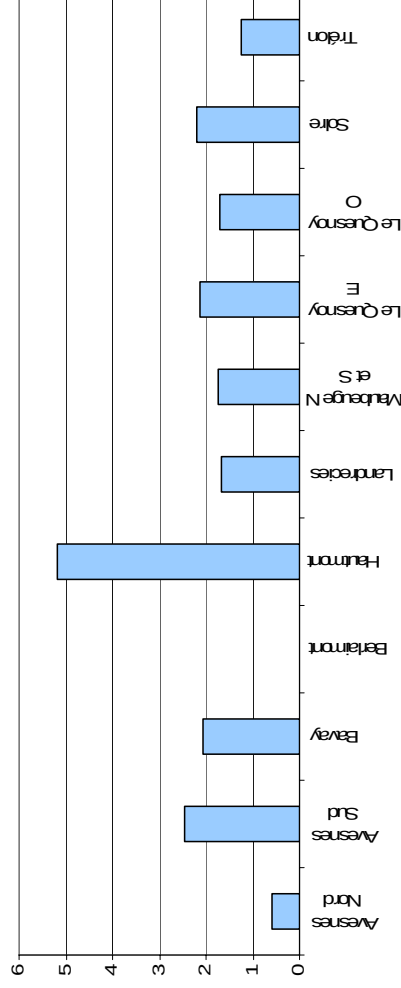
Au cours des 6 dernières années, se sont installés en moyenne entre 25 et 27 jeunes agriculteurs par année soit 21% du total départemental.

Plus récemment, 22 installations bénéficiant des aides nationales ou des aides régionales ont été dénombrées en 2009 contre 35 en 2008. Ainsi, près de 20% des installations réalisées dans le Nord et près de 10% des installations réalisées dans la région se trouvent au sein de l'Avesnois.

Nombre d'installations en 2008 et 2009 sur l'arrondissement (Source MSA)



Taux d'installations en 2008 et 2009 sur l'arrondissement (Source MSA)



On constate en 2008 et 2009, un nombre élevé d'installations dans le canton d'Avesnes-sur-Helpe Sud, se démarquant du canton d'Avesnes-sur-Helpe Nord qui lui a connu durant cette période un faible nombre d'installations.

Dans l'arrondissement comme sur l'ensemble du département, le nombre d'installations a beaucoup diminué en 2009, un peu plus vite même: de 37,1 contre 30,1 %.

Il faut y voir les effets de la catastrophique année 2009, avec la baisse généralisée des prix à la production, dont celle du prix du lait, qui a particulièrement frappé l'Avesnois.

Mais la raison est aussi et surtout d'origine démographique, avec la diminution constatée du nombre de naissances dans les familles d'agriculteurs dans la seconde moitié des années 1980, qui a été plus prononcée ici qu'au plan départemental.

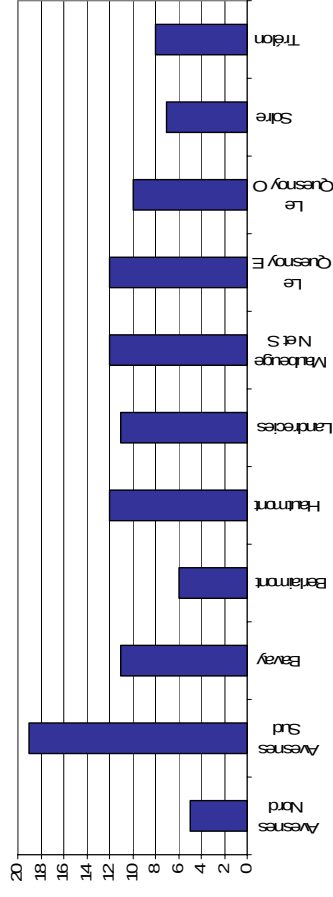
Comme les jeunes agriculteurs commencent à s'installer à partir de 21-22 ans (moyenne 28 ans), ses effets commencent à se faire sentir seulement maintenant.

En y regardant de plus près on s'aperçoit que la diminution des naissances dans la seconde moitié des années 1980 a surtout affecté la partie Thiérache de l'arrondissement, et cela se vérifie dans les taux d'installations particulièrement faibles à Avesnes Nord, Trélon et Landrecies. Dans le Hainaut elle est intervenue un peu plus tard.

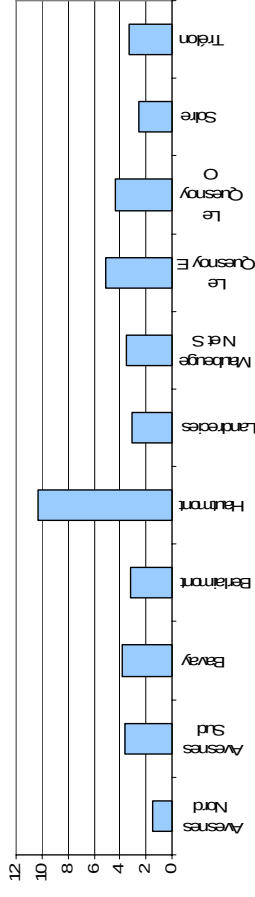
Les départs d'agriculteurs

Du côté des départs, ceux-ci ont été un peu plus importants dans l'arrondissement qu'au niveau départemental, et en particulier pour les cantons de Avesnes sur Helpe sud, Hautmont, Le Quesnoy Est et Ouest et Bavay, où la population des chefs d'exploitation était plus âgée que la moyenne Nord en 2008.

Nombre de départs en 2008 et 2009 sur l'arrondissement (Source MSA)



Taux de départs en 2008 et 2009 sur l'arrondissement (Source MSA)

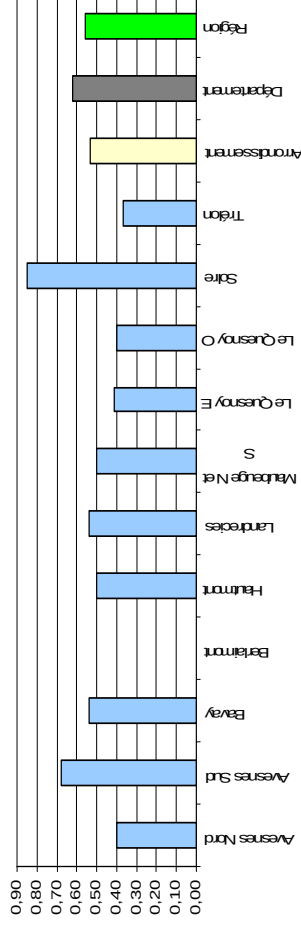


On constate un taux de départs élevé pour quelques cantons, le canton de Hautmont se démarquant largement avec un taux très élevé.

Combinant dans l'ensemble moins d'installations et plus de départs que la moyenne Nord, l'arrondissement d'Avesnes a un taux de renouvellement un peu plus faible (53,3 contre 62,4 %). Mais il s'agit d'un résultat moyen, les situations pouvant être très différentes d'un canton à l'autre.

Le renouvellement des agriculteurs sur l'arrondissement

Taux de renouvellement en 2008 et 2009 sur l'arrondissement (Source MSA)



Très bon à Avesnes Sud et à Solre le Château, le taux de renouvellement l'est beaucoup moins à Avesnes Nord, où il y a eu très peu d'installations, mais aussi au Quesnoy Est et Ouest en raison de nombreux départs.

En retrait des résultats départementaux en 2009, l'arrondissement devrait le rester encore quelques années, le temps de retrouver un potentiel d'installations plus conforme à son rang habituel, ce qui devrait être le cas dès 2015.

Comme toute activité économique, l'agriculture a besoin d'évoluer. Son taux de renouvellement dépendra de la viabilité des exploitations et de leur capacité à s'adapter.

Point de repère

- Des installations en nette diminution
- Des départs de plus en plus nombreux
- Des exploitants en majorité âgés de 40 à 55 ans
- Un nombre de jeunes resté stable malgré la diminution du nombre de chefs d'exploitation

Enjeux économiques

- L'enjeu de la transmission est toujours d'actualité, le nombre d'exploitations va encore diminuer dans les années à venir.
- Un taux de renouvellement qui dépendra de la viabilité et de la vivabilité des exploitations

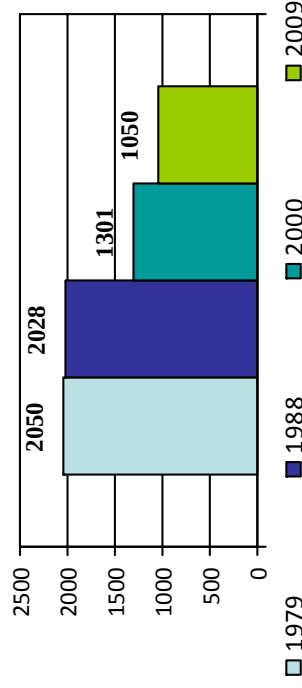
Références

- Carte 15 : Des exploitants assez jeunes en lien avec la dynamique laitière

Des exploitations en évolution...

Une diminution caractérisée du nombre d'exploitations du territoire

Evolution du nombre d'exploitations (source MSA et RGA)



En 1979, l'arrondissement d'Avesnes comptait 2050 exploitations agricoles.

En 2000, il ne compte plus que 1301 exploitations, et 1050 en 2011.

En 30 ans, l'arrondissement a perdu près d'une exploitation sur deux, soit plus que l'ensemble de la région qui en perdait plus de 35 % sur la même période (source AGRESTE).

Ce constat est d'autant plus surprenant du fait qu'en 2007 la Chambre d'Agriculture avait réalisé un diagnostic prospectif qui indiquait à l'horizon 2015, 1045 exploitations. Ce phénomène met en évidence une diminution caractérisée beaucoup plus rapide du nombre d'exploitations, en d'autres termes, nous sommes en 2011 à l'état prévu pour 2015.

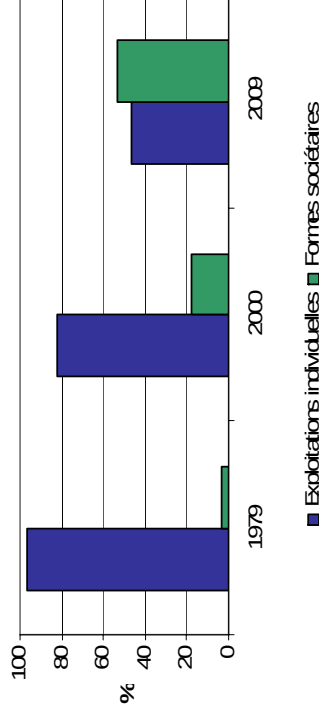
D'un point de vue général, les causes d'arrêt sont multiples: départs en retraite, déséquilibres graves d'exploitation suite à d'importantes emprises foncières imposant l'arrêt, problèmes économiques d'ordre général,...

Dans le cas d'arrêt d'exploitations, les surfaces potentiellement libérées servent la plupart du temps à conforter et à réorganiser les exploitations agricoles existantes.

Une évolution tangible des statuts d'exploitation

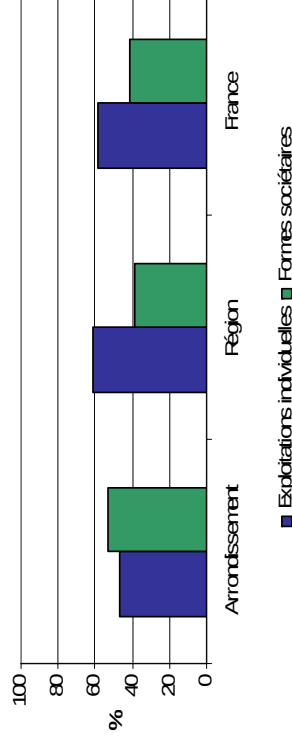
Parallèlement à la baisse du nombre total d'exploitations, on assiste à une évolution tangible des statuts des exploitations : prépondérance des formes sociétaires depuis 2009.

Statut des exploitations de Sambre Avesnois (1979-2009)



Si la part des exploitations individuelles représentait la quasi-totalité des exploitations (96.2%) en 1979, leur part n'excède pas 78% en 2000, soit une baisse de près de 20%. Cette baisse est directement liée au développement des exploitations organisées sous forme sociétaire (55% des exploitations en 2009 contre 18 % en 2000 et 3.8% en 1979)

Statut des exploitations en 2009



La forme d'exploitation la plus répandue dans l'arrondissement d'Avesnes reste, comme pour l'ensemble de la France l'exploitation individuelle. La proportion des exploitations organisées sous formes sociétaires au sein du territoire est aujourd'hui comparable à celle observée au sein de la Région.

Ces exploitations grandissantes regroupent souvent plusieurs familles sur une même unité de production.

Les sociétés ont été pensées par le législateur de manière à conserver un caractère familial aux entreprises agricoles.

En effet, le GAEC a pour objet la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existantes dans les exploitations de caractère familial. D'ailleurs, les GAEC dits « père fils », qui sont prépondérants sur l'arrondissement par rapport à la Région et au niveau national répondent clairement à la volonté d'une transmission familiale d'exploitation facilitant l'installation des jeunes agriculteurs.

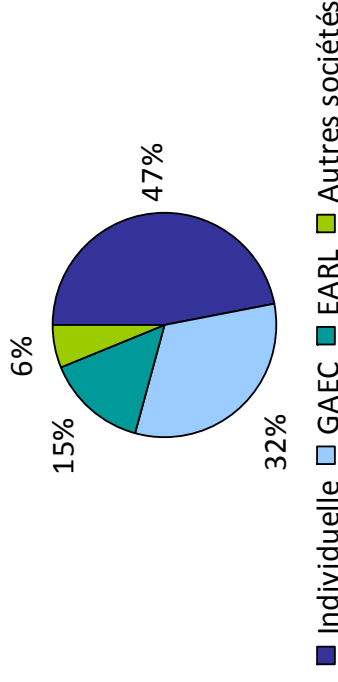
De plus, le statut juridique du GAEC est en développement car il rend plus productifs les investissements et facilite l'organisation du travail.

Adéquante pour les exploitations pratiquant l'élevage laitier, cette forme sociétaire permet une meilleure organisation du travail, comme elle permet de dégager du temps pour des activités de diversification, des activités ou responsabilités extérieures à l'exploitation.

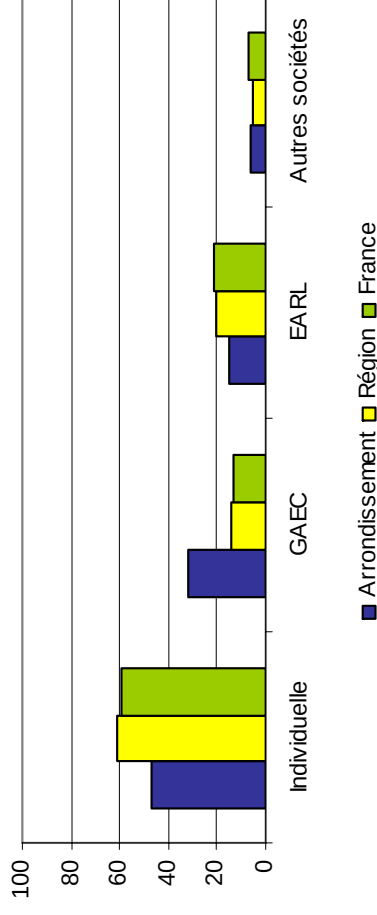
Les autres sociétés (EARL, SCEA, ...) sont également présentes sur le territoire mais de manière plus effacée par rapport à la Région et au niveau National.

Perspectives : En appliquant l'évolution des exploitations entre 2000 et 2010, avec un coefficient de 19%, le nombre d'exploitations pourrait être de l'ordre de 850 dans les années 2020. Il s'agit d'un indicateur. Ce nombre pourra être atténué ou accentué en fonction des marchés, de la réglementation, de la PAC...

Répartition des chefs d'exploitation par type de structure sur l'arrondissement en 2009



Répartition du type de structure (Enquêtes structure 2007 et CFE 2009)



Point de repère

- 1050 exploitations en 2009
- Réduction du nombre d'exploitations (regroupement d'exploitations)
- Des formes sociétaires en développement

Préconisations

- Encourager l'esprit d'entreprise et le travail en commun

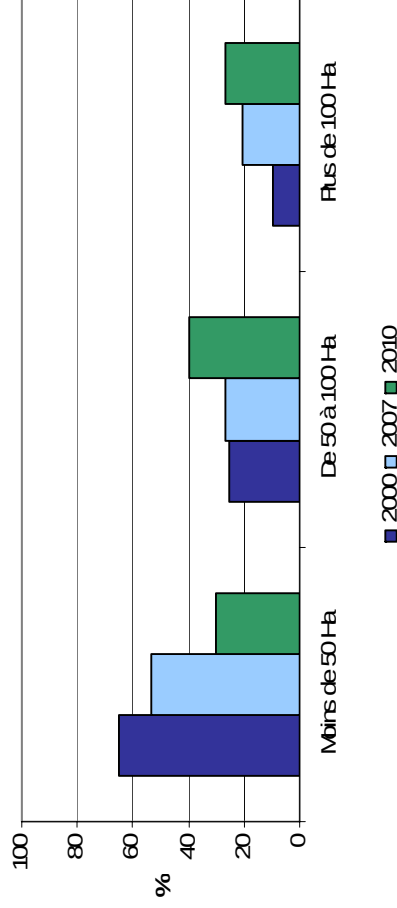
Références

- Carte 2 : Des territoires inégalement marqués par l'évolution du nombre d'exploitations
- Carte 3 : Des formes sociétaires majoritaires quasiment dans tous les cantons

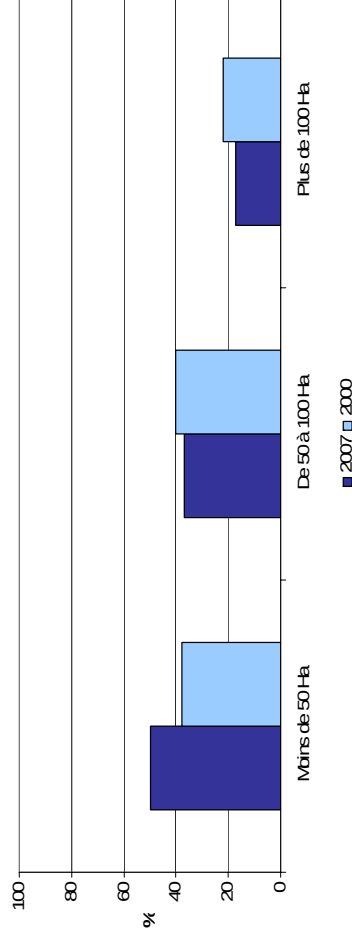
Une évolution significative des superficies agricoles utiles

La Surface agricole utile est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de terres arables (grandes cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) et cultures pérennes (vergers). Elle n'inclut pas les bois et forêts.

Evolution de la répartition des exploitations en Avesnois selon la taille entre 2000 et 2010

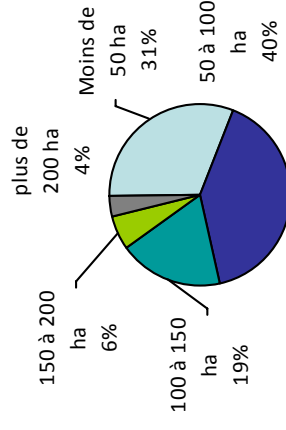


Evolution de la répartition des exploitations en NPDC selon la taille entre 2000 et 2007



La majorité des exploitations ont une surface agricole utile (SAU) inférieure à 100 Ha (Source enquêtes 2010). En 2000, la surface moyenne des exploitations de l'Avesnois était de 64 Ha (54 Ha pour le département du Nord). Elle se situe en 2010 autour de 74 Ha pour une moyenne départementale proche de 65 Ha.

Répartition des exploitations par tranche de SAU en 2010



Depuis 1979, on remarque une augmentation de la SAU moyenne par canton, voire un doublement des surfaces.

Les exploitations ont tendance à se regrouper (création de sociétés) ce qui entraîne une diminution du nombre de sièges mais une augmentation de la SAU. L'augmentation est plus significative entre 1988 et 2000 sur l'ensemble des cantons qu' à partir de 2000, cela peut s'expliquer par l'instauration des quotas qui ont nécessité la reprise de surfaces.

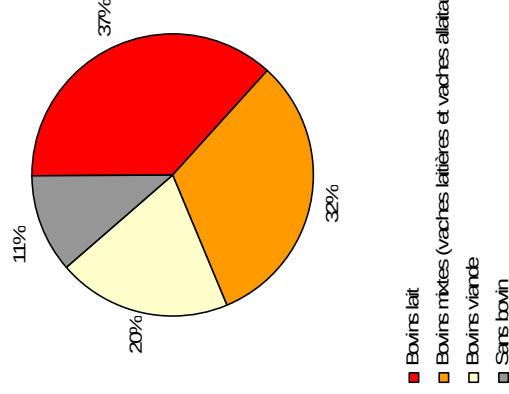
Le fermage constitue avec environ 78% des exploitations agricoles, le mode d'exploitation principalement rencontré dans l'arrondissement. Ce qui signifie que seulement 22% des exploitants agricoles maîtrisent le foncier qu'ils exploitent.

Les productions animales

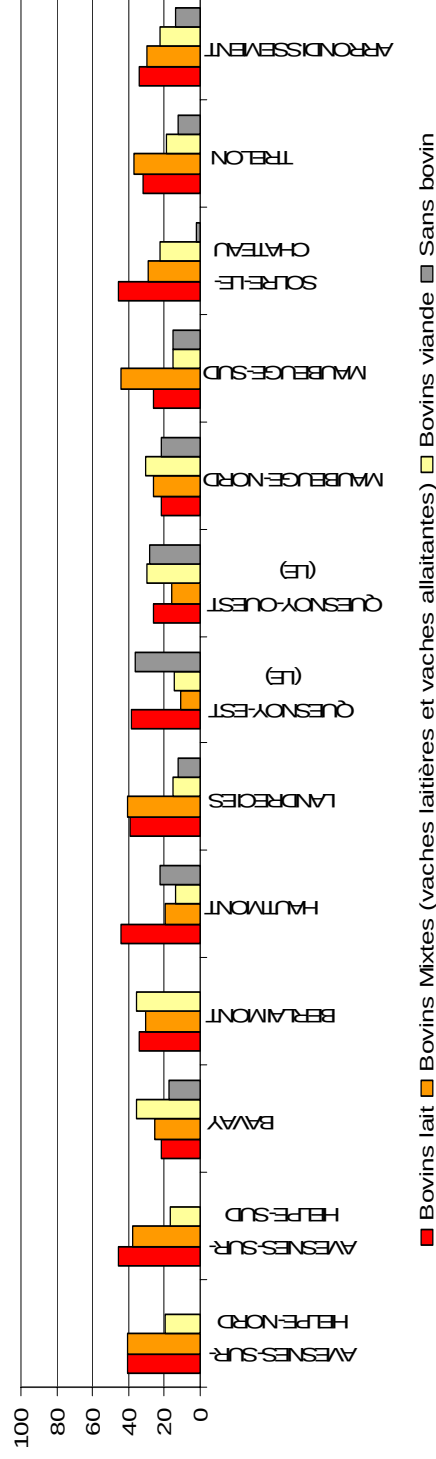
Dominance de l'élevage bovin sur le territoire

L'arrondissement est un grand bassin de productions en bovins.

L'élevage bovin dans l'arrondissement



L'élevage bovin par canton



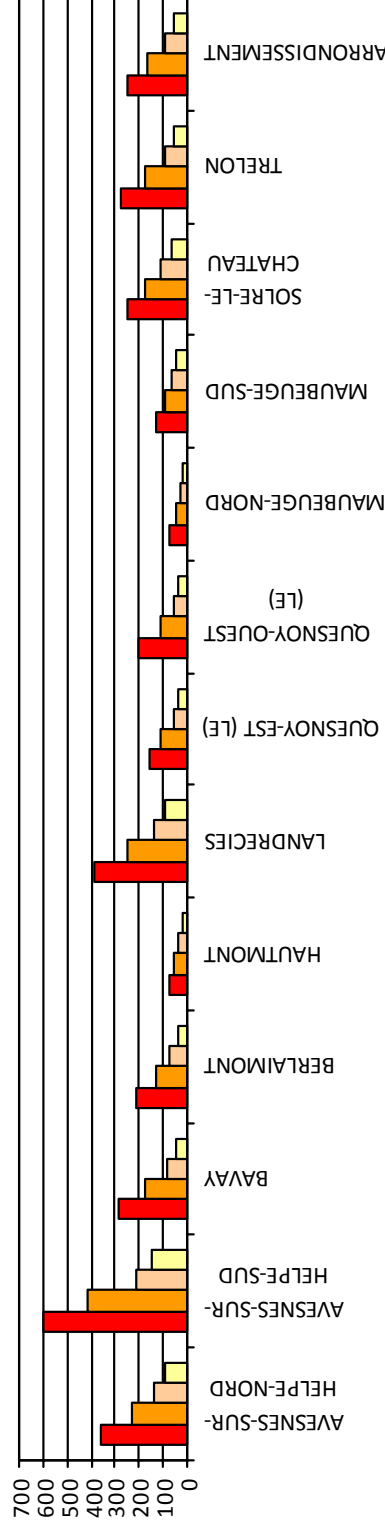
Evolution de l'élevage laitier ?

De même que pour la majorité des territoires du département du Nord, il est possible d'observer une évolution nette de l'élevage laitier.

Seuls deux cantons ont peu diminué entre 2000 et 2010, Maubeuge nord et Le Quesnoy Est qui sont des cantons très urbanisés, contenant déjà peu d'élevage.

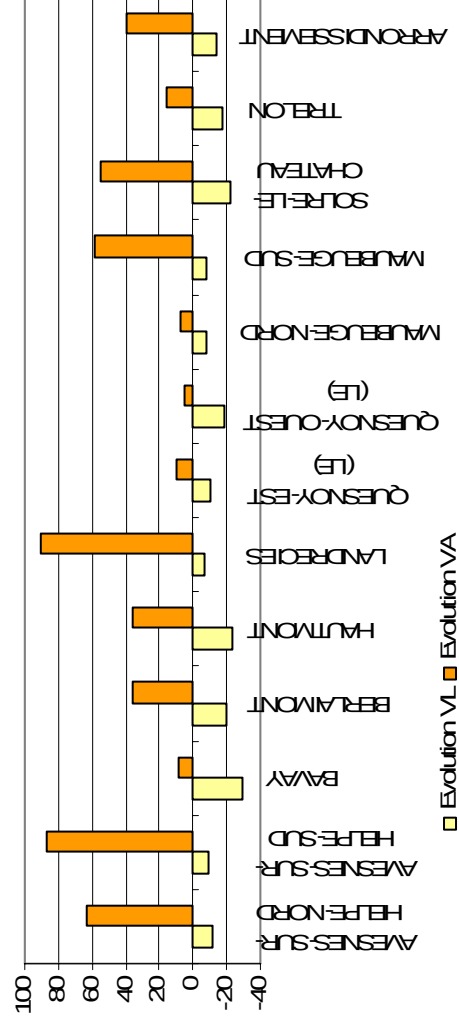
Les causes peuvent être le regroupement des exploitations, l'agrandissement des cheptels, mais aussi les départs en retraite et les réglementations environnementales poussant les agriculteurs à cesser l'activité d'élevage laitier parfois au profit de l'élevage allaitant.

Evolution des exploitations détenant des VL, source RGA et Chambre d'agriculture



Le principe de réciprocité en matière de distance d'éloignement à l'égard de bâtiments agricoles (Art L 111-3 du Code Rural)
Sur l'arrondissement, un élevage sur deux est en ICPE
ICPE : distance de réciprocité 100 m
RSD : distance de réciprocité 50 m

Evolution du type d'élevage entre 2000 et 2010



On remarque que le nombre de vaches laitières a diminué de 14 % entre 2000 et 2010 sur l'arrondissement alors que le nombre de vaches allaitantes a augmenté de 39 %. En effet, la production de viande bovine était à l'origine un « sous produit » de l'activité laitière, qui s'est également développée pour compenser les restrictions de la production de lait : le troupeau allaitant permet en effet de valoriser des surfaces en herbe non primables et non valorisées par le troupeau laitier car trop éloignées. Le lancement d'un atelier vaches allaitantes nécessite pourtant un important investissement initial : il faut en effet attendre 3 ans pour élever une vache allaitante et 2 ans pour élever son veau. La mise en place d'un tel atelier demande donc 5 ans avant de dégager un revenu pour l'éleveur.

Avenir de la filière laitière

Au niveau régional, 3894 livreurs de lait en 2008, soit 5% des livreurs nationaux assurent aux laiteries 1.2 milliards de litres de lait par an, ce qui situe la production régionale au cinquième rang français.

Leur outil de production atteint en moyenne les 298 000 litres.

La production laitière domine en Avesnois, dans le Boulonnais, le Haut Pays d'Artois et une partie de la plaine de la Scarpe.

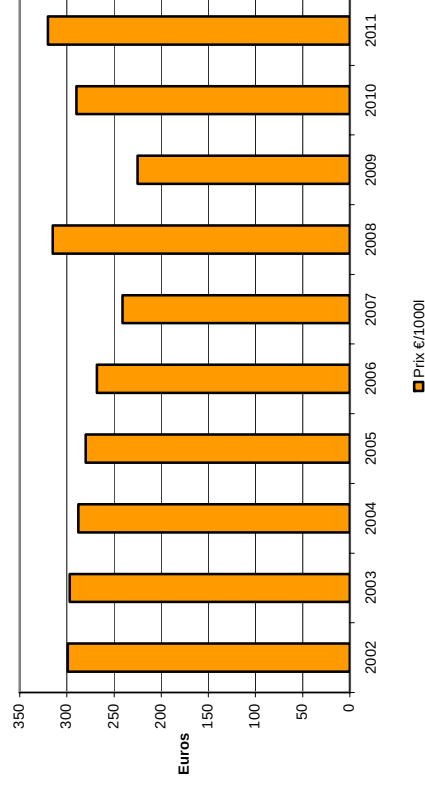
La production annuelle par vache laitière en 2007 s'élève à 6490 litres de lait.

La productivité par vache laitière est très forte dans le bassin et s'accroît régulièrement.

Au cours du mois de janvier 2011, la collecte de lait de vache a fortement progressé. Elle est en hausse de près de 7% par rapport au mois de janvier 2010.

Dans un contexte de prix du lait supérieur à l'année précédente, les producteurs continuent d'augmenter leur production malgré une nouvelle hausse du coût des matières premières.

Evolution du prix du lait entre 2002 et 2011



De 2002 à 2007 le prix du lait au producteur a baissé de 13.7%. Cette baisse s'explique notamment par la réforme de la PAC de 2003 qui a rapproché les prix européens des prix du marché mondial.

En 2010, le prix du lait de vache s'est repris pour atteindre 289 euros/1000l. Le graphique met bien en évidence la volatilité du prix du lait, expliquant l'arrêt de la production laitière de certaines exploitations.

Avec une telle évolution, il est difficile pour les agriculteurs de raisonner des investissements à long terme (question de rentabilité de l'outil de travail)

La fin des quotas laitiers (Source INRA)

Depuis une dizaine d'années, les réformes successives de la Politique Agricole Commune (PAC) modifient la manière dont les pouvoirs publics interviennent pour soutenir cette activité. Mis en œuvre en 1984, les quotas laitiers seront supprimés en 2015. Des recherches, sont menées par l'INRA et ont pour but, d'une part, d'évaluer les implications économiques de ces changements et, d'autre part, d'identifier les forces et faiblesses des exploitations françaises dans leur univers concurrentiel.

Les enjeux inhérents à la suppression des quotas laitiers sont multiples et couvrent des aspects sociaux (restructuration des exploitations), territoriaux (localisation de la production de lait dans les régions), environnementaux (concentration géographique de l'offre)

En France, un nouvel instrument vient de voir le jour : la contractualisation.

En l'absence d'une régulation publique via les quotas laitiers, et dans un contexte caractérisé par une volatilité grandissante du prix des matières premières agricoles et des intrants, l'instauration de contrats entre les producteurs de lait et les industriels apparaît nécessaire.

Elle permettra de clarifier les relations existantes et de donner une meilleure visibilité aux parties prenantes.

En France, un décret d'application de la loi de modernisation agricole a été publié dans ce sens au Journal officiel le 30 décembre 2010 et est entré en vigueur le 1er avril 2011.

Ce décret rend obligatoire la mise en œuvre d'un engagement contractuel écrit, formalisé et d'une durée minimale de 5 ans entre les producteurs de lait et les acheteurs de lait.

Le contrat doit notamment préciser les volumes de lait à livrer pour chacune des périodes de douze mois et définir les conditions dans lesquelles le volume prévu peut être ajusté; outre la définition des caractéristiques du lait à livrer, il doit également mentionner les règles applicables lorsque le producteur dépasse ou n'atteint pas les volumes attendus.

Le contrat fixe également les modalités de la collecte, les critères pris en compte pour la détermination du prix de base, ainsi que les modalités de facturation et de paiement du lait.

Enfin, ce contrat doit faire état des modalités de révision ou de résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Cette contractualisation est utile pour contribuer à établir des relations durables au sein de la filière, mais elle ne préserve que partiellement les producteurs de lait de la volatilité des prix ; cette dernière restera d'abord conditionnée au niveau d'équilibre du marché communautaire et international des produits laitiers.

D'autres élevages présents sur le territoire

D'autres élevages sont répartis sur l'ensemble du territoire : des ovins (442 détenteurs), des caprins (196 détenteurs), des porcs (82) et des volailles (79) selon l'EDE 2010.

Si en élevage bovin, l'arrondissement d'Avesnes conforte sa part déjà prépondérante, la situation des autres productions animales est moins réjouissante.

C'est le cas notamment de l'élevage porcin qui à force de régresser pourrait bien disparaître.

L'élevage ovin, autre production jadis importante, a lui aussi perdu beaucoup d'effectifs, même s'il semble susciter un regain d'intérêt.

En volailles, il y a eu des créations d'ateliers, mais aussi des fermetures, si bien qu'au total la progression reste modeste.

La mise aux normes des bâtiments d'élevage

Depuis 1994 en France, le premier volet du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole est mis en place pour aider à la mise en œuvre de cette directive et respecter la réglementation Française des installations classées pour la protection de l'environnement. Ce volet touchait les élevages les plus importants.

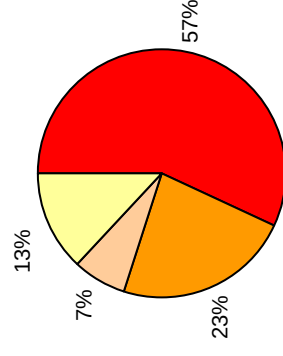
Suite à un diagnostic et si la situation de l'élevage n'est pas satisfaisante, un plan d'amélioration sur les ouvrages de stockage et sur les pratiques agronomiques est proposé.

Ces différentes étapes aboutissent, si nécessaire, à des travaux sur les bâtiments et les ouvrages de stockage.

L'éleveur doit aussi présenter un projet agronomique montrant que l'amélioration des pratiques d'épandage et de gestion des terres permet de réduire les risques de pollution.

Le second programme, le PMPOA 2, s'applique depuis la fin 2002 à tous les élevages sur des zones prioritaires correspondant aux zones vulnérables.

Répartition des PMPOA (Quotas) Source Chambre d'agriculture 2008



■ PMPOA 1 ■ PMPOA 2 ■ Audit sans dexe ■ Ni audit, ni dexe

Le PMPOA concerne 80% du quota laitier.

Le risque de cette obligation faite aux agriculteurs de se mettre obligatoirement aux normes était de précipiter les départs en retraite des exploitants qui ne souhaitaient pas se lancer dans les investissements lourds d'une mise aux normes. Les exploitants non mis aux normes risquent de ne plus percevoir d'aides et donc de disparaître.

Seuls 13% n'ont pas été concernés par ce type de démarche. Il est possible de conclure que les éleveurs n'ayant pas fait ces démarches étaient soit déjà mis aux normes, soit proches de la retraite, ou ont des petits élevages qu'ils souhaitent arrêter plutôt que de mettre aux normes.

Le premier programme, (janvier 1994-décembre 2000) a permis d'accompagner la mise aux normes des élevages de 90 UGB.

Sur l'arrondissement d'Avesnes, les dossiers de mise aux normes de 28% des élevages (rassemblant 50% du cheptel) sont passés dans le cadre de ce premier programme. Le deuxième programme (janvier 2003-décembre 2005) permet d'accompagner la mise aux normes des autres élevages de l'Avesnois



La fête du lait est organisée annuellement depuis plus de vingt ans par le PNR de l'Avesnois, les organisations professionnelles agricoles et la ville de Le Quesnoy. Cet événement est devenu un rendez vous essentiel du monde agricole et du grand public

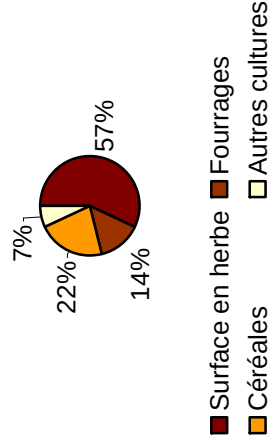
Point de repère • L'élevage laitier: une dominante sur le territoire • Diminution du nombre de VL de 14% et augmentation du nombre de VA de 39% en 10 ans • Quotas laitiers instaurés en 1984 (suppression prévue pour 2015) • En viande bovine, il ne faut pas perdre de vue le mauvais moment à passer que furent les crises de l'ESB, avec comme conséquences, une chute de la consommation et des prix très bas. • Les investissements réalisés dans le cadre de la mise aux normes sont conséquents. • Aspect contraignant de l'élevage	Enjeux fonciers • La réglementation oblige le maintien des surfaces en herbe; l'élevage bovin en est la seule valorisation possible. • Nécessité d'une protection du foncier et de la fonctionnalité de l'exploitation (prairies attenant et plans d'épandages) Enjeux économiques • Préserver l'équilibre des exploitations pour faire face aux charges • Créer les conditions favorables pour les livraisons et ramassages (dénégement, routes hors gel...) • Préserver la filière animale: outils de transformation, outil d'abattage de proximité et adapté Enjeux sociaux • Reconnaissance du travail de l'éleveur (question identitaire)	Préconisations • Préservation des prairies à proximité des sièges d'exploitation • Respecter des distances réglementaires (principe de réciprocité) • Permettre l'extension, modernisation des sièges d'exploitation (ex regroupement de troupeaux, nouvel atelier) • Etudier l'opportunité de développer des prestations avec les agriculteurs pour une plus grande réactivité (ex : déneigement)	Références • Carte 5 : Un territoire bovin très présent avec une dominante laitière au Sud • Carte 6 : Répartition des exploitations suivant leur régime sanitaire
---	---	---	---

Les productions végétales

Une dominante herbagère

Conséquence logique de la prédominance de l'élevage bovin, les productions végétales sont essentiellement fourragères avec une surface en herbe représentant 57% de la SAU.

Assolement moyen en Avesnois en 2007

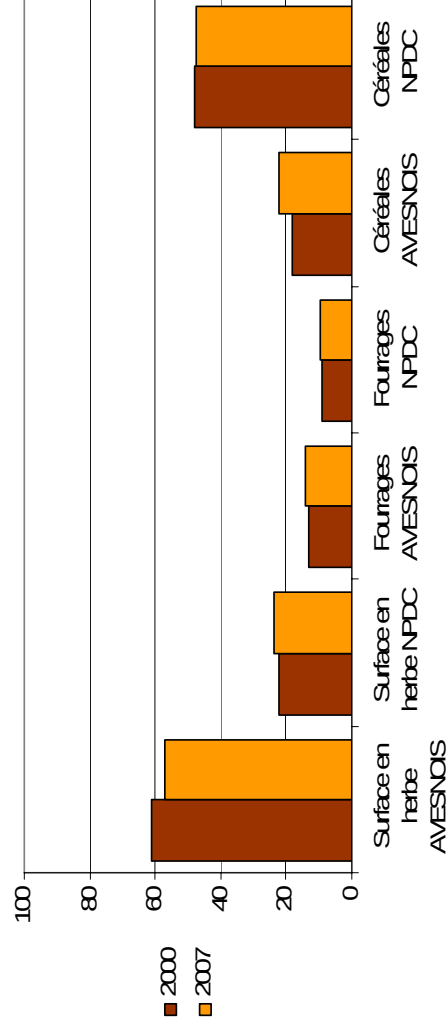


A noter, la présence d'autres cultures comme les pommes de terre, les betteraves ou les légumes, qui sont nettement moins présentes que sur la région, ce qui met en avant le côté bocager et élevage bovin de l'arrondissement.

En 2007, on constate une diminution progressive de la surface en herbe pour une compensation par des céréales et des fourrages. Les cultures de vente telles que les céréales servent également à l'alimentation du bétail.

Quant à la Région du Nord-Pas de Calais, elle est une zone de production importante en France car elle fournit 4% de la production agricole Nationale.

Répartition des surfaces en Avesnois et en Région en 2000 et 2007



La Région est caractérisée par une agriculture intensive. Les sols fertiles permettent les grandes cultures, les céréales (48%) occupent une large part du paysage.

Les surfaces en herbe (20%) occupent également une part importante, cela s'explique par l'élevage qui est prépondérant dans la Région. En Nord-Pas de Calais, il y a un maintien des cultures en place avec une certaine stabilité. On constate que la Surface en herbe de l'Avesnois est 2 fois plus importante que dans la Région. Cependant, la surface en céréales de la Région est plus importante que dans l'Avesnois.

Quelques productions diversifiées sur le territoire Sambre Avesnois

Le type de sol permet peu de production de cultures «spécialisées» :

- des pommes de terre (40 exploitations)
- des cultures légumières de plein champ (carottes, flageolets, pois, haricots...), qui approvisionnent des unités industrielles hors du territoire (14 exploitations recensées soit 1.5% des exploitations de l'arrondissement)
- du maraîchage (11 exploitations), des fruits (16 exploitations)
- des betteraves sucrières (116 exploitations soit 12% des exploitations de l'arrondissement)

La carte 4 de l'atlas cartographique montre bien le côté rural de l'arrondissement avec la conservation d'une agriculture bien présente, fortement orientée élevage. En effet, du fait d'un climat plus continental, plus rude avec des hivers longs raccourcissant la durée de la végétation et des sols peu profonds, cet arrondissement présente plus d'aptitude pour l'élevage bovin que pour les cultures.

La carte met bien en évidence la localisation au Sud Est de la part importante de Surface Tout en Herbe par rapport à la Surface Agricole Utile.

Dans la moitié Sud Est de l'arrondissement, la Thiérache mérite bien le qualificatif de région herbagère, avec toujours plus de 80% de la SAU des cantons en fourrage. Dans le Hainaut, si Berlaimont est encore très herbager, avec plus de 50% de leur SAU en fourrages, cette part descend aux environs de 30-40% partout ailleurs c'est à dire Le Quesnoy, Maubeuge, Hautmont. Ceux ci restent des cantons d'élevage mais la part des cultures s'accroît. Les productions telles que les pommes de terre, les légumes de plein champ se situent au Nord, cela concorde bien avec une part en STH/SAU largement moindre.

Cependant, l'évolution agricole de ces trente dernières années n'a pas épargné la région de Thiérache et ses environs et, au fil des ans, le maïs s'est substitué à une partie non négligeable des prairies, environ 15% des surfaces.

Une partie des éleveurs a fait le choix d'introduire le maïs dans l'alimentation de leurs troupeaux, mais ce courant fut loin de faire l'unanimité dans la profession puisque nombreux sont ceux à être restés dans un système plus traditionnel, essentiellement à base d'herbe pâturée et fanée.

(Source : Diagnostic Sambre-Avesnois)

Point de repère

- Cultures caractéristiques de l'Avesnois : cultures fourragères (herbe et maïs fourrager) pour plus de 70% de la SAU.
- Importante superficie en herbage liée au contexte physique local
- Relative stabilité dans la répartition des terres labourables et des prairies

Enjeux fonciers

- Eviter le morcellement du parcellaire

Enjeux économiques

- Des matériels spécifiques, souvent en lien avec la récolte, nécessitent des accès routiers d'une largeur suffisante.
- Accessibilité routière (gabarit)

Références

- Carte 4 : Des grandes cultures au Nord, une dominante de prairies et cultures fourragères au Sud

L'agriculture biologique

L'Avesnois, une zone privilégiée de développement

Une soixantaine d'exploitations pratiquent une production en filière biologique, ce qui représentent près de 6% des exploitations. Elles se localisent pour la plupart en Thiérache.

Ce sont essentiellement des éleveurs bovins (36 en lait et 5 en viande) mais on compte également les vergers (8), la production d'œufs (3), le maraîchage (3)...



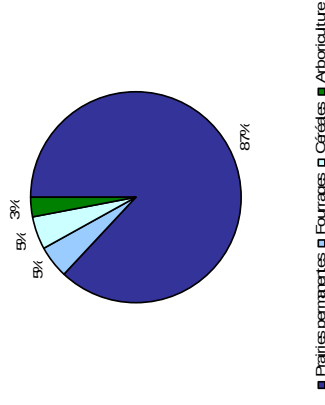
La conversion en agriculture biologique, et particulièrement dans le secteur de l'élevage, est souvent conditionnée par la possibilité de débouchés de proximité (laiterie et abattoir ayant des filières bio...).

Les surfaces en bio augmentent dans l'Avesnois comme dans la Région. En 2010, le territoire compte 2509 Ha en biologique ce qui représente 3% de la SAU totale. Fin 2010, on comptait 219 exploitations pratiquant l'Agriculture Biologique dans la Région Nord-Pas de Calais représentant 4560 Ha.

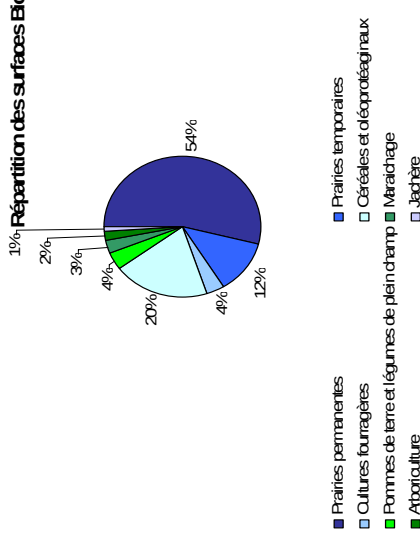
Cela signifie que plus de la moitié des surfaces en biologique se situe dans l'Avesnois.

Le diagramme ci-après montre la répartition des surfaces converties en bio. Il en reflète une information essentielle : plus de 9/10 des surfaces sont implantées en herbe et fourrages dans l'Arrondissement. Les résultats sont similaires au niveau régional

Répartition des surfaces Bio 2010 en Avesnois



1% Répartition des surfaces Bio 2010 en NPDC



Selon la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, l'objectif est d'atteindre au moins 30% de la SAU en agriculture biologique en 2022 et plus particulièrement 90% dans les périmètres de protection des captages.

Le plan « Agriculture biologique, horizon 2012 » vise à tripler les surfaces actuelles cultivées en bio et les porter à 6% au lieu de 2% de la surface agricole française d'ici 2012.

Quant à l'objectif de la loi portant engagement national pour l'environnement dit «Grenelle 2» publiée le 13 juillet 2010 au journal officiel. Près de 300 articles, répartis en 6 chapitres déclinent la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement du 3 Août 2009 dite loi «Grenelle 1».

Parmi les principales mesures du texte qui concernent la filière biologique, on y trouve le soutien aux conversions vers l'agriculture biologique, et le suivi de l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques.

Des moyens à mettre en place



- Le principal frein au développement de la production AB en France tient à la faible organisation des filières.
- Un effort prioritaire doit être fait en matière de recherche, développement et formation.
- Il faut inciter la restauration collective à introduire plus de « bio » et produits locaux dans ses repas.

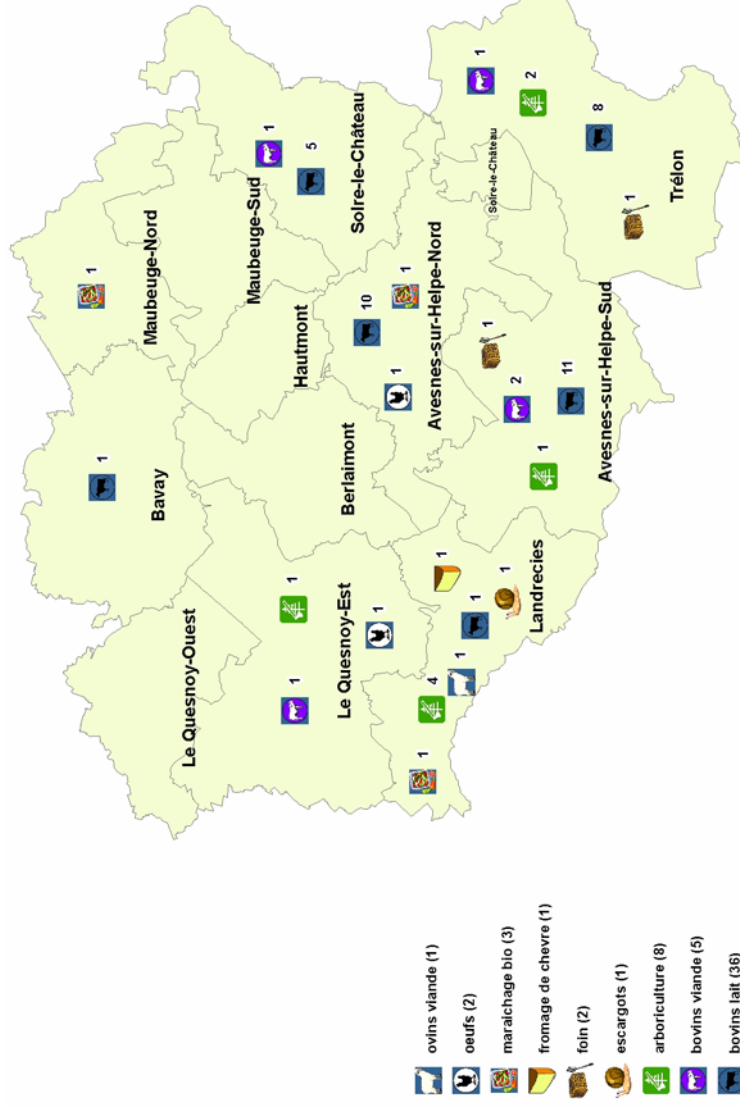
L'introduction progressive de produits biologiques dans la restauration collective publique de l'Etat est clairement encouragée depuis mai 2008, l'objectif étant d'atteindre 20% d'approvisionnement en bio d'ici 2012. Ce développement doit permettre notamment de pérenniser des filières d'approvisionnement locales.

-Il est nécessaire de favoriser une adaptation de la réglementation
Tant au niveau national que communautaire, la réglementation doit mieux prendre en compte les spécificités de l'agriculture biologique et de ses pratiques culturales respectueuses de l'environnement.

L'aide bio en baisse



Les crédits d'impôts destinés à soutenir les agriculteurs en conversion à l'agriculture biologique sont ramenés de 4 000 à 2 000 euros en vertu de la loi de finances votée à la mi-décembre 2010. Ceci soulève la réprobation de la filière, en contradiction avec l'ambition affichée de 6 % des surfaces agricoles en bio en 2012 contre 2,6 % actuellement.



Point de repère

- L'agriculture bio progresse sur l'arrondissement (3% de la SAU) encore plus en Thiérache comme au niveau régional

Enjeux

- La conversion an agriculture biologique facilitée par:
 - L'importance de la STH
 - Une filière organisée avec l'agroalimentaire
 - Des productions diversifiées en AB tournées vers la vente directe

Préconisations

- Nécessité de soutenir les filières

Références

- Carte 8 Localisation des exploitations certifiées «Agriculture biologique»

Des démarches de qualité en agriculture

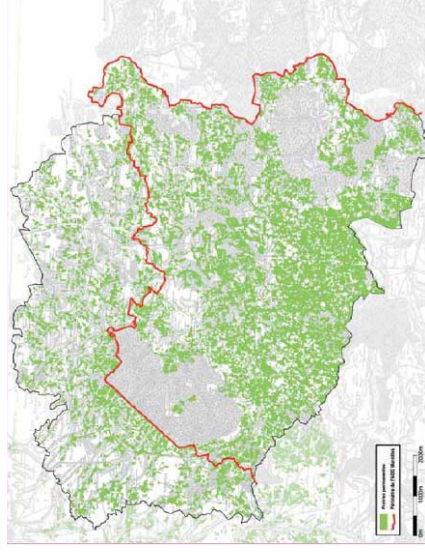
▪ L'Appellation d'Origine contrôlée (AOC)



Le Maroilles est la seule AOC fromagère au nord de Paris. Son Appellation d'Origine Contrôlée date de 1955. La production de Maroilles a été multipliée par 1.5 en 5 ans. Plus de 90% de la production est réalisée par 3 producteurs industriels et ce sont 10 producteurs fermiers qui se partagent le reste de la production.

Source: la fromagerie du bocage

Evolution de la production de Maroilles entre 2004 et 2008



▪ Label rouge



C'est en 1994 que la race bovine Blanc bleu de l'Avesnois bénéficiant de la marque « Belle bleue » s'est vue attribuer le label rouge. Condition d'attribution: alimentation au pré, excluant les ensilages

En 2007: 49 exploitations élèvent la blanc bleu

▪ Saveurs en Or

Saveurs en Or est une Marque collective qui valorise et recommande les produits alimentaires régionaux de qualité qui date de 2004. Cette marque favorise la production en NPDC et contribue activement au développement de l'économie régionale.

Sur l'arrondissement: 9 entreprises agréées (201 au niveau régional)

22 produits (669 produits au niveau régional)

Types de produits : plats préparés, fromages, pommes, poires, lait, viandes, bières...

▪ La marque Parc

Mention attestant que les agriculteurs s'engagent à respecter une charte commune avec le PNR de l'Avesnois. 3 produits sont marqués Parc : Chique de Bavay, Viandes et jus de pommes.

▪ Label Agriculture biologique

Signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine. Il garantit une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien être animal.

Des activités de diversification

De la diversité

Lors du travail d'enquêtes, ont été recensées toutes les activités de diversification :

- liées à la transformation des produits, ou basées sur des créneaux de vente spécifiques (80 ventes directes, 32 sur les marchés, 11 en vente dans les commerces, 4 en point de vente, 15 en tournées...) (69% du total recensé)
- liées à l'accueil : 15 gîtes, 4 chambres d'hôtes, 4 accueils pédagogiques, 4 campings, 13 fermes équestres, 6 fermes auberges) (23% du total recensé)
- 14 sur des créneaux d'activités très spécifiques (ETA...) (7% du total recensé)

Ainsi, près de 20 % des exploitations ont au moins une activité de diversification, sans pour autant que cela soit une activité majeure sur l'exploitation (exemple de la vente directe de viande).

Quelques réseaux présents sur le Pays

Les activités se développent dans l'arrondissement avec l'appui de réseaux et associations. L'adhésion à des réseaux nationaux, régionaux ou départementaux, reconnus pour leur engagement sur la qualité ainsi que la recherche de complémentarité et de synergie entre eux sur les territoires constituent sans doute un levier fort de développement qualitatif et de promotion de ces activités d'agritourisme

Exemples de réseaux



Bienvenue à la Ferme est un réseau national géré par les Chambres d'Agriculture. Les adhérents s'engagent à respecter les chartes de qualité encadrant chacune des activités.



L'Association Régionale des Vendeurs Directs estampille « Produit à la ferme » des produits laitiers fabriqués à la ferme, répondant à une démarche qualité et à des procédures de contrôles qualité.



Vacances d'enfants à la Ferme est un réseau de familles qui accueillent des enfants de 6 à 18 ans, dans le cadre d'un agrément DDASS.



Le Savoir Vert est un réseau de fermes pédagogiques qui accueillent les groupes scolaires. Agrée par les inspections académiques, l'association apporte une formation aux exploitations.

Le rendez-vous des saveurs est une manifestation qui assure la promotion des produits locaux

Point de repère

- Attractivité du milieu rural de par ses activités d'accueil et de valorisation en circuit court de produits agricoles ou agroalimentaires.
- L'agro tourisme (produits et accueil) : un vecteur d'image pour le territoire.
- Une augmentation dans le domaine des produits laitiers transformés souvent en liaison avec le CFPPA de la Quesnoy
- Un territoire avec des spécialisations et une gamme de produits assez peu diversifiée

Enjeux sociaux économiques

- Diversification = création de valeur ajoutée
- Communication, sensibilisation, promotion sur la spécificité du territoire
- Création ou maintien de l'emploi en milieu rural
- Quel est le potentiel de développement sur les circuits courts, alors que la « consommation responsable » semble à la mode.

Préconisations

- Encourager le développement de la vente en périurbain
- Accompagner et dynamiser la restauration collective et les circuits de proximité
- Promouvoir les produits de qualité
- Valoriser les produits locaux dans les circuits courts: la restauration collective, la vente directe, ...
- Poursuivre les efforts de structuration de l'offre et de la demande en matière de restauration collective

Références

- Carte 9 : Une diversité plus marquée dans la partie centrale Nord-sud

L'Avesnois, un espace agricole économique

Le chiffre d'affaires agricole est estimé à 165 millions d'euros, il est issu du lait (97 M€) mais aussi de la viande (41 M€) et des cultures (27 M€).

- **La filière majeure est la filière laitière** avec 272 millions de litres (RGA 2000),

soit 46% du quota départemental

Les principaux outils de transformation : laiteries Canélia à Petit-Fayt, Nestlé à Boué, Candia-Sodiaal à Awoingt, Fromagerie Bongrain au Nouvion.

La consommation estimée des habitants du ScoT : 92 millions de litres (1/3 des volumes produits).

Chaque jour 740 000 litres de lait sont produits et doivent être amenés en laiterie

Quelques exemples

- Laiterie Canélia (Ucanel + Lactalis) à Petit Fayt : 236 millions de litres, 820 livreurs
- Laiterie Sodiaal à Awoingt : 305 millions de litres, 1 170 livreurs
- Coopérative Laitnaa à La Capelle : 124 millions de litres (en partie pour l'usine Sopad-Nestlé à Boué)
- Fromagerie Bongrain-Fauquet au Nouvion (02) : 72 millions de litres, 250 livreurs
- GIE Avesnois-Lait à Haut Lieu : 40 millions de litres, 68 producteurs
- Maroilles : 470 livreurs, 3 840 tonnes produites (Nord et Aisne), valorisation de 3,6 millions de litres de lait

- **La filière viande bovine** (vaches de réforme et troupeau allaitant)

Le territoire compte quasiment la moitié du cheptel départemental de vaches de réforme et 20% des effectifs de vaches allaitantes.

Le 1er abattoir régional en volume : Bigard à Feignies (34 000 tonnes), et des négociants en bestiaux dont le groupe Cévinor basé à Haut Lieu

Quelques exemples

- Abattoir Bigard à Feignies : 34 000 tonnes
- Abattoir de Valenciennes : 2 200 tonnes
- Abattoir Elivia de Noeux les Mines : 15 500 tonnes
- Négoco Cévinor à Avesnes sur Helpe: 38 000 bovins commercialisés en 2007

L'industrie agro alimentaire est le sixième employeur du territoire. Selon les chiffres 2007 des ASSEDIC, le territoire de Sambre Avesnois compte 112 établissements dans l'industrie agroalimentaire. Ces entreprises emploient près de 1397 salariés, un nombre en progression de 19% depuis 1997, même s'il existe une baisse du nombre d'établissements sur le même période (-16%).

Parmi les établissements présents sur le territoire de Sambre Avesnois, on retiendra que la laiterie Canélia à Petit Fayt compte près de 200 salariés.



Figure 2 Fromagerie Bongrain-Fauquet



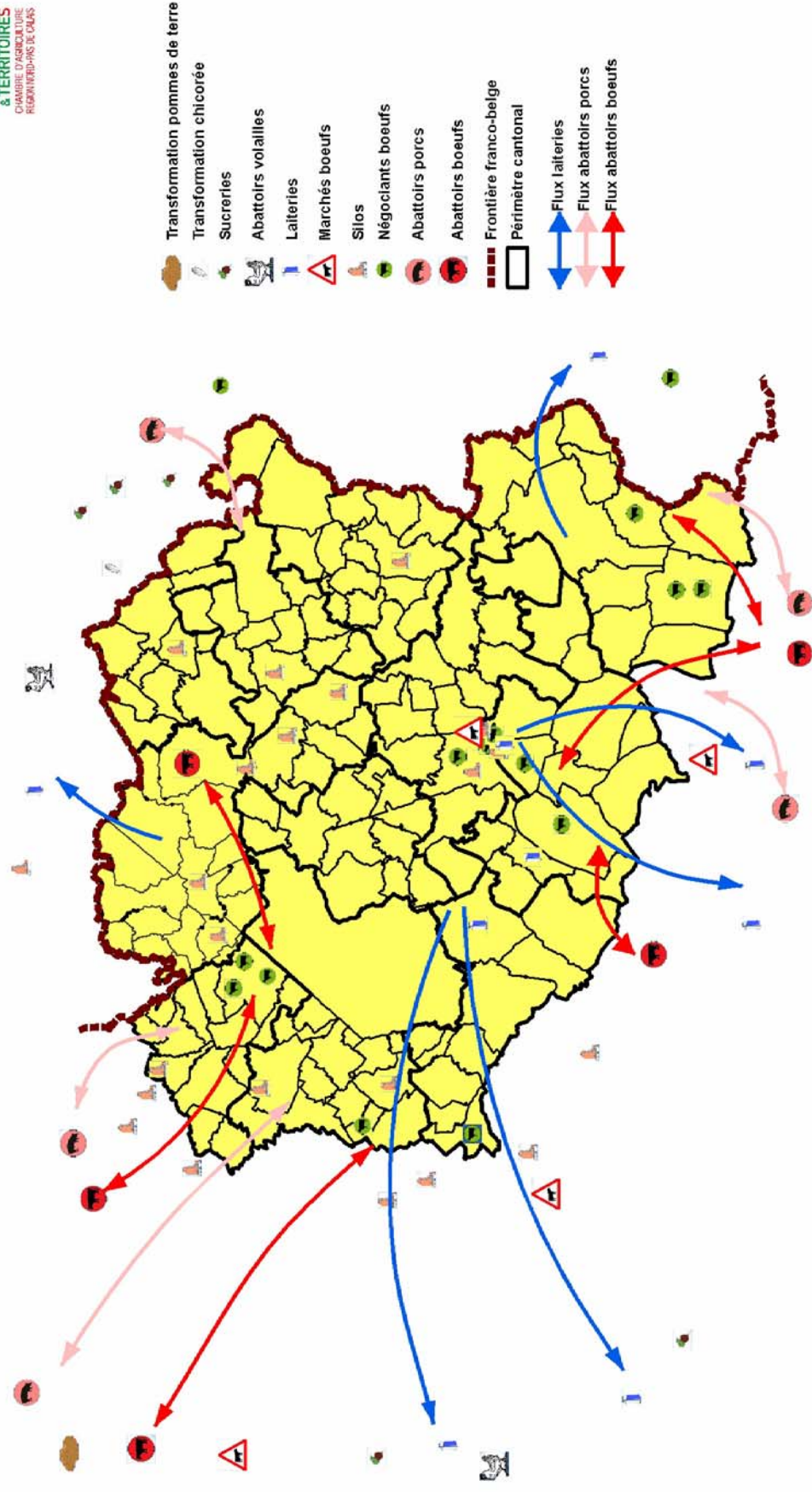
Figure 3 Laiterie Canélia



Figure 3 Abattoir Bigard

109 entreprises du territoire travaillent en relation directe avec les agriculteurs de l'arrondissement d'Avesnes

Des flux de productions agricoles importants qui vont bien au delà des limites du SCOT



La production agricole génère aussi des emplois dans les activités amont / aval

Au cours du travail d'enquêtes, 109 entreprises amont / aval ont été recensées sur le territoire. Ce recensement non limitatif ne tient pas compte des activités de service liées à l'activité agricole (centres de gestion, banques, assurances...).

Dans le secteur laitier, on constate que sur les 6 laiteries qui collectent le lait produit dans l'Avesnois, une seule unité de transformation est située sur le territoire, celle de la laiterie UCANEL à Petit Fayt, qui collecte environ 50% du lait produit dans l'Avesnois.

Les industries de transformation sont pour une part importante, situées en bordure ou à l'extérieur du territoire notamment du fait du relatif enclavement routier de l'Avesnois.

Le poids relatif des emplois sur le territoire

En 2006, le territoire offre 69350 emplois locaux contre 67900 en 1999. Cette progression (2.1% en 7 ans doit être rapprochée des besoins du territoire et des performances d'arrondissements voisins.

L'agro-alimentaire pourvoit 1648 emplois en 2006.

L'agriculture sur les exploitations seules pourvoit 2136 emplois.

A titre de comparaison, l'industrie automobile pourvoit 2906 emplois, les transports pourvoient 2491 emplois et l'hôtellerie-restauration pourvoit 1947 emplois.

Il est à noter que l'activité économique « agriculture » du recensement INSEE regroupe l'ensemble des activités liées aux cultures, aux productions animales

et aux services annexes; à la chasse, à la sylviculture et à l'exploitation forestière, mais également à la pêche et à l'aquaculture.

Tableau 1: Source Chambre d'agriculture, enquêtes 2010

Type d'entreprise	Nombre d'entreprises recensées
Transformation de produits (PdeT, Chicorées)	2
Sucreries	5
Abattoirs Porcs	5
Abattoir Bœufs	5
Abattoirs Volailles	2
Marchés boeufs	4
Négociant boeufs	16
Silos	22
Laiteries	9
Cabinets vétérinaires	25
ETA (Entreprises de travaux Agricoles)	14

C'est donc un nombre important d'emplois qui gravitent autour des exploitations agricoles

Point de repère

- Des emplois générés par l'activité agricole (amont / aval)
- 2/3 du périmètre de l'arrondissement limitrophes avec la Belgique et l'Aisne
- Flux importants sur l'ensemble du territoire (externes et internes)

Enjeux économiques

- Démarches qualité en particulier cahier des charges pour les industries agro alimentaires.
- Préserver le tissu agro-alimentaire en lien direct avec l'activité agricole et les filières
- Maillage économique important sur le territoire

Préconisations

- Amélioration et renforcement des filières dans leur ensemble, de l'amont à l'aval
- Etre attractif pour l'implantation de nouvelles entreprises agro-alimentaires
- Préserver ou améliorer les conditions d'exploitation et d'accessibilité (laiterie Petit Fayt)

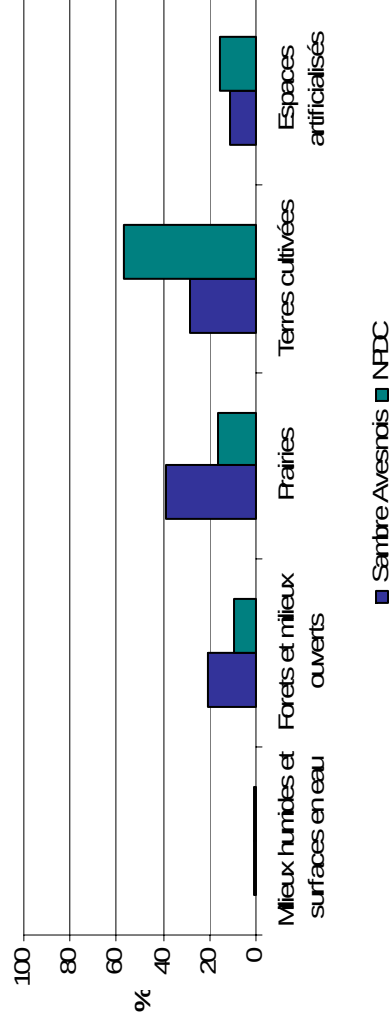
Références

- Carte 10 : Les services aux agriculteurs
- Carte 11 : Des flux de productions agricoles importants

Occupation du sol : l'agriculture dans son environnement

Moins d'espaces pour l'agriculture

Occupation du sol en 2005 (Source Sigale)



Le territoire Sambre Avesnois compte deux fois plus de forêts et milieux ouverts que la Région Nord-Pas de Calais.

La remarque est également possible pour les prairies.

A contrario, la Région met en valeur le double des terres cultivées mises en valeur sur l'arrondissement d'Avesnes sur Hellepe.

Habitat, activité économique, mais aussi espaces naturels et boisements sont en développement et grignotent toujours plus de surface agricole : entre 1998 et 2005, ce sont plus de 793 Ha agricoles qui ont été artificialisés (Source Sigale).

L'habitat

Le développement de l'habitat crée des distances à respecter vis-à-vis des tiers lors de certains travaux des champs. Ce phénomène peut accentuer les difficultés d'accessibilité aux parcelles et à pour effet de diminuer les surfaces d'épandage au regard de la réglementation relative aux distances par rapport aux habitations.

Infrastructures de transport

On constate une faiblesse de raccordement au réseau autoroutier malgré la proximité de nombreuses autoroutes (A 1, A 23, A 19...).

Si le canton de Maubeuge est relativement bien desservi au plan régional (RN49 reliant Maubeuge à Valenciennes en direction de Lille), le reste du territoire, et notamment l'Avesnois (Fourmies et Avesnes-sur-Helpe) reste relativement enclavé. (Source PLDAIE Sambre Avesnois 2007)

Le développement des zones d'activités économiques

Au-delà des zones d'activités déjà implantées sur le territoire, des zones supplémentaires (exploitées à titre précaire par les agriculteurs) sont programmées à moyen terme. C'est donc autant de surfaces agricoles qui sont amenées à disparaître.

Ouvrages linéaires

Des servitudes linéaires, que ce soit pour l'eau, le gaz ou l'électricité sont déjà bien présentes sur le territoire.

Un projet de canalisation (Noréade) est prévu de Pecquencourt à Aulnoye-Aymeries.

En projet, boucle d'essai ferroviaire sur le secteur Aunoye-Aymeries-Bachant

Evolution importante de l'occupation du sol entre 1990 et 2005

Entre 1998 et 2005, les espaces artificialisés ont augmenté de plus de 10%, et les zones urbaines ont augmenté de plus de 3%. Par contre, les terres cultivées ont seulement augmenté de 1% et les prairies ont quant à elles diminué de 3%.

Constat qu'entre 1990 et 1998, les espaces artificialisés et naturels ont augmenté alors que les espaces agricoles eux, étaient en nette diminution (perte de 977 Ha). Le même scénario s'est produit entre 1998 et 2005 avec une diminution encore plus significative des espaces agricoles (perte de 1325 Ha).

Les terres agricoles sont trop souvent considérées comme une «réserve de terrains» dans laquelle viennent régulièrement puiser les deux autres familles.

Entre 1998 et 2005, ce sont en moyenne annuelle 1630 Hectares pour les espaces artificialisés et 690 Hectares pour les espaces naturels qui ont été prélevés sur les terres agricoles. Parmi les espaces artificialisés, ce sont les secteurs de l'habitat et des activités économiques qui consomment le plus de surfaces.

En matière d'habitat, cette tendance s'explique entre autre par le fait que les ménages s'établissent de plus en plus en dehors des agglomérations faute d'une offre satisfaisante de logements urbains (coût élevé, surfaces restreintes...). Quant aux activités économiques, c'est essentiellement le développement du commerce et de ses activités annexes, notamment tout ce qui touche au transport et à la logistique, qui est à l'origine d'un besoin accru de foncier.

Pour ce qui est des espaces naturels, l'autre bénéficiaire des terres prélevées au secteur agricole, on ne peut nier que le Nord-Pas de Calais revient de loin. Le retard est en train d'être comblé (de nombreuses actions de boisement, de préservation et de développement de zones naturelles ont été entreprises).



Point de repère

- L'activité agricole: un maillon important de l'activité économique en milieu rural
- Caractère rural marqué du territoire
- Un rôle d'équilibre dans les espaces périurbains
- Une contribution au cadre de vie des habitants

Enjeux Fonciers

- Economie agricole directement liée à l'économie du foncier: une gestion économe de l'espace agricole
- Afficher la vocation principale du foncier agricole: privilégier le zonage A au zonage N dans les PLU
- Il faut prévoir des mesures compensatoires pour préserver l'outil de travail

Enjeux économiques

- Les investissements lourds réalisés risquent de remettre en cause la viabilité de l'exploitation

Références

- Carte 12 : Occupation du sol
- Carte 16 : Une agriculture soumise à de multiples pressions

Les enjeux environnementaux

Le territoire de Sambre Avesnois est souvent décrit comme la «Suisse du Nord». Ses paysages, avec la forêt de Mormal et ses zones de bocages, sont particulièrement reconnus au niveau régional et font l'objet de nombreux diagnostics et mesures de préservation (parc naturel régional, mesures agri-environnementales pour le maintien du bocage,...).

Ces mesures ont permis de freiner et non d'enrayer la diminution du bocage, dont le mitage devient préoccupant aux marges Est et Nord du territoire.

Cette forte identité environnementale implique des enjeux environnementaux pour la préservation et la gestion du milieu naturel importants.

Ainsi, 70% du territoire est couvert par des zones d'inventaires ou des mesures de protection réglementaires (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, ...)

Des espaces d'intérêts communautaires protégés contractuellement

■ Les sites Natura 2000

L'Union Européenne a choisi d'agir pour la conservation de la biodiversité en s'appuyant sur un réseau cohérent d'espaces désignés pour leur richesse particulière. Ce réseau Natura 2000 abrite des habitats naturels d'intérêt communautaire qui participent à la richesse biologique du continent européen. Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces.

Le réseau Natura 2000 est donc un inventaire constitué de deux types de protection: des zones de protection spéciale, sélectionnées au titre de la directive "Oiseaux", et des sites d'importance communautaire. 5.8% de l'arrondissement est concerné par Natura 2000 (ZPS) et 2.1% est concerné par Natura 2000 (ZSC).

Espaces naturels			
Inventaire	Surface (ha)	% territoire	% zone en région
ZNIEFF 1	57 503	40,6	31,9
ZNIEFF 2	81 370	57,5	25,6
Protection	Surface (ha)	% territoire	% zone en région
APB	0	0,0	0,0
ZPS	8 144	5,8	33,4
RNN	0	0,0	0,0
RNR	11	0,0	1,9
ZSC	2 935	2,1	21,8
CELRL	0	0,0	0,0

Source : DMEN 2006

ZNIEFF 1 : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique de type 1

ZNIEFF 2 : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique de type 2

APB : arrêté préfectoral de protection de biotope

ZPS : zone de protection spéciale

RNR : réserve naturelle nationale

RNN : réserve naturelle régionale

ZSC : zone spéciale de conservation

CELRL : zone protégée par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles des départements sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Le Conseil général du Nord peut ainsi prendre l'initiative de préempter des terrains à forte valeur écologique, grâce à sa politique "Espaces Naturels Sensibles".

Cette démarche permet d'assurer la protection de ces espaces, les mesures à mettre en place mais également les modalités de gestion.

Plus de 740 Ha sont concernés par ce droit de préemption.

Des espaces inventoriés, sans portée réglementaire

■ Les ZNIEFF de type 1 et 2

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. Il ne s'agit pas d'une réglementation opposable aux tiers. L'objectif de ces ZNIEFF est d'établir une base de connaissance, accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace. Il s'agit également de permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles. Les ZNIEFF sont donc des outils de protection du milieu naturel; ce sont des documents de type inventaire portant sur l'intérêt patrimonial (naturel) de différentes zones délimitées cartographiquement, parce qu'homogènes ou interdépendantes. Cet outil ne génère pas en lui-même de contraintes réglementaires.

40.6% du territoire est inventorié en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 et 57.5% du territoire est inventorié en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2. Il n'est pas envisageable de calculer la superficie totale par rapport à la superficie de la région ou par rapport à la surface agricole utile car les ZNIEFF 1 et 2 sont superposables.

Les ZNIEFF de l'Avesnois représentent plus de 30% des ZNIEFF de la Région.

<u>Point de repère</u> • Une agriculture cohabitant avec de nombreux zonages environnementaux alliant les ZNIEFF, Natura 2000, zones humides... • Des risques naturels répertoriés (inondations, érosion...) qui peuvent fragiliser l'activité agricole	<u>Enjeux économiques</u> • Est-ce que les zonages ne risquent ils pas de fragiliser les exploitations agricoles? • Lisibilité des zonages et leurs appréhensions par le monde agricole • La compatibilité avec l'évolution et le développement des exploitations du territoire <u>Enjeux environnementaux</u> • L'agriculteur, acteur de la mise en valeur et de l'entretien des paysages	<u>Préconisations</u> • Créer une dynamique positive: réduire les contraintes au profit des démarches contractuelles • Ne pas entraver l'économie de l'agriculture • Ne pas avoir un maillage trop serré	<u>Références</u> • Carte 13 : Les enjeux liés à la pression environnementale
---	--	---	--

Le Parc Naturel régional de l'Avesnois

Le PNRA est géré par le Syndicat mixte.

Il compte 145 communes: 138 communes de l'arrondissement d'Avesnes et 7 communes de l'arrondissement de Cambrai

Superficie totale des communes intégrées dans le périmètre: 137 038 Ha (Source Charte PNR)

Superficie de l'arrondissement d'Avesnes: 129 624 ha

Le territoire du Parc est une des zones les plus riches en biodiversité de la Région Nord-Pas de Calais, jouant un important rôle de «réservoir» pour la trame verte régionale.

Engagement du PNR sur 4 missions:

- Protéger, connaître et faire connaître la nature
- Maintenir le paysage et permettre de développement d'une agriculture dynamique
- Mettre les produits locaux en vedette
- Aider les collectivités locales à appliquer les orientations de la Charte du Parc

Influence sur l'agriculture

- Le PNR est plus ou moins perçu comme une contrainte (exigences en terme d'environnement)
- Aide sur la vente directe, haies, bois énergie
- Problématique de l'entretien des fossés, curage des mares, drainage.
- Crainte sur la conservation des zones humides et zones naturelles.



L'eau, une ressource à préserver

« Plusieurs atouts naturels du bassin versant de la Sambre lui permettent aujourd'hui de disposer d'une ressource en eau et de milieux aquatiques relativement préservés par rapport au contexte régional et plus largement au bassin Artois Picardie: pluviométrie importante, forte densité de cours d'eau, prédominance du bocage, ...

La présence importante de Surface toujours en herbe (57% de la SAU) par rapport à la moyenne nationale (33%) montre que l'usage agricole du bassin versant préserve globalement mieux la ressource en eau que les autres territoires français. En effet, la prairie favorise l'infiltration de l'eau et limite le ruissellement.

Une des caractéristiques de notre territoire est la présence de haies le long des parcelles. Ces haies contribuent naturellement à la filtration des eaux et retiennent notamment les matières en suspension.

Concernant la pression sur la ressource en eau, l'usage agricole doit être regardé avec minutie car il occupe 62% de la surface du bassin versant.

Le territoire est marqué par un réseau hydrographique dense (environ 2100 km de cours d'eau) et d'une multitude de milieux aquatiques (plans d'eau, zones humides, prairies humides) à fort intérêt patrimonial.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, les eaux superficielles sont de faible qualité mais en constante amélioration pour les principaux cours d'eau alors que les eaux souterraines sont globalement de bonne qualité mais ont tendance localement à se dégrader (nitrates...).

- Le SDAGE du bassin Artois Picardie et son programme de mesures sont applicables depuis le 18 décembre 2009. Il vise à retrouver le bon état écologique des eaux pour 2015.
- Le SAGE Sambre Avesnois concernant 122 communes est en cours d'élaboration. C'est le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois qui en est le maître d'ouvrage. Le document sera soumis à enquête publique en octobre 2011.
- o Objectifs: permettre de répondre en partie aux enjeux liés à la prévention des risques naturels (risque d'inondations) et à la gestion durable de la ressource en eau
- o Le règlement du SAGE est opposable aux personnes publiques et privées. Son contenu est encadré par les articles L 212-5-I-2° et R.212-47 du Code de l'environnement.
- o Enjeux du SAGE de la Sambre :
 - ↳ Reconquérir la qualité de l'eau
 - ↳ Préserver durablement les milieux aquatiques
 - ↳ Maîtriser les risques d'inondations et d'érosion
 - ↳ Préserver la ressource en eau
 - ↳ Développer les connaissances, la sensibilisation, et la concertation pour une gestion durable de la ressource



Le drainage

Le drainage agricole est un aménagement hydraulique agricole visant à réduire la quantité d'eau du sol et entraînant des modifications du régime des eaux.

- Du drainage poterie a été réalisé dans les années 1700.
- 30 % de drainage récent a été réalisé par l'ASAD.
- Le bassin versant de la Sambre compte aujourd'hui 6 ASAD. Au niveau du drainage, c'est 11 130 Ha soit 13% de la SAU qui sont drainés dans l'Avesnois contre 32% dans le département du Nord (source Chambre d'agriculture 2003)

L'érosion

L'Avesnois est un territoire connaissant une certaine sensibilité à l'érosion. Suite à un diagnostic et une enquête auprès des acteurs locaux, il a été constaté que l'Avesnois ne connaît pas de manifestations spectaculaires d'érosion des sols. Néanmoins cette érosion se manifeste ponctuellement sur quelques communes du plateau Quercitain et en marge du Cambrésis.

Conséquences: perte des éléments fertiles des sols cultivés, perte de rendements des cultures, qualité des eaux.

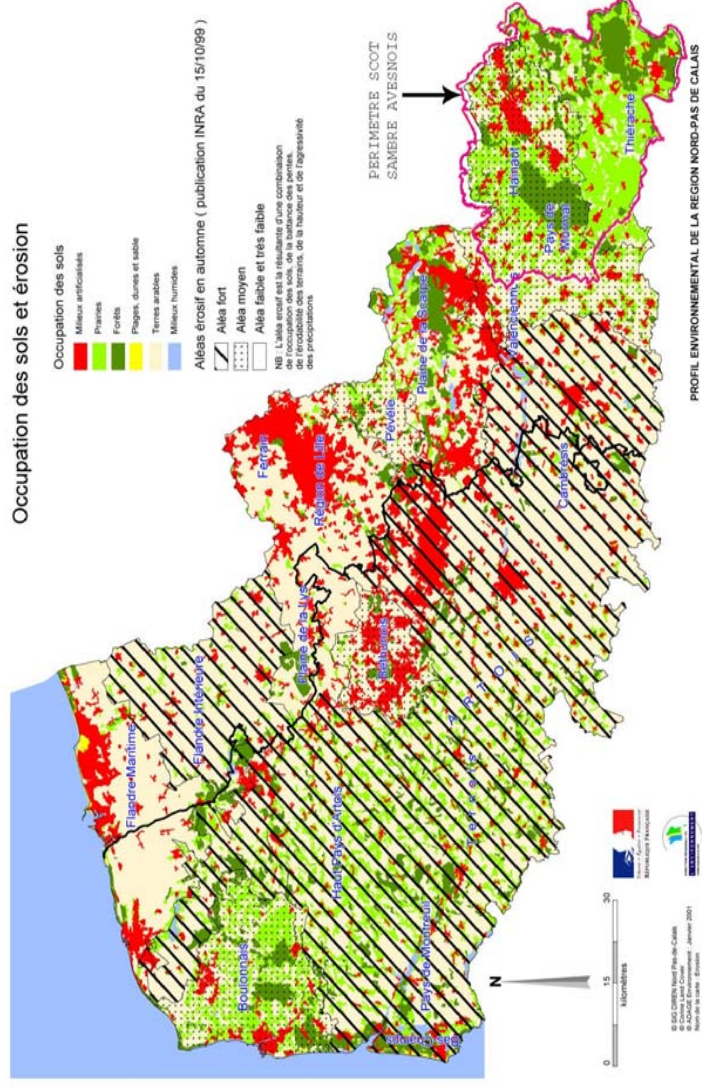
L'ensemble de l'Avesnois peut potentiellement connaître des problèmes de ruissellements et l'évolution de l'occupation des sols est préoccupante pour la ressource en eau : les surfaces de prairies diminuent au profit des terres labourables, qui représentent un risque potentiel de pollution et de ruissellement si aucune pratique alternative n'est utilisée.

S'ajoute à cela une tendance à l'augmentation de la taille des parcelles qui augmente le risque d'érosion.

Compte tenu de cet impact le SAGE Sambre Avesnois a souhaité prendre des mesures concernant le retournement de prairies et le maintien des éléments naturels qui jouent un rôle dans la lutte contre l'érosion, les inondations et le piégeage des polluants. Le maintien des haies et la mise en place de dispositifs enherbés constituent des zones tampons ayant pour objectif de réduire l'érosion.

Le SAGE a pour objectif de classer 100% des haies ayant une fonction dans la lutte contre l'érosion et le ruissellement et intégrer au mieux à cette occasion le classement des autres éléments naturels d'intérêt.

On ressent un besoin de structures porteuses de projet de lutte.



Zones humides

Les zones humides remplissent de nombreuses fonctions bénéfiques à l'ensemble des milieux aquatiques, en plus de regorger d'une biodiversité riche et importante. Le SDAGE Artois Picardie a identifié des zones à dominante humide sur le territoire. Ce sont majoritairement des prairies humides dont l'usage principal est le pâturage. La vallée de la Sambre et l'amont de l'Helpe Majeure regroupent les zones humides les plus importantes. Sur les autres secteurs, elles sont nombreuses mais leur surface est inférieure à 1 Hectare.

Enjeux du SDAGE

- Améliorer la connaissance
- Restaurer les zones humides dégradées
- Préserver la fonctionnalité des zones humides
- Améliorer la gestion des zones humides

La gestion des zones humides devra concilier l'activité agricole ainsi que la préservation et la fonctionnalité de ces milieux.

Influence sur l'agriculture

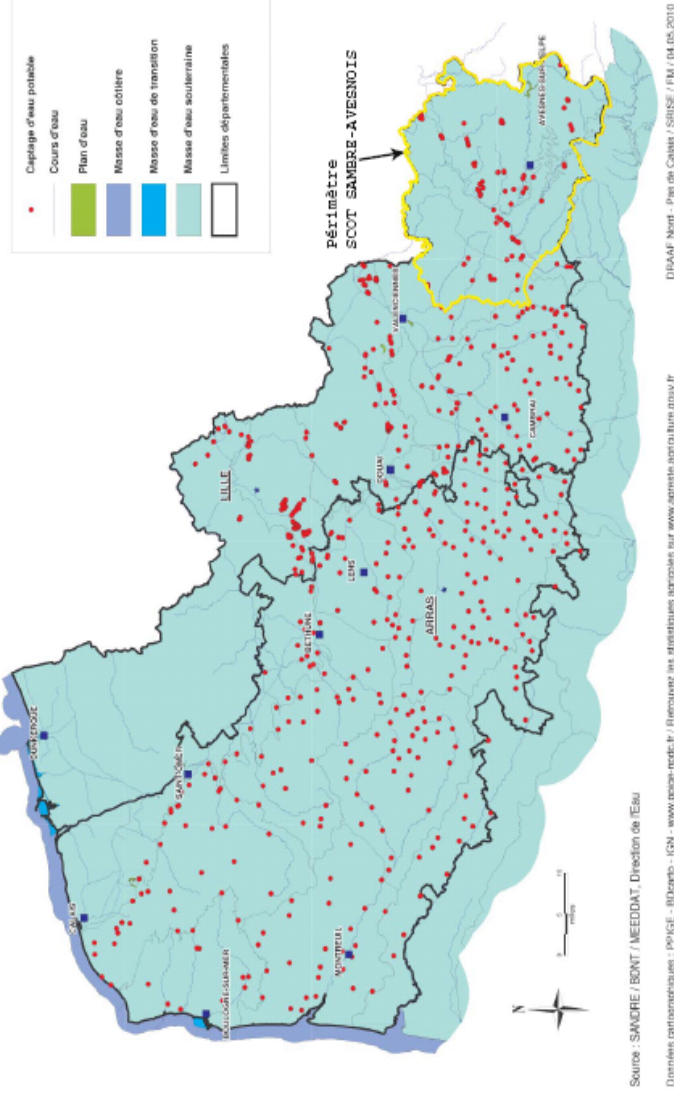
Les zones humides de l'Avesnois étant majoritairement en nombre et en surface des prairies humides, les agriculteurs sont les acteurs principaux de leur gestion. Elles permettent de nourrir le bétail mais surtout, leur maintien nécessite la présence de bovins. Cependant, qui dit zone humide dit fauche tardive et mise à l'herbe moins rapide...

Les zones humides sont inventoriées, elles n'ont pas vocation à s'appliquer à la parcelle.

Compte tenu des objectifs institués par le Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, pour la préservation des zones humides, les nouvelles installations, ouvrages, travaux et activités visées à l'article L 214-2 du code de l'environnement sont soumis à déclaration ou autorisation. Cette disposition présente une contrainte administrative supplémentaire pour l'agriculteur.

Captages : présence d'environ 68 captages sur l'arrondissement

MASSES D'EAU DE SURFACE ET SOUTERRAINE DANS LE NORD - PAS DE CALAIS



Mesures et programmes d'actions pour limiter les impacts de l'agriculture sur la ressource en eau

Il y a une véritable prise de conscience des menaces qui pèsent sur le sol et indirectement sur l'eau. Elle se traduit notamment par des modifications de pratiques, ces changements s'appuyant sur la réglementation ou se développant sur une base volontaire.

- Concilier agriculture et diminuer les impacts sur la ressource en eau
 - Des contrats pour maintenir les prairies et les haies : Contrat d'Agriculture Durable, Contrat Territorial d'Exploitation, Mesures Agro Environnementales.
 - Reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE), actions conjuguées Gabnor et Chambre d'agriculture en lien avec le Parc. Réalisation d'audits des exploitations souhaitant être conseillées pour évoluer vers l'agriculture raisonnée.
- Prise en compte de l'environnement à partir d'obligations réglementaires
 - Directive nitrates : le bassin versant est classé entièrement en zone vulnérable
 - Eco conditionnalité des aides
 - Mise aux normes des bâtiments
 - Contraintes agricoles sur les périmètres de protection des captages

Point de repère	Enjeux économiques	Préconisations	Références
- L'amélioration de la gestion et de la qualité de l'eau : un enjeu important tant au niveau régional que sur l'arrondissement. - La préservation de la ressource en eau passe par la mise en place de périmètres de protection des captages - Zones humides engendrant parfois des contraintes pour l'élevage (parasitisme) - Problématique de maintien des zones humides et la réglementation des constructions	- Le maintien des prairies passe forcément par le maintien de l'élevage bovin et par la viabilité et la vivabilité des exploitations - Préalablement à la mise en œuvre de dispositifs, il est impératif de mesurer à court et moyen terme leur impact sur l'activité agricole et de prévoir les mesures d'accompagnement ou des compensations - Il faut favoriser les actions contractuelles et limiter ainsi le recours aux outils réglementaires qui pourraient fragiliser l'agriculture de certains territoires.	- Intervenir en amont pour rechercher les causes d'inondations (bon entretien des cours d'eau) pour limiter les risques d'inondations et l'ampleur des surfaces inondées - Associer le monde agricole pour toute la problématique environnementale le plus en amont possible, pour qu'ils s'approprient la démarche et deviennent acteurs) - Anticiper et compenser des contraintes ou charges supplémentaires - Construction de bâtiment - Aspects sanitaires des troupeaux	Carte 14 : Une superposition du SAGE et des PPRI

Des agriculteurs acteurs au quotidien de la préservation de l'environnement

D'un point de vue réglementaire

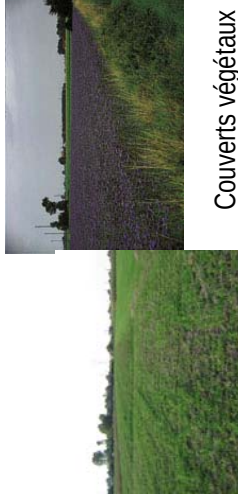
Zones vulnérables

Le 4ème programme d'action «Zones Vulnérables» est d'application obligatoire pour tous les agriculteurs sur la totalité du territoire Nord-Pas de Calais depuis la campagne 2009-2010 et jusqu'au 31 décembre 2012.

La réglementation « zones vulnérables » met en œuvre les obligations fixées au titre de la Directive Nitrates. Elle prévoit la gestion et l'enregistrement des pratiques de fertilisation azotée organique (fumiers, lisiers, composts,...) et minérale (engrais chimiques). Pour ce faire les agriculteurs doivent compléter et tenir à disposition de l'Administration deux documents : un plan prévisionnel de fumure azotée et un cahier des épandages réalisés.



Bandes enherbées le long des cours d'eau



Couverts végétaux

Deux nouvelles dispositions ont été fixées par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement :

- l'implantation de bandes enherbées ou boisées le long des cours d'eau BCAA (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales)
- la couverture progressive des sols en période de risque de lessivage (c'est-à-dire la mise en place d'une couverture végétale des sols en hiver)

Les agriculteurs du territoire Sambre Avesnois, par l'application des obligations de la Directive Nitrates, contribuent à la préservation des ressources en eau (souterraines et superficielles) du territoire. Cependant le respect des obligations de la réglementation « Zones Vulnérables » restreint d'autant plus les surfaces d'épandage possibles si les parcelles agricoles se situent dans des secteurs fortement urbanisés ou à l'arrière du front bâti (habitat linéaire) .

Le maintien des surfaces en herbe

Cette exigence oblige pour 2011 au maintien de:

- 50% de la surface de référence de 2010 en prairie temporaire
- 100% de la surface de référence de 2010 en prairie permanente

Quelques dérogations subsistent néanmoins : le transfert de foncier, les opérations d'aménagement foncier, les travaux d'utilité publique, les JA installés depuis 16/05/2008

Maintien des Particularités Topographiques :

- Présence minimale d'éléments pérennes du paysage tels que les haies, bosquets, jachères, bandes tampons, ... à maintenir et / ou à créer sur l'exploitation. Le but est de maintenir la biodiversité sur les exploitations.

Particularités Topographiques	Surface équivalente Topographique (SET)
Bandes tampons (5 m)	1 ha = 2 ha de SET
Prairie Permanente en zone Natura 2000	1 ha = 2 ha de SET
Jachère faune sauvage ou fleurie	1 ha = 1 ha de SET
Jachère fixe en bandes de 10 à 20 m	1 ha = 1 ha de SET
Haies	1 m linéaire = 100 m ² de SET
Fossés, cours d'eau	1 m linéaire = 10 m ² de SET
Arbres isolés	1 arbre = 50 m ² de SET
Lisières de bois, bosquet	1 m de lisière = 100 m ² SET
Bordures de champs (couvert spontané ou implanté)	1 ha = 1 ha de SET

- . 1 % de la SAU en 2010,
- . 3 % de la SAU en 2011
- . 5 % de la SAU en 2012

A relativiser sur le territoire d'Avesnes sur Helpe compte tenu du maillage bocager

Plan Ecophyto

En application des décisions prises lors du Grenelle de l'environnement, le Président de la République a chargé le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche d'élaborer un plan pour réduire de 50% l'utilisation des pesticides en 10 ans, si possible. Ce plan vise également à sécuriser l'utilisation des phytosanitaires (y compris en zone non agricole). Cet objectif s'est traduit par le plan « Ecophyto 2018 ».

D'un point de vue volontaire

Pratiques raisonnées

- **Incitation et Accompagnement du développement de pratiques raisonnées**
 - Opérations de communication et de sensibilisation menées par la Chambre d'agriculture
 - De nouvelles pratiques doivent être impulsées pour développer une agriculture encore plus respectueuse de l'environnement, soucieuse de la ressource en eau et des paysages
 - En ce qui concerne les intrants, ils sont utilisés de manière limitée dans l'Avesnois du fait de la forte proportion en herbe et les exploitants les utilisent de manière raisonnée.

Les Mesures agro environnementales

- Les mesures agro-environnementales (MAE) visent à améliorer les impacts environnementaux de l'agriculture, à l'aide de subventions allouées sur la base d'engagements volontaires des agriculteurs pour une durée d'au moins cinq ans.

Sur le territoire en question, les dossiers des MAE ont été montés par le PNR et par la Chambre d'agriculture pour différents engagements.

Ce sont 76 agriculteurs qui se sont engagés dans le dispositif permettant la contractualisation de :

448 km linéaire de haies
952 entretiens d'arbres têtards
96 restaurations de mares
1635 ha de prairies gérées extensivement
21 ha de cultures converties à l'herbe

Engagement des agriculteurs
Source : Chambre d'Agriculture –
Service Développement Local
- Juin 2004 et juin 2009



Ce dispositif reconnaît aux agriculteurs une fonction de service relevant de l'intérêt collectif: entretien du paysage, préservation de la ressource en eau, maintien de la biodiversité et est un outil destiné à faire évoluer les pratiques agricoles vers une prise en compte de l'environnement encore plus importante.

- Les contributions de l'agriculture à la préservation du paysage: Etat des lieux de l'existant des éléments du paysage

Ont été inventoriées plus de 1609 mares (Source PNRA 2010, Conservatoire botanique national de Bailleul 2004, Association Chico Mendès 2008 et Syndicat d'aménagement des cours d'eau de l'Avesnois 2000)

Ont été inventoriés plus de 2112 Km de cours d'eau dont 1053 km en régime permanent (source BD topo IGN 2002)

On compte près de 12000 Km de haies dont 3347 Km de Haies hautes et 7690 km de haies basses (Source PNRA 2003)

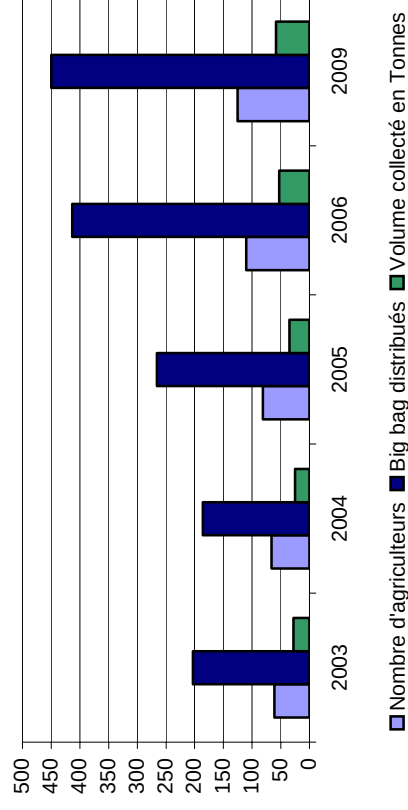
Pratique de désherbage alternatif

L'apparition de techniques alternatives au désherbage chimique permet de développer de nouvelles manières de lutte contre les « mauvaises herbes ». Ces techniques sont déjà utilisées par certaines communes et agriculteurs et le sont couramment en agriculture biologique.

Collectes de déchets d'origine d'agricole

Ces collectes ont été organisées par le Parc et l'ADARTH. Les résultats mettent en évidence une mobilisation de plus en plus importante du monde agricole.

	2003	2004	2005	2006	2009
Nombre d'agriculteurs	61	66	81	110	125
Big bag distribués	203	186	266	413	450
Volume collecté en Tonnes	27.85	25	35	53	58.42



Reliquats azotés

L'analyse du reliquat azoté sur des parcelles est un outil précieux pour optimiser les coûts des apports d'engrais azotés et limiter les pertes d'azote. Pour la culture de l'année, un reliquat azoté représente l'azote minéral immédiatement dans le sol, avant tout apport organique ou minéral. Sa connaissance permet d'apporter la dose juste à la culture concernée.

Des reliquats ont été réalisés en 2011 par les agriculteurs sur l'arrondissement : 83 sur le Hainaut et 56 sur la Thiérache. On constate que les agriculteurs pratiquent plus facilement des reliquats avec des cultures céréales et maïs.

Hainaut : 60 % des reliquats ont été réalisés avec un précédent céréales
22 % des reliquats ont été réalisés avec un précédent Maïs ensilage

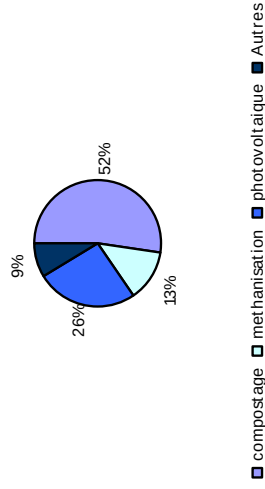
Thiérache : 45 % des reliquats ont été réalisés avec un précédent céréales
41% des reliquats ont été réalisés avec un précédent Maïs ensilage

Des projets liés à la production de nouvelles énergies...

Lors de l'enquête 2010 réalisée par la Chambre d'agriculture, une réflexion sur le développement de projets liés aux énergies renouvelables a été abordée.

22 exploitations sont concernées par ces types de projets qui, même s'ils ne sont pas encore à ce jour parfaitement aboutis, concernent majoritairement le développement du compostage et le photovoltaïque.

Projets "Nouvelles énergies-développement durable" Source enquêtes 2010



Gestion des déchets organiques

Les agriculteurs de l'Avesnois recyclent les effluents organiques et les sous produits issus des villes de l'arrondissement et de certaines activités agro-alimentaires. Ainsi, ils contribuent à la préservation de l'environnement (utilisation moindre d'engrais minéraux au profit de fertilisants organiques) et au développement durable en terme de gestion des déchets organiques valorisables.

La surface épandue sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe représente 17 % des surfaces épandues dans le Nord par des effluents provenant de stations d'épuration urbaines du territoire (soit une trentaine pour l'année 2009).

La surface épandue sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe représente 4 % des surfaces épandues dans le Nord par des effluents d'origine industrielle (2 industries pour l'année 2009).

Source Bilan SATEGE 2009

Tableau 2 Différents projets liés aux énergies renouvelables, Source Enquêtes 2010
Chambre d'agriculture

CANTONS	Compostage	Méthanisation	Photovoltaïque	autres	Total
AVESNES SUR HELPE NORD	1	0	0	0	1
BAVAY	1	1	1	0	3
BERLAIMONT	0	1	0	0	1
LANDRECIES	3	0	0	0	3
MAUBEUGE NORD	0	1	1	0	2
LE QUESNOY EST	0	0	1	2	3
LE QUESNOY OUEST	0	0	1	0	1
SOLRE LE CHATEAU	4	0	1	0	5
TRELON	2	0	0	0	2
HAUTMONT	1	0	0	0	1
ARRONDISSEMENT	12	3	5	2	22

	Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (ha)	Département du Nord (ha)
Surface Totale (RGA 2000)	140 751	574 274
Surface Agricole Utile (SAU) (RGA 2000)	85 721	334 442
Surface épandue en 2009 en effluents urbains.	884	5 321
Surface épandue en 2009 en effluents industriels.	122	2 932

Valeur vénale des terres en Avesnois par Région agricole (Source Journal officiel)

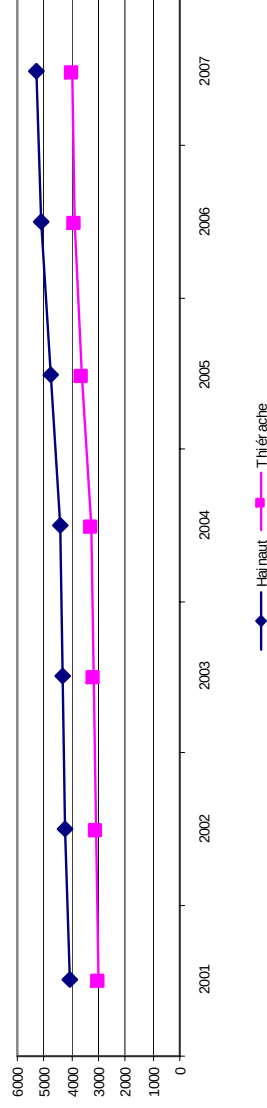
De manière générale, le prix de terres labourables ainsi que des prairies naturelles dans le Hainaut est supérieur à ceux de la Thiérache.

La valeur libre d'occupation est supérieure à la valeur occupée, le ciseau se resserre pour la Thiérache.

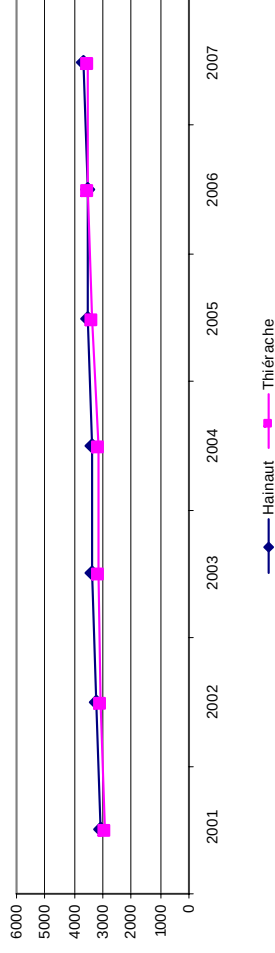
De plus, si la différence de prix des prairies qu'elles soient libres ou occupées dans l'Avesnois par rapport au département et à la région est moindre, la différence est caractérisée en ce qui concerne les prix des terres labourables.

	2007			
	Terre labourable (Euros)		Prairie naturelle (Euros)	
	Libre	Occupée	Libre	Occupée
Hainaut	5300	3700	4700	3700
Thiérache	3950	3500	3750	3400
Région	7000	4150	4600	3570
Département	7420	4350	4220	3620

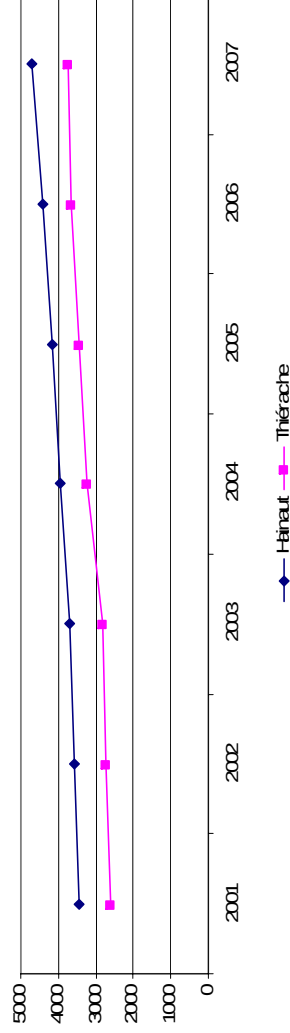
Evolution de la valeur vénale des terres labourables libres



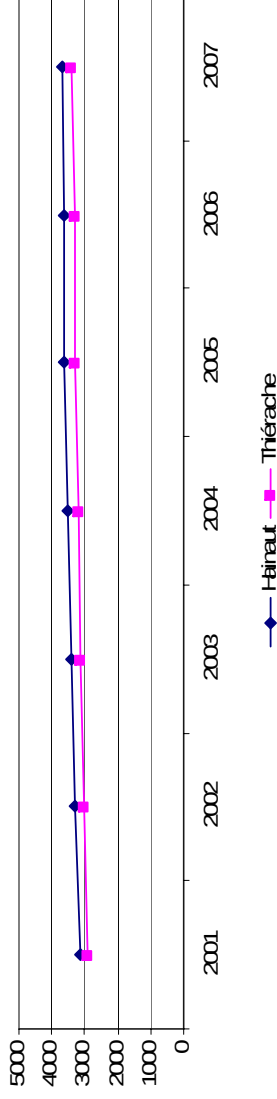
Evolution de la valeur vénale des terres labourables occupées



Evolution de la valeur vénale des prairies naturelles libres



Evolution de la valeur vénale des prairies naturelles occupées

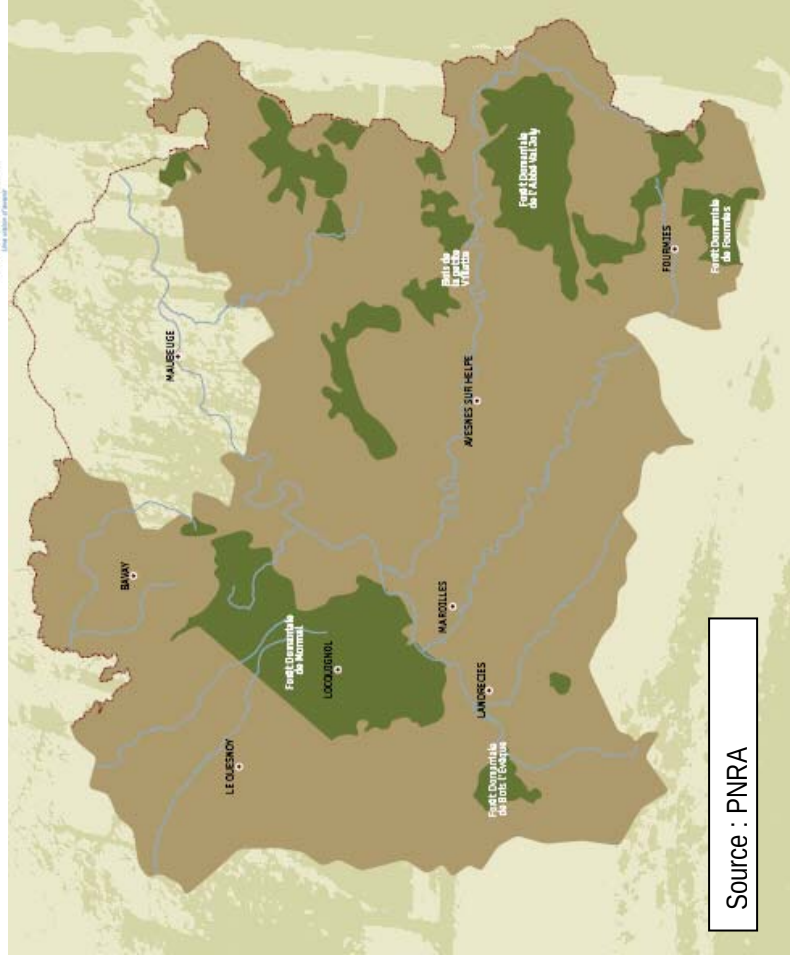


L'Avesnois, un territoire forestier

L'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe est le territoire possédant le plus grand massif forestier régional. 60% de la forêt du Nord se trouve en Avesnois.

Un cinquième du territoire de l'Avesnois est boisé. Avec plus de 28 000 hectares boisés, soit près de 23% de sa superficie, le Parc Naturel de l'Avesnois possède la surface forestière la plus importante du Nord-Pas de Calais. Cette forte proportion boisée contraste au niveau régional puisque le Nord-Pas de Calais est assez peu forestière. Avec un taux de boisement de seulement 8,6%, le Nord-Pas de Calais est la région la moins boisée de France (la moyenne nationale est de 29%)

- Exploitation forestière
- Les forêts de l'Avesnois sont soumises à une faible pression de prélèvement.
- Les forêts publiques connaissent une pression de coupe plus conséquente que les forêts privées.
 - 195 000 m3 de bois brut produit/an
 - Existence de mesures spécifiques: 970 Ha de forêts contractualisées contrat Natura 2000
 - Présence de la coopérative forestière du Nord sur Trélon
- Double objectif de la forêt Avesnoise:
 - La production de bois
 - Bois d'œuvre
 - Bois de trituration
 - Bois énergie (sous forme de bûches et plaquettes forestières)
 - La pérennisation d'un milieu riche et rare à l'échelle régionale
 - Dimension récréative et touristique (chemins de randonnées, espaces d'accueil, base de loisirs, restaurants...)



Afin d'engager une politique de développement forestier durable s'appuyant sur des actions concertées et soutenues localement par l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, l'élaboration d'une Charte forestière territoriale a été lancée en avril 2007. L'objectif de la charte est d'engager une politique de développement forestier durable fondée sur un diagnostic concerté et partagé. Cette charte a pour ambition notamment le développement de la filière forêt - bois.

Actuellement, sont en fonctionnement 8 chaudières individuelles chez les exploitants et une chaudière collective.

Point de repère

- 60 % de la forêt du Nord se situe en Avesnois
- 1/5ème du territoire de l'Avesnois est boisé
- Boisement linéaire: 12 000 Km de haies

Enjeux fonciers

- Organiser le boisement lors de leur développement
- Prendre en compte les boisements linéaires et surfaciques

Enjeux économiques

- Valorisation de la filière bois : source d'énergie

Préconisations

- Limiters les emprises

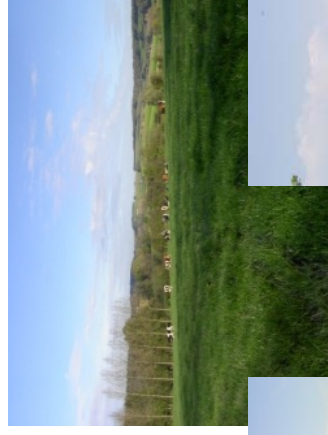
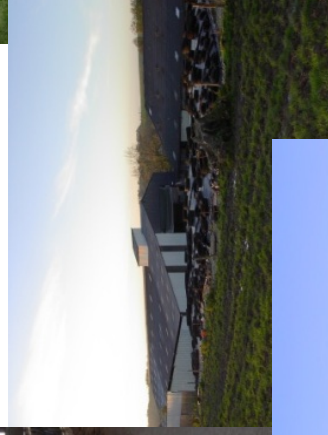
L'agriculture : un atout pour le territoire

L'agriculture, sur le territoire du SCOT Sambre Avesnois, c'est :

Une activité économique : au-delà des emplois directs, un maillage d'entreprises en amont et en aval réparties sur l'ensemble du territoire (contrairement à une entreprise, telle que Renault) qui génère des flux importants (en interne et aussi vers l'extérieur)

Un vecteur d'image qui contribue à l'identité du pays : paysages, produits locaux, patrimoine bâti...

Des pratiques plus favorables pour l'environnement : réduction de la consommation d'intrants, lutte contre l'érosion des sols, prise en compte de la dimension paysage et biodiversité



Difficultés rencontrées par l'activité agricole

Des surfaces d'épandage en diminution

L'artificialisation des terres agricoles au profit de l'habitat, du développement économique, du boisement ou d'espaces naturels a pour conséquence de réduire les surfaces d'épandage, en pénalisant l'agriculture.

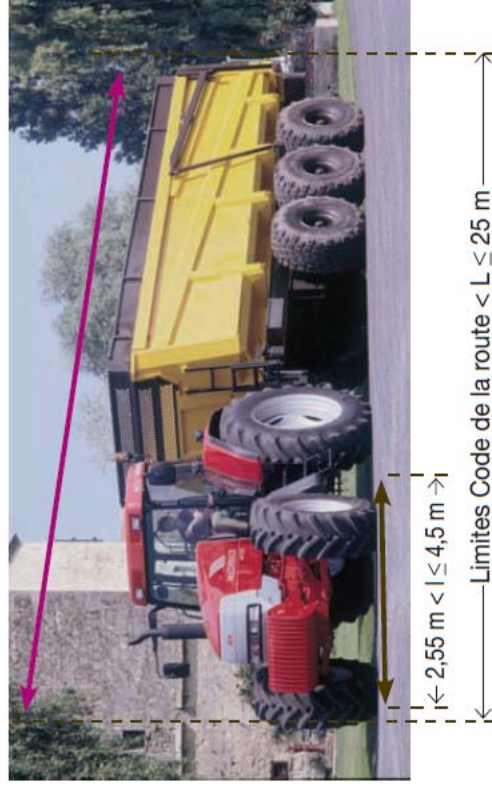
Un potentiel de terres altéré

L'urbanisation, les emprises foncières pour des zones d'activités engendrent une perte de potentiel pour les parcelles voisines. De plus, leur défaut d'entretien peut entraîner la prolifération de mauvaises herbes et de gibier entraînant dégâts et déplacements à travers l'espace agricole.

La cohabitation avec la population locale

On constate une quantité croissante de déchets jetés dans les parcelles ou l'usage inadéquat des chemins (publics ou privés) comme terrain de jeux (quads...).

L'activité agricole présente au cœur des villages est ponctuellement source de nuisances ou de désagréments. La « cohabitation » est parfois difficile.



Source : MSA Caisse centrale

Des projets d'investissements remis en cause

Le mitage du parcellaire agricole à travers le tissu urbain contraint les projets de construction de bâtiments agricoles, qui doivent répondre aux règles d'urbanisme et notamment au principe de réciprocité. C'est un facteur limitant pour les possibilités de construction ou de développement de bâtiments agricoles.

La circulation des engins agricoles

Ponctuellement, des aménagements routiers sont inadéquats aux largeurs pourtant réglementaires des outils agricoles (cf encadré).

Les camions (souvent des semi-remorques) qui assurent les livraisons ou les enlèvements (ex: collecte du lait) dans les exploitations rencontrent parfois des difficultés de circulation liées à ces aménagements.

Sur certaines communes (n'ayant souvent pas bénéficié de remembrement), des chemins communaux sont peu praticables.

En terme de préconisations.

- Développer un dialogue entre le monde agricole, les collectivités et la société civile
- Rechercher des solutions adaptées



Quelles perspectives pour les exploitations agricoles du SCOT ?

Les évolutions futures des exploitations et des filières agricoles présentent sur le territoire du SCOT sont fortement dépendantes:

- de la réforme à venir de la Politique Agricole Commune
- des stratégies adoptées par les opérateurs des filières et leur traduction en local
- de la rentabilité à venir de leurs entreprises / volatilité des prix sur les marchés mondiaux.

Le dispositif actuel de la Politique Agricole Commune

Un soutien communautaire est apporté aux exploitations sur la base de deux piliers :

- 1^{er} pilier = régulation des marchés et aides directes aux revenus (D.P.U.)
- 2^{ème} pilier = mesures agri-environnementales et aides à l'installation, à la modernisation et au développement rural.

Les exigences de la PAC actuelle pour les agriculteurs

Les aides de la PAC sont aujourd'hui conditionnées par le respect d'exigences de base dans 5 domaines :

- Environnement : protection des eaux notamment
- Bonnes conditions agri environnementales (BCAE)
- Santé productions végétales : utilisation des produits phytosanitaires
- Santé productions animales : lutte contre les maladies animales
- Protection des animaux : conditions d'élevage

Des exigences supplémentaires s'appliquent aussi pour les souscripteurs de mesures agro-environnementales.

En plus de la conditionnalité, ces aides sont soumises à une modulation.

Quelles évolutions de la PAC post 2013 ?

Le calendrier :

Début des réflexions : juillet 2010

Les débats européens vont se dérouler jusque fin 2012

Ensuite auront lieu des débats nationaux pour ajuster certaines mesures

Le 1^{er} janvier 2014 : entrée en vigueur de la nouvelle PAC

Actuellement les propositions sont donc provisoires et issues de la Commission Européenne (novembre 2010).

Parmi les premières propositions pour la future PAC :

- Une harmonisation des aides (DPU) entre les Etats-membres (=une diminution en France ?)
- De plus fortes contraintes environnementales pour l'attribution des aides du 1^{er} pilier (= verdissement des aides)
- Une rémunération des biens publics fournis par les agriculteurs.



Quelles conséquences possibles pour les exploitations du SCOT ?

Les débats actuels restent donc très généraux et les éléments d'appréciation provisoires. L'impact des nouvelles dispositions qui seront décidées d'ici fin 2013 n'est pas encore réellement mesurable.

Toutefois le « verdissement de la PAC » entraînera certainement de nouvelles contraintes pour les agriculteurs du SCOT déjà très concernés dans ce domaine. Ils seront également impactés par les nouvelles règles de la conditionnalité : BCAA, mesures environnementales renouvelées et obligatoires. En terme de contribution, le territoire de l'Avesnois est plutôt bien placé si l'on prend en compte le taux de surfaces en herbe et fourrages.

Néanmoins, l'obligation de maintenir les surfaces en herbe (Zones vulnérables) ne donne pas beaucoup de choix de productions envisageables, ni de diversifications de productions: quid lorsque l'on parle d'autonomie des exploitations ?

Autres éléments prospectifs sur les exploitations et les filières agricoles

Quant aux stratégies des opérateurs, il est évident qu'elles seront principalement décidées en dehors du SCOT.

En production laitière, la contractualisation en cours devrait renforcer la visibilité des éleveurs et leur conférer une nouvelle dynamique.

En viande, c'est l'ensemble de la filière régionale qui doit se réorganiser pour rationaliser ses outils (abattoirs) et retrouver un dynamisme freiné notamment par les évolutions défavorables des marchés.

En productions végétales, les outils industriels présents sur le SCOT ou proches de son périmètre sont à même d'assurer des débouchés aux producteurs. Mais leur avenir est aussi dépendant de l'évolution de la PAC et de la concrétisation effective du projet de canal Seine-Nord.

Les apports de la Loi de Modernisation Agricole du 27 juillet 2010 dans le domaine de l'urbanisme

- La LMA vient clarifier les principes de constructibilité en zones non urbaines ; les zones non urbaines sont bien les zones naturelles, agricoles et forestières.

La LMA pose une exigence de compatibilité des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel ils sont envisagés, et d'absence d'atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

- La LMA institue une commission départementale de la consommation des terres agricoles; cette commission présidée par le Préfet et composée de représentants des collectivités, de l'Etat, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

Cette commission est consultée:

- sur les autorisations d'urbanisme ayant pour conséquence une réduction des surfaces situées dans les espaces autres qu'urbanisés et sur lesquels est exercée une activité agricole ou qui sont à vocation agricole (communes sous RNU).
- l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme : pour les Scot, s'ils prévoient une réduction des espaces agricoles, pour les PLU et CC hors périmètre de SCOT dès lors qu'il y a réduction d'espace agricole.

- La LMA prévoit la mise en œuvre d'un PRAD (Plan Régional d'Agriculture Durable) qui serait porté à la connaissance des collectivités en vue de l'élaboration des documents d'urbanisme.
- La LMA prévoit la mise en place d'un observatoire de la consommation des terres agricoles, dont la mission est d'élaborer des outils pertinents pour mesurer le changement de destination des espaces agricoles et d'homologuer des indicateurs d'évolution.
Un décret doit fixer les modalités d'application.
- La LMA instaure une taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles afin de sensibiliser au gaspillage actuel des terres agricoles.

Méthodologie de l'enquête agricole (collecte de données)

1 - Un questionnaire terrain a été élaboré à partir des données existantes, caractérisant l'agriculture du territoire afin de réaliser un état des lieux actualisé.

2- Une réunion d'information avec les responsables agricoles locaux « référents » a été organisée le 6 décembre 2010 dans les locaux de la Chambre d'Agriculture à Sars et Rosières afin de :

- Rappeler les enjeux d'un SCOT et expliciter la méthodologie du diagnostic agricole envisagé.
- Travailler avec les responsables locaux sur la préparation des jurys cantonaux (composition : responsables agricoles des différents territoires et représentants types de systèmes de production et activités de service, etc...., et organisation pratique)

Attention, écoute ainsi qu'une sérieuse volonté de participation, ont défini cette réunion.

3 - 12 réunions de jurys cantonaux ont eu lieu :

Jeudi 6 janvier :

- Canton d'Avesnes-sur-Helpe Nord en Mairie de Dourlers
- Canton d'Avesnes-sur-Helpe Sud en Mairie d'Etroeungt

Lundi 10 janvier :

- Canton de Le Quesnoy Est en Mairie de Neuville en Avesnois
- Canton de le Quesnoy Ouest en Mairie de Frasnay

Mardi 11 janvier :

- Canton de Landrecies en Mairie de Landrecies
- Canton de Solre le Château en Mairie de Solre le Château

Mercredi 12 janvier :

- Canton de Hautmont en Mairie de Beaufort

Jeudi 13 janvier :

- Canton de Maubeuge Nord en Mairie de Mairieux
- Canton de Maubeuge Sud en Mairie de Colletet

Vendredi 14 janvier :

- Canton de Berlaimont en Mairie de Berlaimont

Mardi 18 janvier :

- Canton de Trélon en Mairie de Trélon
- Canton de Bavay en Mairie de Bavay

Lors de ces réunions le questionnaire a servi de base de travail afin d'établir la situation agricole de chaque commune avec son référent local. Une localisation géographique de certains points et enjeux a également été effectuée. Enfin des questions d'ordre plus général, à l'échelle cantonale, ont été abordées afin de préciser les spécificités et identifier les enjeux économiques et territoriaux du canton.

4 - Consultation des responsables agricoles locaux le 15 février 2011

5 - Restitution à mi-parcours au Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois le 22 février 2011

Ce travail nous a permis de rencontrer 79 agriculteurs référents sur leur territoire et de collecter plus de 140 questionnaires (1 par commune)

6- Restitution aux responsables agricoles locaux le 17 Mai 2011

7- Restitution finale au SCOT Sambre Avesnois le 31 Mai 2011 à Cousolre

Synthèse du diagnostic agricole (tableau Excel à insérer)

Glossaire

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

Aide familiale : Ascendant, descendant, frère, sœur ou allié au même degré que le chef d'exploitation ou de son conjoint. Il doit vivre sur l'exploitation, participer à sa mise en valeur, et ne pas avoir la qualité de salarié ou d'associé de l'exploitation. La loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 précise que le statut des nouveaux aides familiaux à compter du 18 mai 2005, ne peut être conservé plus de 5 ans.

Agriculture biologique : Recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Elle se définit par l'utilisation de pratiques spécifiques de production (emploi d'engrais verts, lutte naturelle contre les parasites), l'utilisation d'une liste limitée de produits de fertilisation, de traitement, de stockage et de conservation. En élevage, à l'alimentation biologique s'ajoutent les conditions de confort des animaux (limites de chargement notamment).

AOC : L'Appellation d'Origine Contrôlée est un label officiel français de protection d'un produit lié à son origine géographique. Il garantit l'origine de produits alimentaires traditionnels, issus d'un terroir et d'un savoir faire particulier.

AOP : L'Appellation d'Origine Protégée désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation, et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir faire reconnu et constaté. Il s'agit de la déclinaison au niveau communautaire de l'AOC.

ASAD : Association Syndicale Autorisée de Drainage

Assolement : Rotation des cultures. Cela consiste à faire se succéder, selon un ordre précis, différentes cultures sur un même terrain.

BCAE : Bonnes Conduites Agricoles et Environnementales

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

CTE: Contrat Territorial d'Exploitation

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole. C'est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

Drainage : Le drainage est l'opération qui consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau gravitaire présente dans la macroporosité du sol à la suite de précipitation.

EARL : Exploitation à responsabilité limitée

Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, elle est plus souple que le GAEC

Elevage Allaitant : Elevage dédié à la production de viande bovine

Elevage Laitier : Elevage dédié à la production de lait

Elevage Mixte : Elevage composé à la fois de vaches laitières et de vaches allaitantes

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

Fermage : Il désigne la location d'une exploitation agricole. On parle également de « bail à ferme ».

Le prix du bail ou loyer est aussi appelé « le fermage »

GAEC : Groupement Agricoles d'exploitations en commun

Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le GAEC se caractérise principalement par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation.

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

La réglementation détermine les conditions de stockage et d'épandage des effluents des élevages ainsi que les conditions d'implantation des bâtiments pour les élevages en fonction de leur effectif.

LMA : Loi de Modernisation Agricole

MAE : Mesures Agro-environnementales

Mesure Agro-Environnementale. Cette notion recouvre toutes les mesures mises en place dans l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune, en contrepartie de versements aux agriculteurs volontaires.

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PAC : La Politique agricole commune est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne, fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture.

PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondations

Quota laitier : Le régime des quotas laitiers est une politique mise en place dans l'Union européenne, dans le cadre de la politique agricole commune, à partir de 1984 pour limiter et stabiliser la production laitière (lait de vache). Elle avait pour but d'enrayer la croissance continue de la production laitière et de la ramener progressivement au niveau de la consommation intérieure et des exportations non subventionnées.

Remembrement : Opération d'aménagement foncier rural. Il consiste à regrouper des terres agricoles appartenant à un ou plusieurs propriétaires divisées en de nombreuses parcelles dispersées. La règle est que chaque propriétaire reçoit, par le nouveau parcellaire, une superficie globale équivalente, en valeur de productivité réelle, à celle des terrains qu'il a apportés.

RGA : Recensement Général Agricole

RSD : Le Règlement Sanitaire Départemental détermine les conditions de stockage et d'épandage des effluents des élevages de moins de 50 vaches laitières, 100 vaches allaitantes ou 49 bovins à l'engraissement.

SAGE : Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau

SAU : Superficie Agricole Utile. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole, régie par les dispositions du code civil et ayant pour objet d'exercer une activité agricole. La responsabilité financière des associés n'est pas limitée.

SCOP : Surface en Céréales, Oléagineux, Protéagineux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement de la Gestion de l'Eau

SFP : Surface Fourragère Principale. Elle comprend les prairies permanentes, les prairies temporaires et les cultures fourragères annuelles.

STH : Superficie Toujours en Herbe. Elle comprend l'ensemble des prairies naturelles, pâturages, herbages et landes productives.

Service de remplacement : Associations groupements d'employeurs à vocation de remplacement, dirigés par des agriculteurs bénévoles.

UGB : Unité Gros Bétail. Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. Par définition, 1 vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an = 1 UGB; 1 veau de boucherie 0,5 UGB; 1 brebis = 0,15 UGB; 1 truie = 0,5 UGB par exemple.

UTA : L'Unité de Travail Annuel est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Bibliographie et sources

- Service Développement local et diversification CA 59
- Atlas des paysages de la région Nord-Pas de Calais, DIREN, 2005
- DREAL, Profil environnemental Nord-Pas de Calais – tome 2 Territoires, juin 2004 : Diagnostic environnemental du territoire Sambre Avesnois
- Chambre régionale d'Agriculture Nord-Pas de Calais, Institut Supérieur d'Agriculture. : *Source ABC des sols du Département du Nord*
- Enquête agricole Chambre d'Agriculture 2010 sur le territoire du SCOT Sambre Avesnois
- RGA 2000
- MSA 59
- GABNOR
- Agence de l'Eau Artois Picardie
- PNR de l'Avesnois
- AGRESTE
- Service économique Régional de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais
- SIG, Chambre d'Agriculture de Région Nord-Pas de Calais
- SIGALE, Région Nord-Pas de Calais
- CAUE
- INRA
- La fromagerie du bocage
- SATEGE Nord Pas de Calais, bilan des épandages 2009



SCOT SAMBRE AVESNOIS

Atlas cartographique Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe



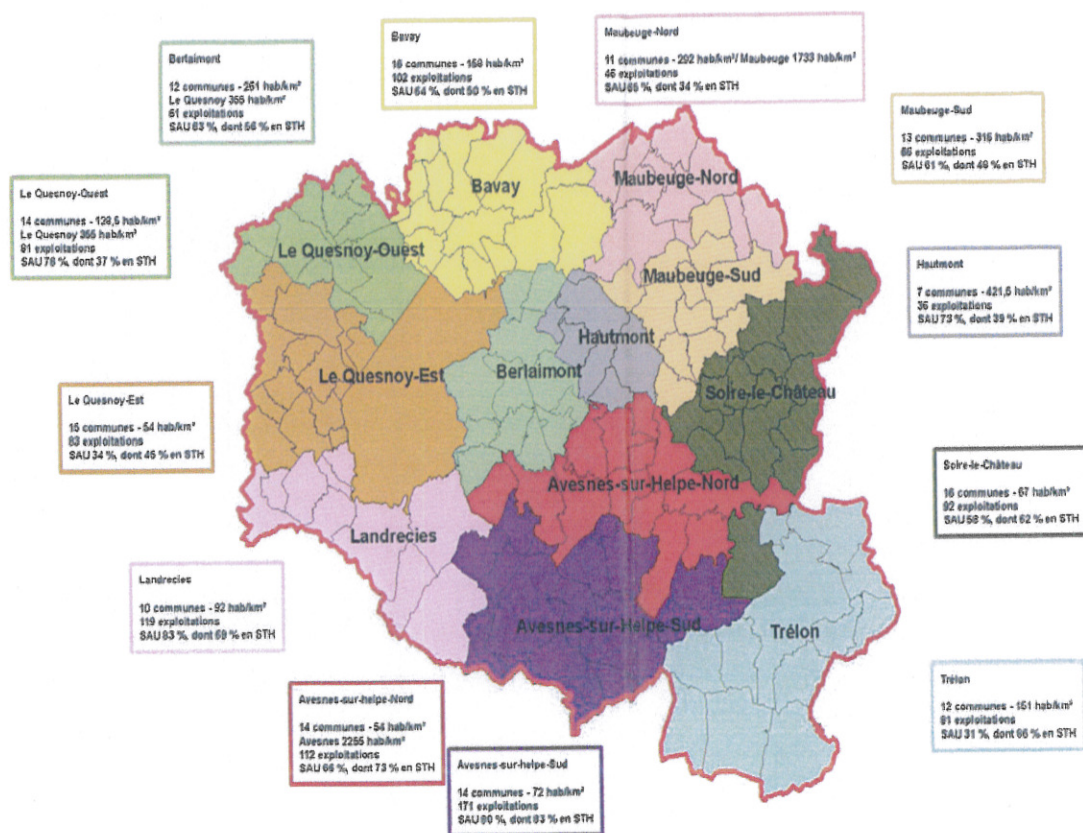
SCoT Sambre Avesnois
Une vision d'avenir



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

TERRES d'AVENIR

Les 12 cantons du SCOT Sambre-Avesnois : quelques chiffres repères



CARTE 1

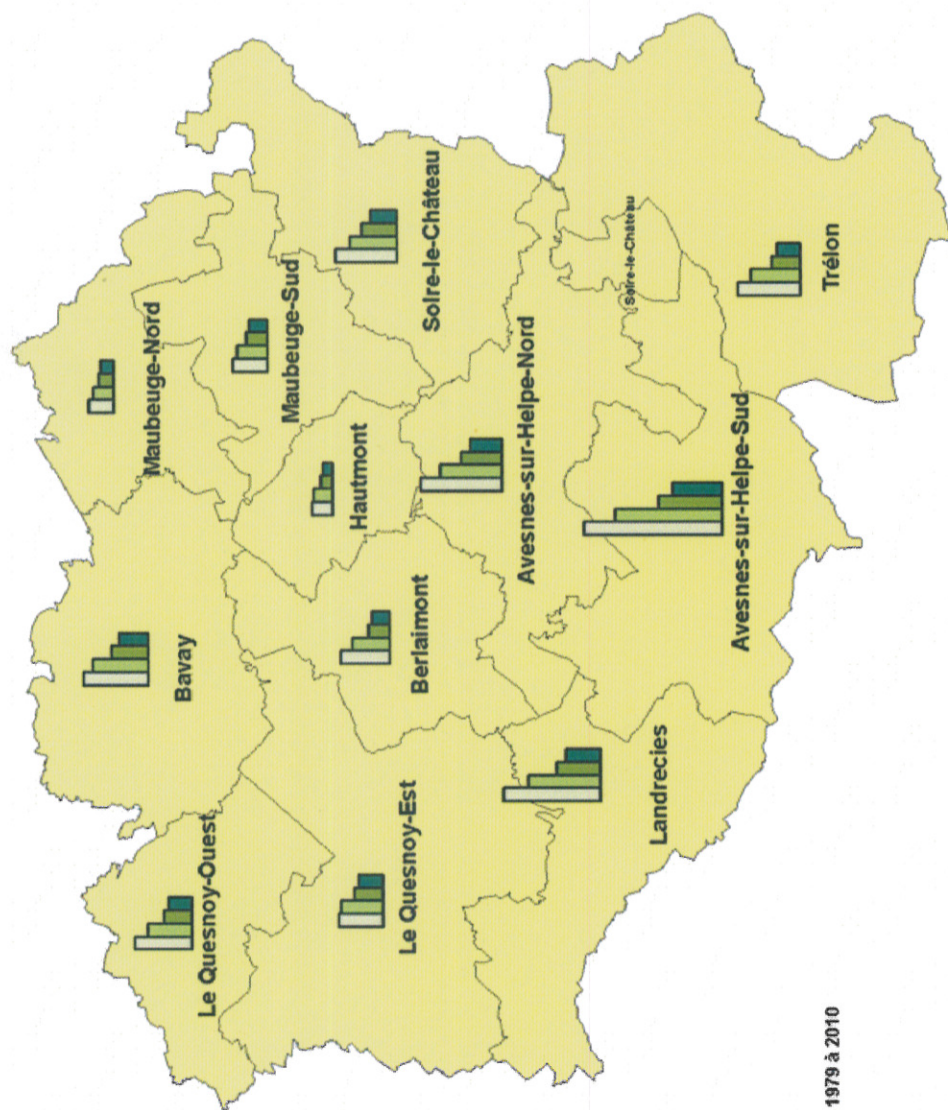
Source : Chambre d'agriculture - enquête 2010

0 4 8 16
Km

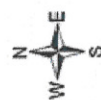
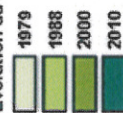
1:350 000



Des territoires inégalement marqués par l'évolution du nombre d'exploitations



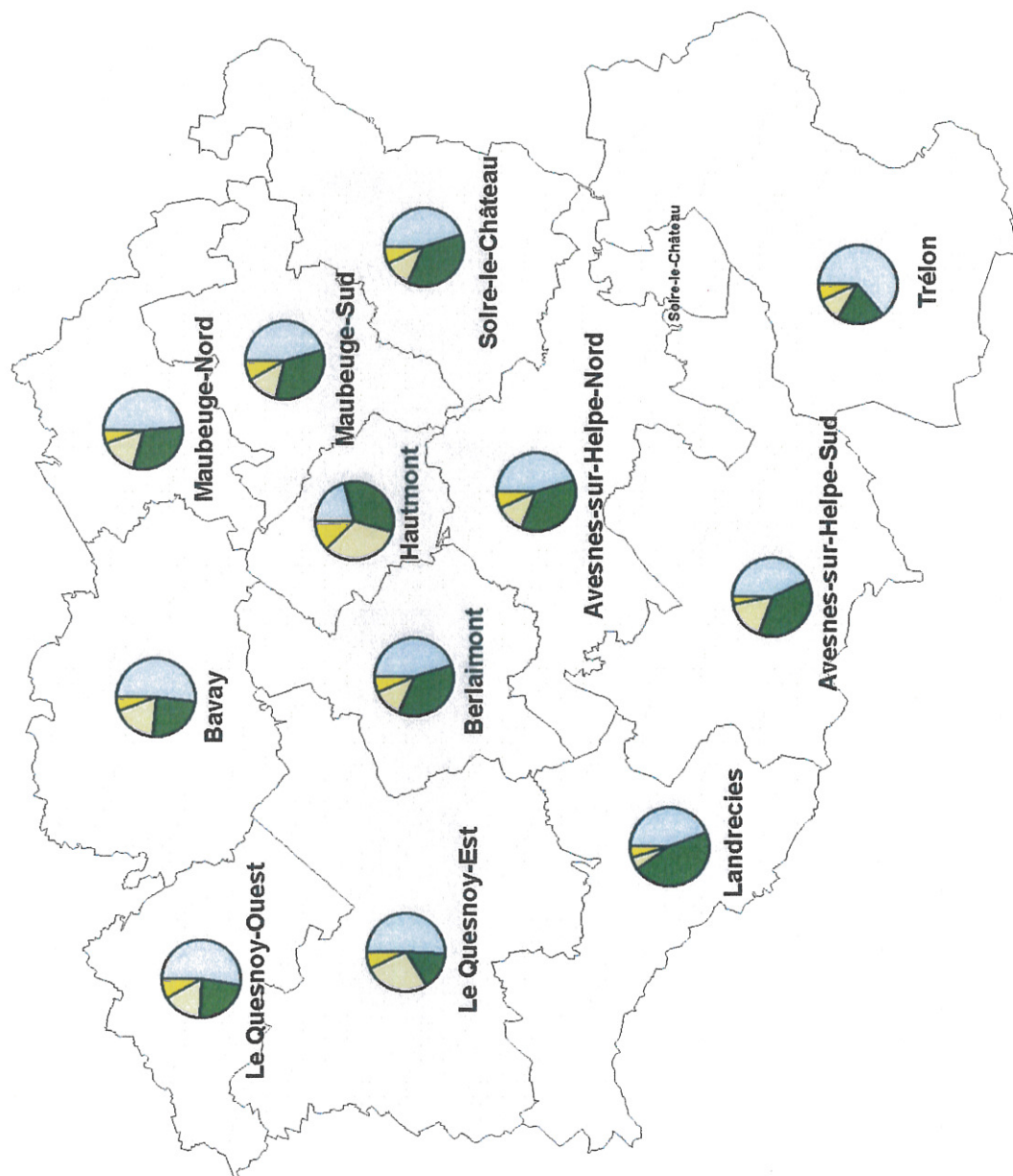
Evolution du nombre d'exploitations de 1979 à 2010



Source : Chambre d'agriculture et RGA - 2010

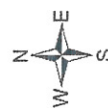
CARTE 2

Des formes sociétaires majoritaires quasiment dans tous les cantons



Types de sociétés
Répartition en pourcentages

- individuelles
- GAEC
- EARL
- autres

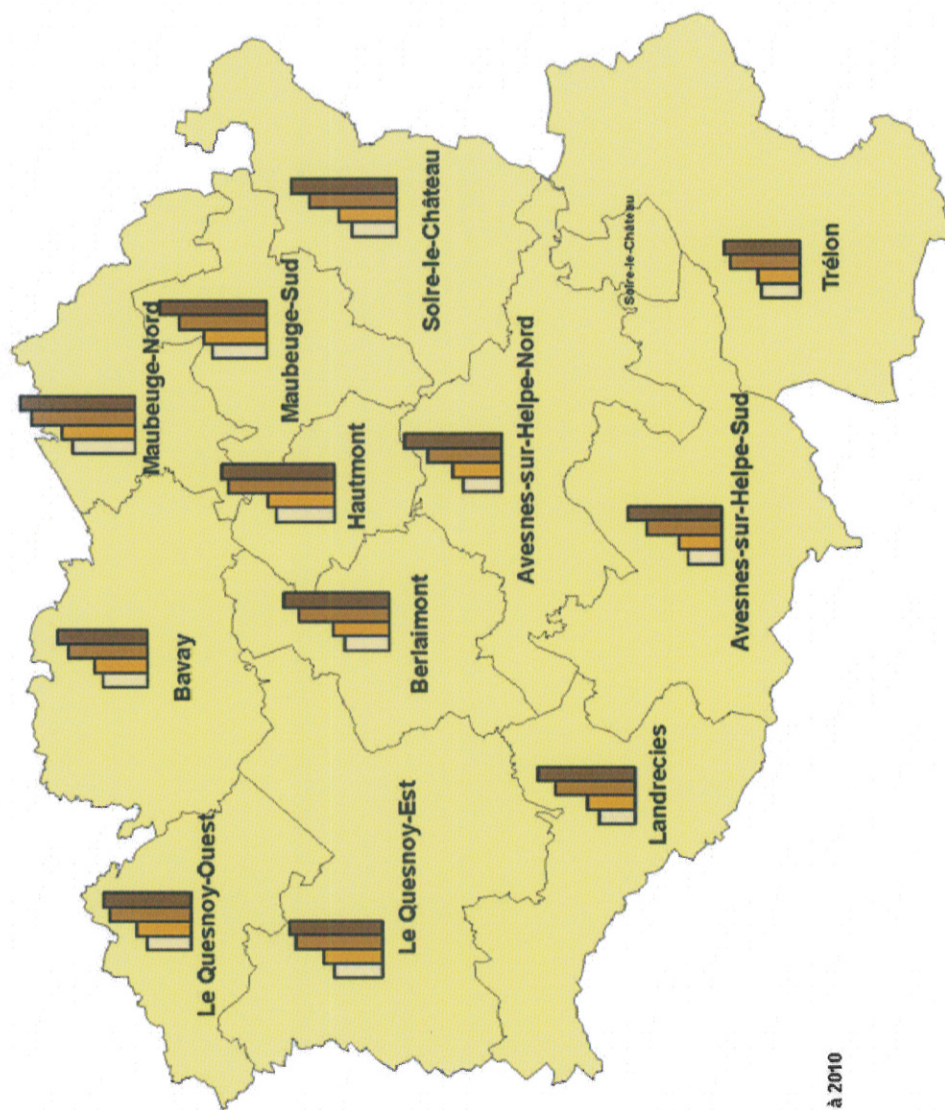


Source : EDE-2010

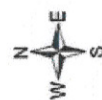
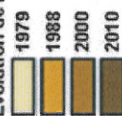
1:300 000

CARTE 3

Des territoires inégalement marqués par l'évolution de la SAU moyenne



Evolution de la SAU moyenne de 1979 à 2010



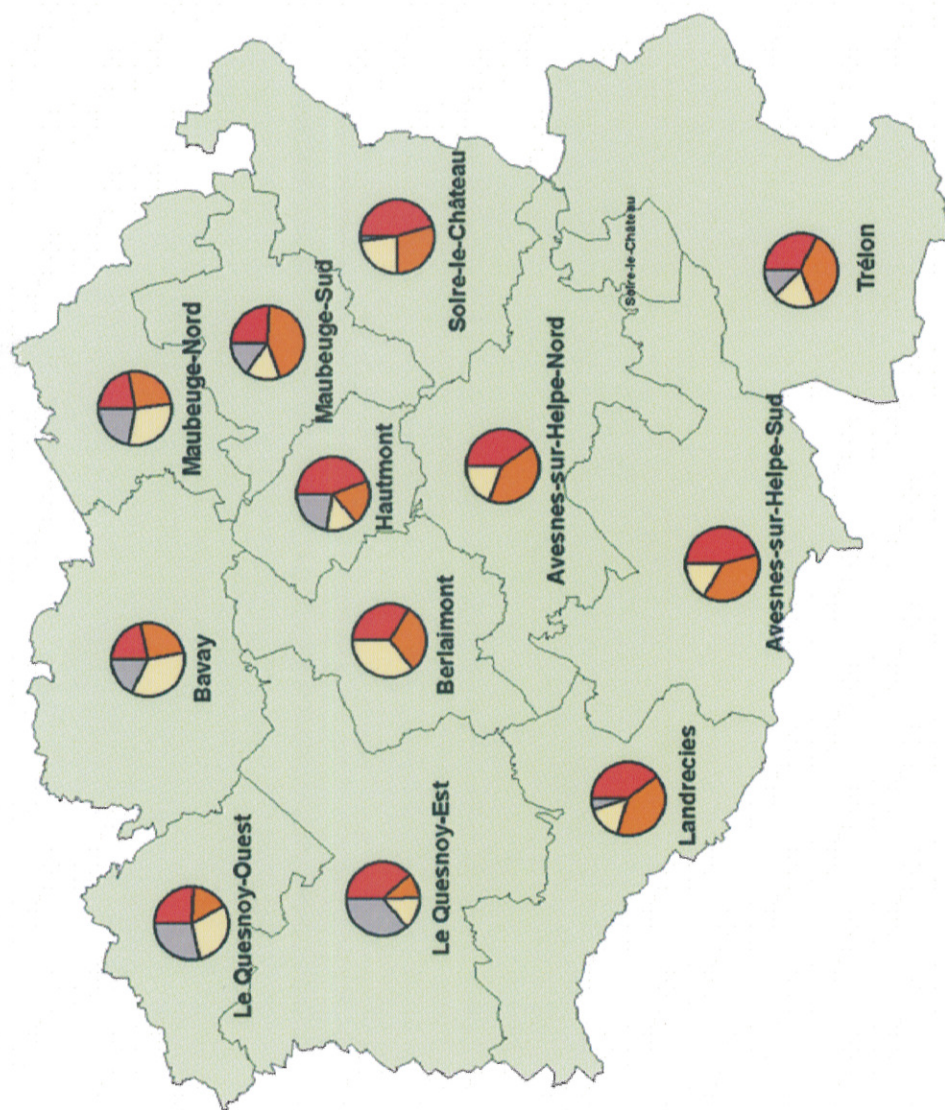
Source : Chambre d'agriculture et RGA - 2010

0 4 8 16 Km

1:300 000

CARTE 4

Un élevage bovin très présent avec une dominante laitière au sud



Types d'élevages
Répartition en pourcentages

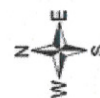
- bovins lait
- bovins mixtes (VL + VA)
- bovins viande
- sans bovin

CARTE 5

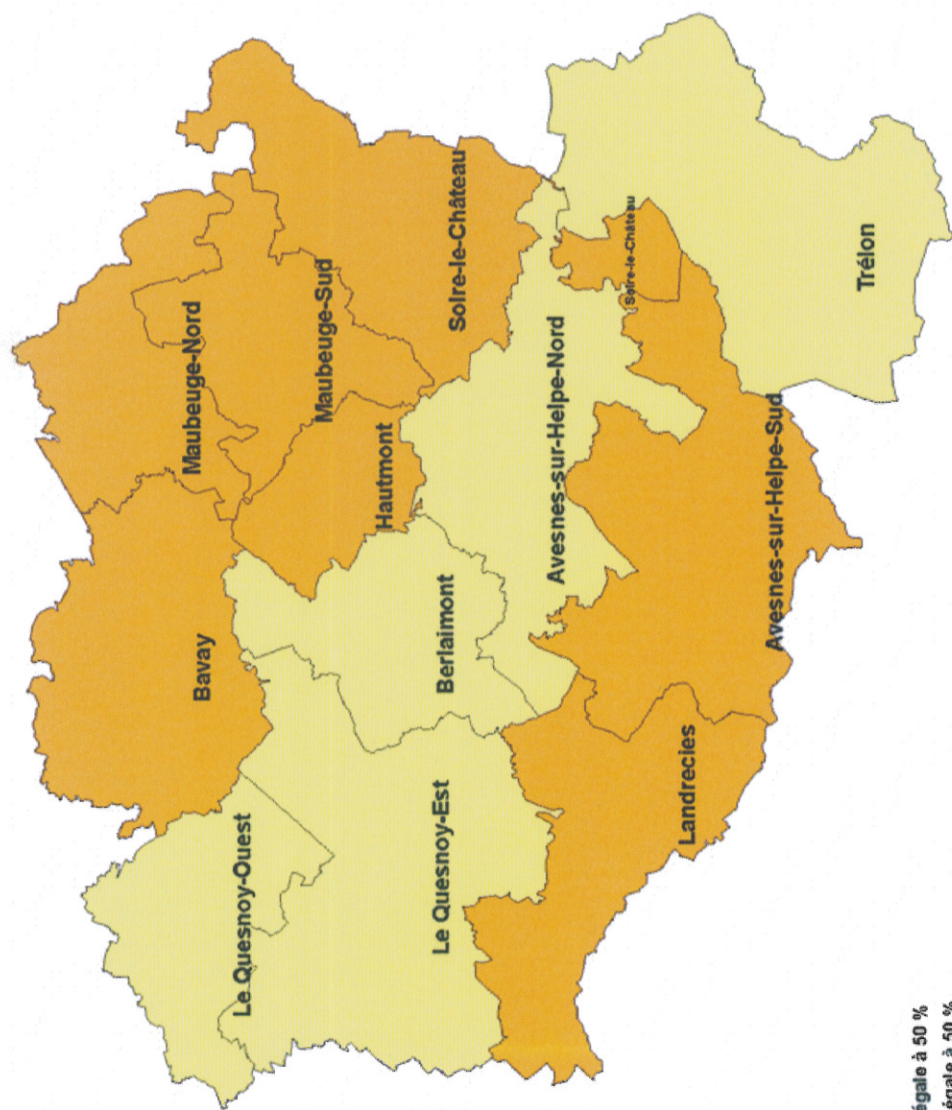
Source : EDE- 2010

0 4 8 16 Km

1:300 000



Répartition des élevages suivant leur régime sanitaire (RSD, ICPE)



- Dominante RSD supérieure ou égale à 50 %
- Dominante ICPE supérieure ou égale à 50 %

CARTE 6

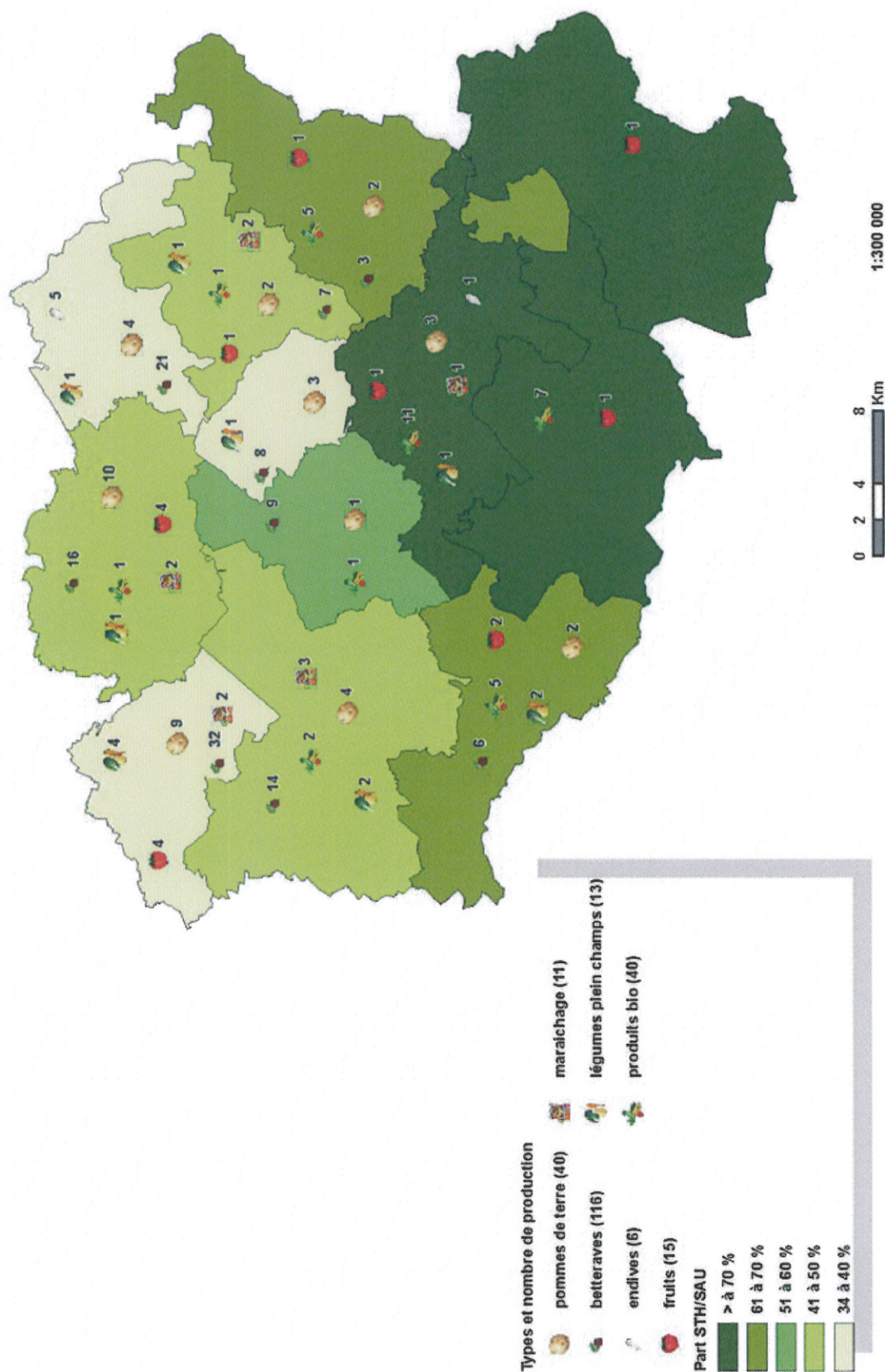
Source : Chambre d'Agriculture 2010

0 4 8 16 Km

1:300 000

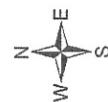
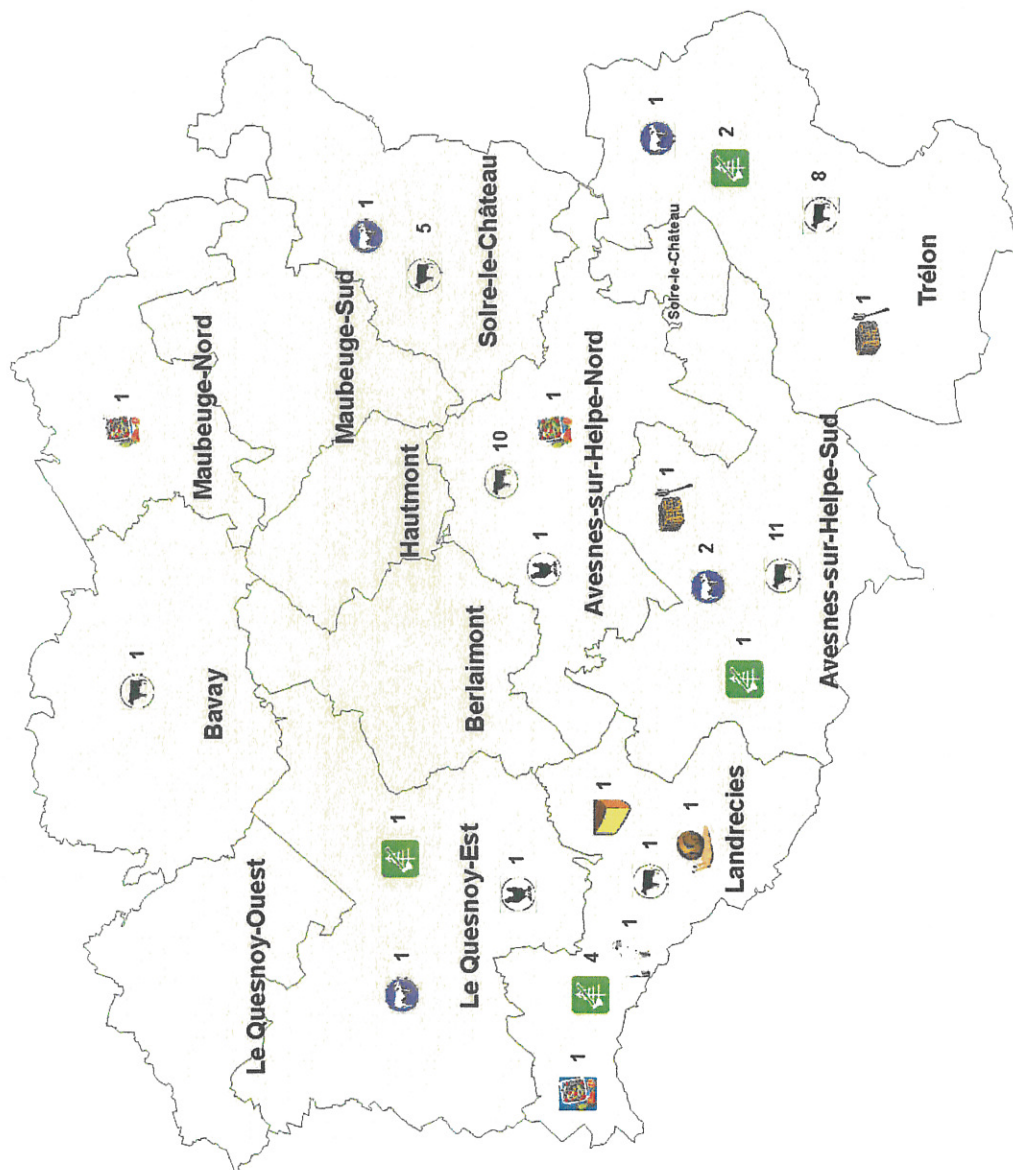


Des grandes cultures au nord, une dominante de prairies et cultures fourragères au sud



CARTE 7

Une agriculture biologique majoritairement localisée en Thiérache

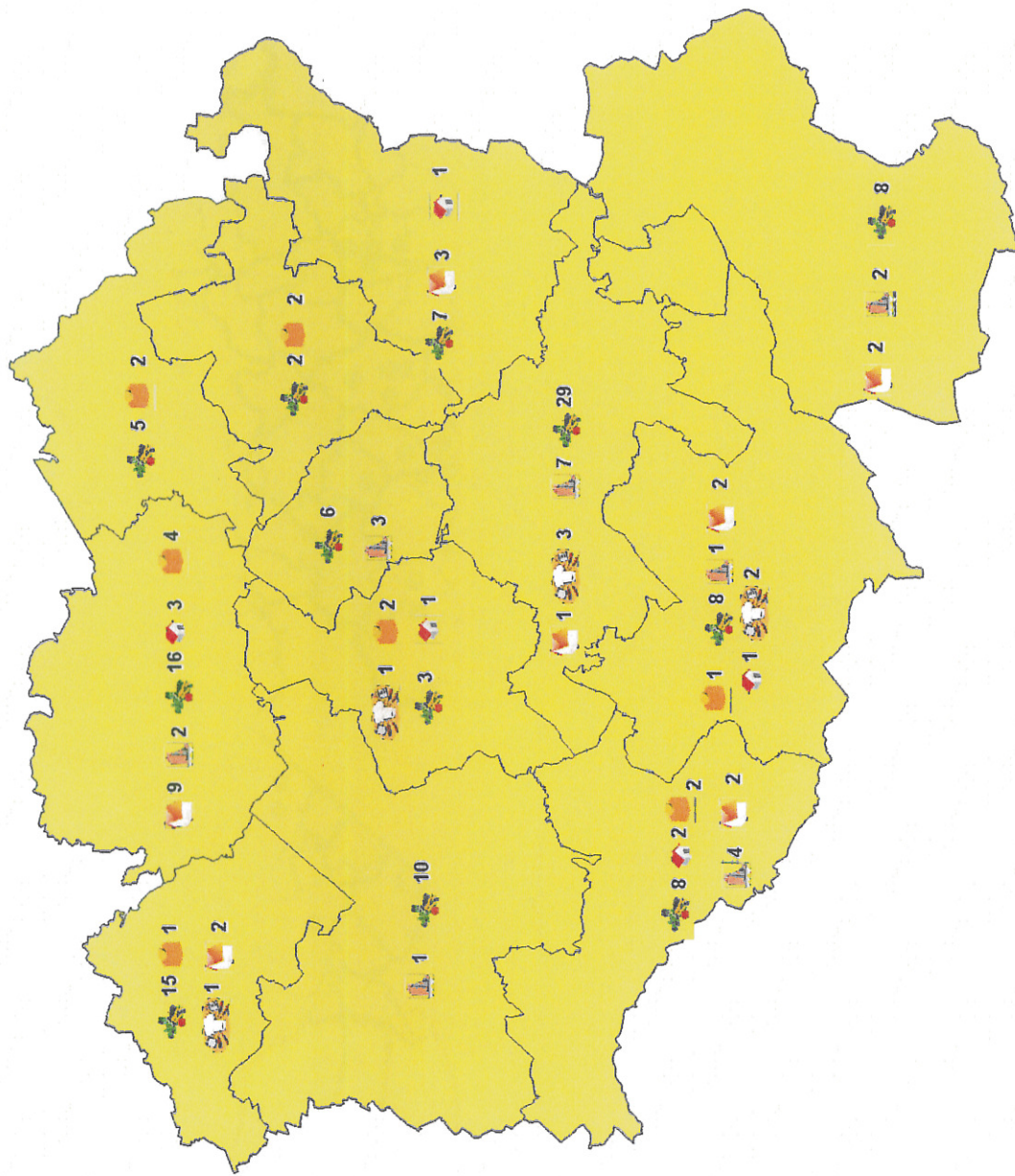


Source : GABNORD- 2010

Une diversification plus marquée dans la partie centrale nord - sud

Nombre et répartition des différents
types de diversification

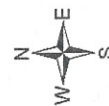
-  accueil (8)
-  auberge (7)
-  hébergement (23)
-  transformation produits (20)
-  vente produits (117)
-  autres (14)



Source : Chambre d'agriculture enquête 2010

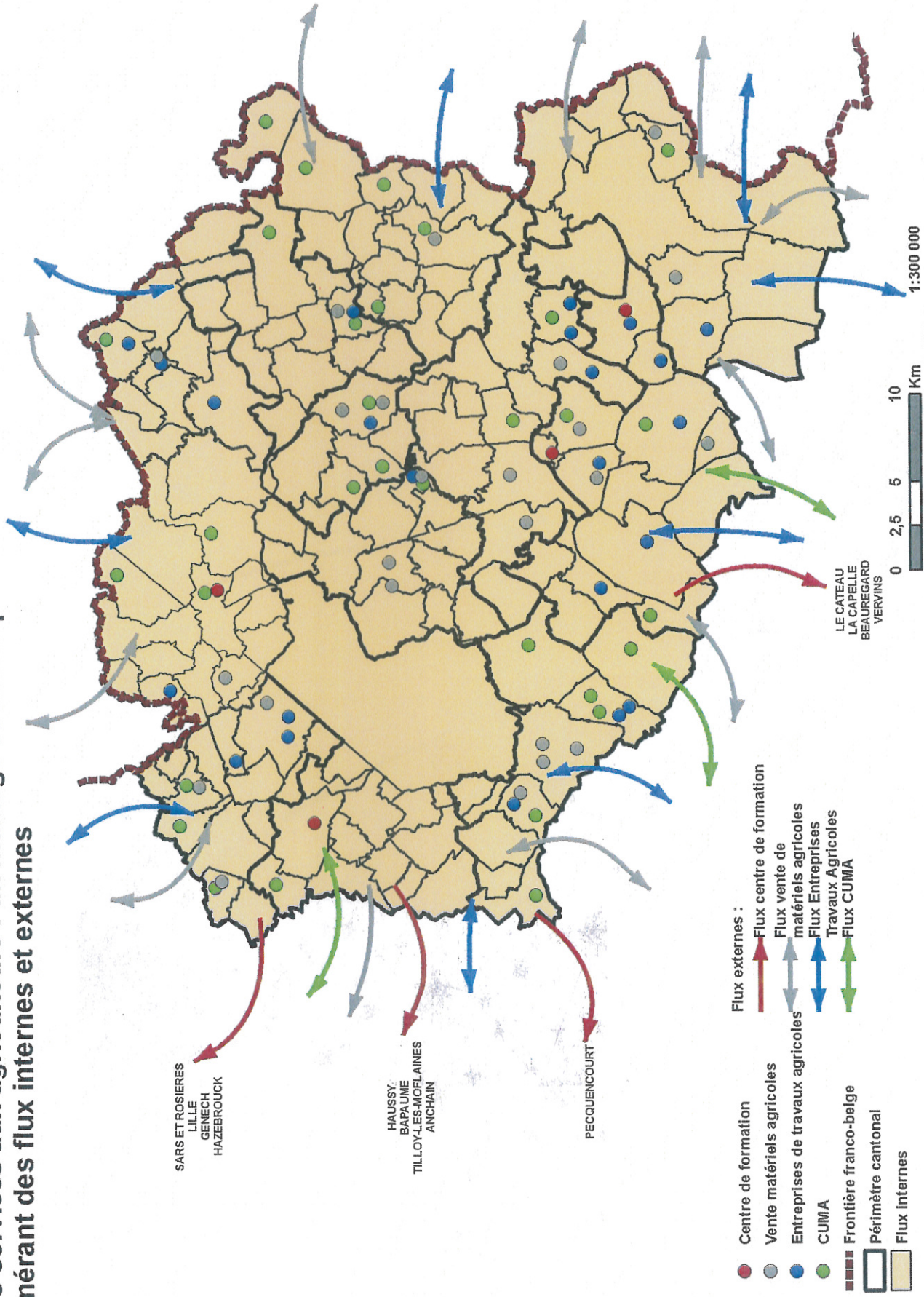
0 4 8 16 Km

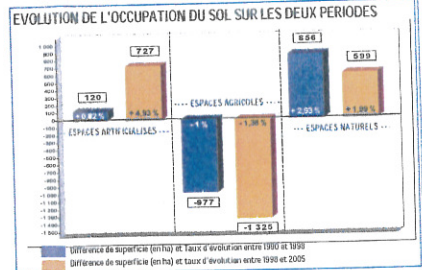
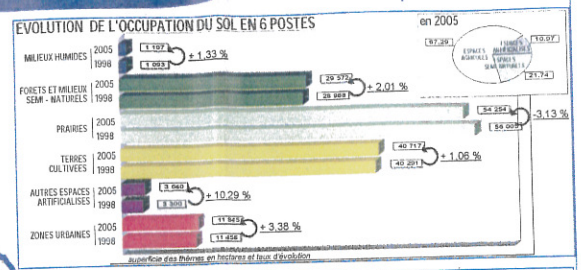
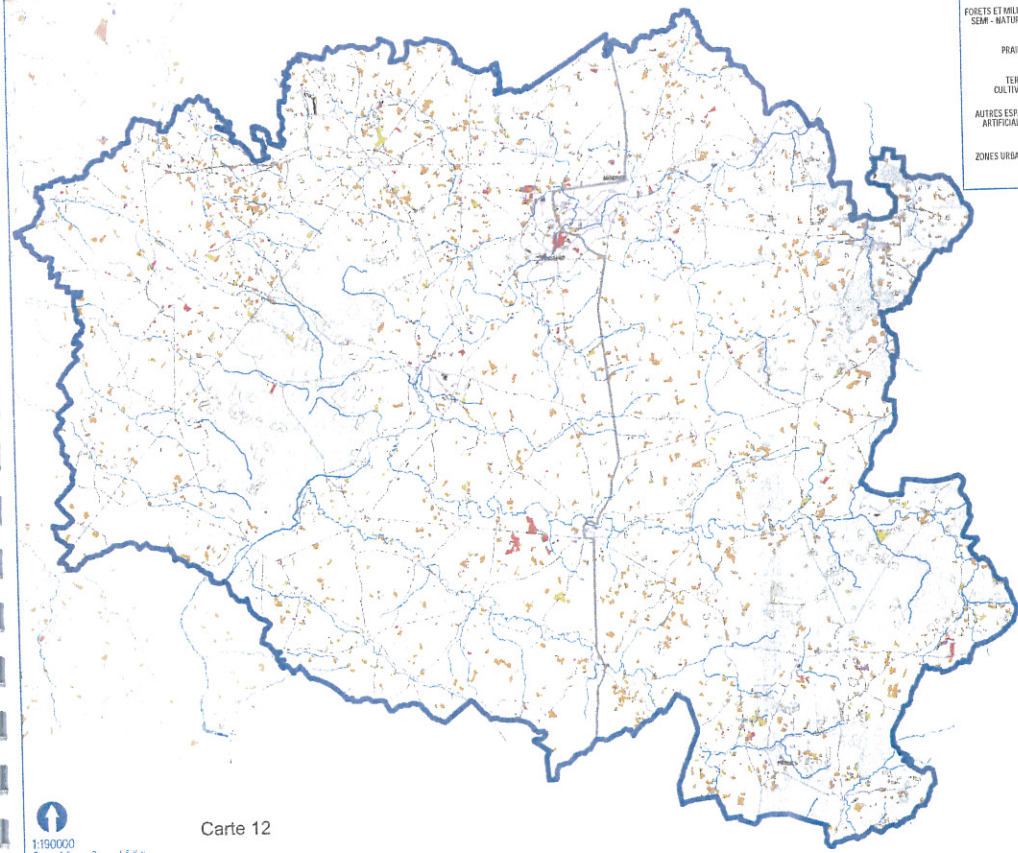
1:300 000



CARTE 9

Des services aux agriculteurs : un maillage économique générant des flux internes et externes





Légende :

BILAN DES MUTATIONS D'OCCUPATION DU SOL ENTRE 1998 ET 2005

ÉVOLUTIONS 1998-2005	ESPACE ARTIFICIALISÉ	ESPACE AGRICOLE	ESPACE SEMI-NATUREL
ESPACE ARTIFICIALISÉ	104 ha	60 ha	23 122 ha
ESPACE AGRICOLE	703 ha	4270 ha	609 ha
ESPACE SEMI-NATUREL	202 ha	15 ha	2711 ha

Source: SCOT de l'Avesnois, 2005

16 620 ha de mutations (11.8% du territoire)

Réseau hydrographique
 Limites communales
 Limites nationales
 Limites départementales

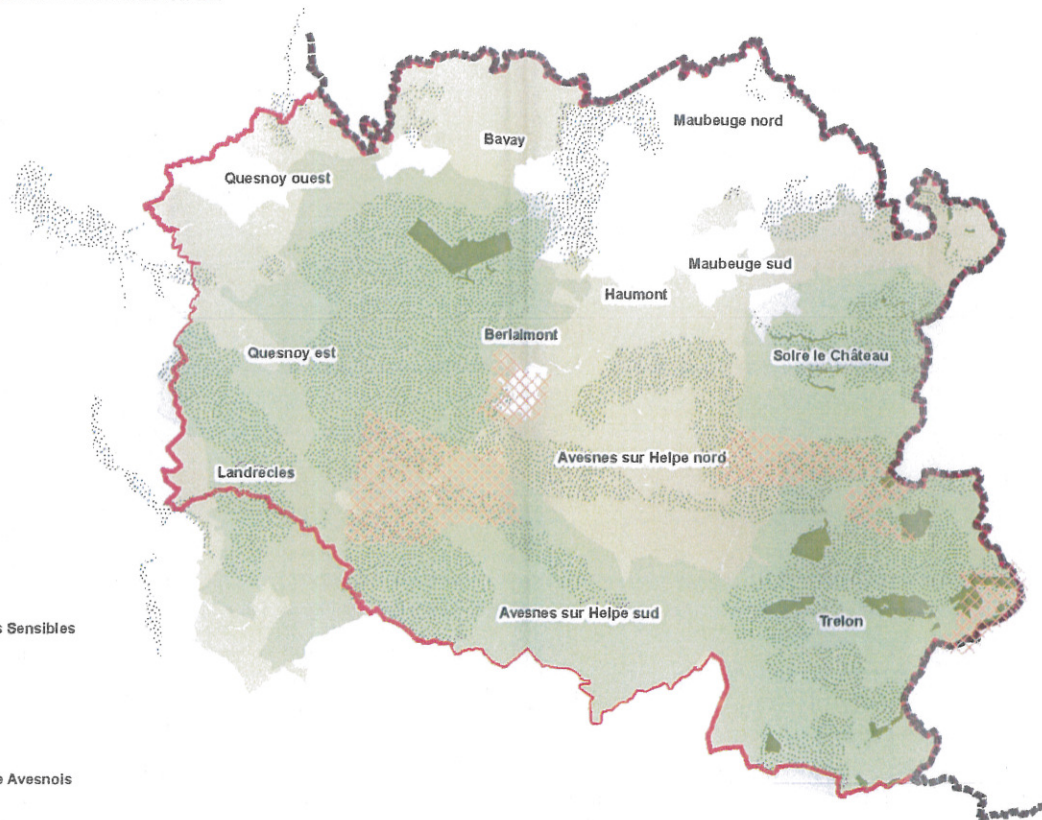
Occupation du sol en 2005
 Espaces agricoles
 Espaces semi-naturels
 Espaces artificialisés

Une agriculture cohabitant avec une multitude et une superposition de zonages environnementaux

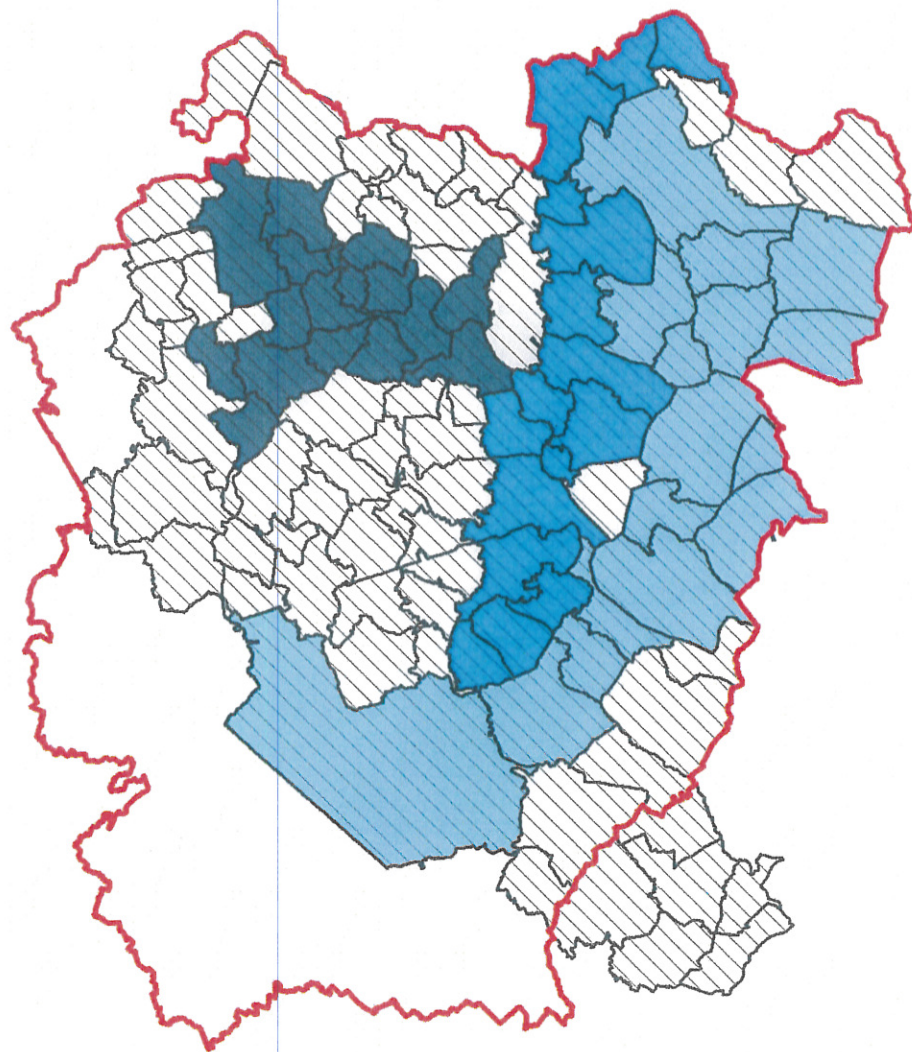
-  zones Espaces Naturels Sensibles
-  natura 2000 (sic2005)
-  znleff1
-  znleff2
-  Parc Naturel Régional
-  Frontière franco-belge
-  périmètre SCOT Sambre Avesnois

CARTE 13

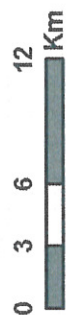
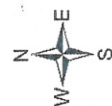
Source : Parc naturel régional et ministère environnement 2010



Une superposition du SAGE et des PPRI



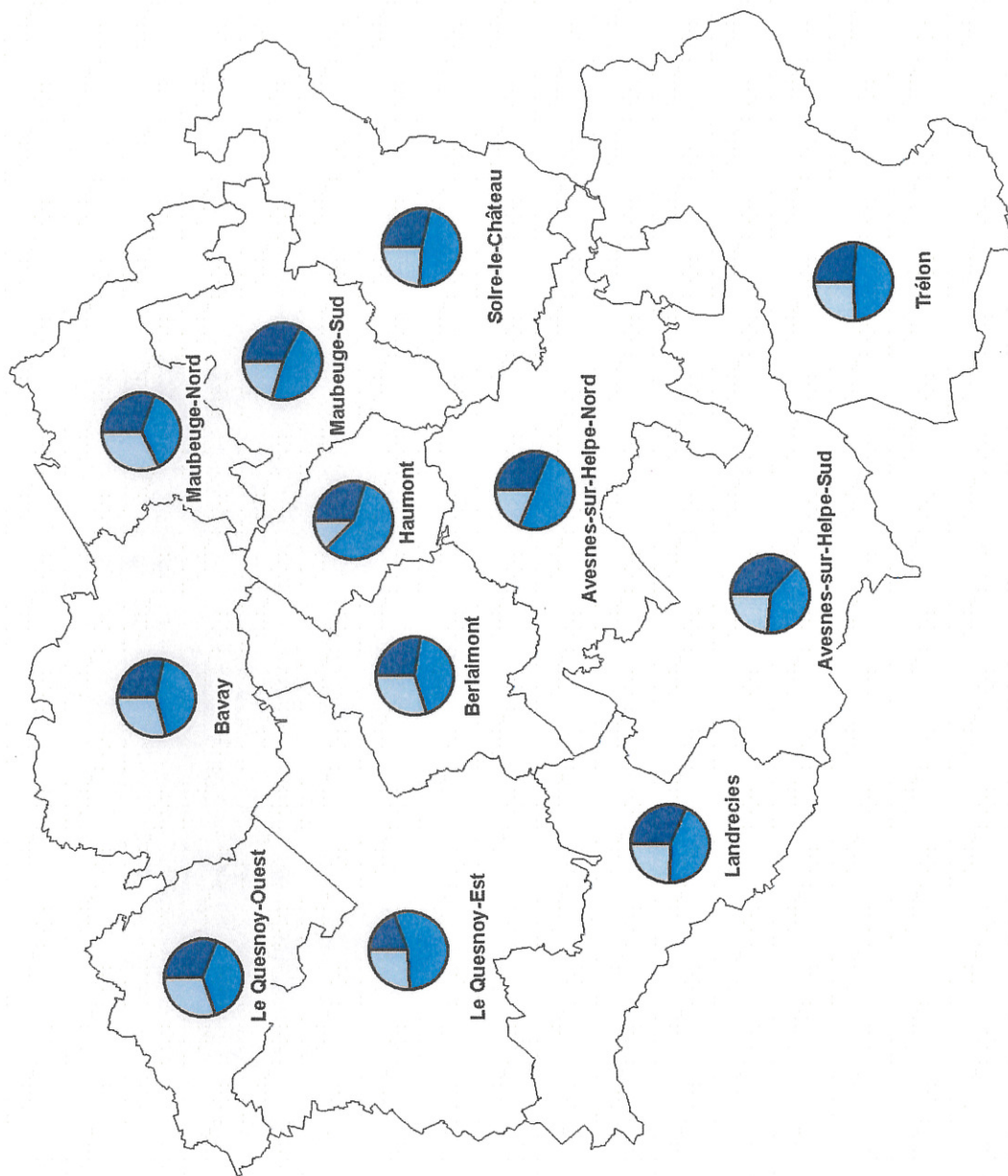
- périmètre scot sambre avesnois
- SAGE
- PPRI de la vallée de l'Helpe Mineure
- PPRI de la vallée de l'Helpe Majeure
- PPRI de la vallée de la Solre
- communes hors SAGE



1:350 000

Source : DDTM 2010 et syndicat mixte PNR avesnois 2004

Des exploitants assez jeunes en lien avec la dynamique laitière



0 2,5 5 10 Km
1:300 000

Source : CFE Chambre d'agriculture 2010

Une agriculture soumise à de multiples pressions

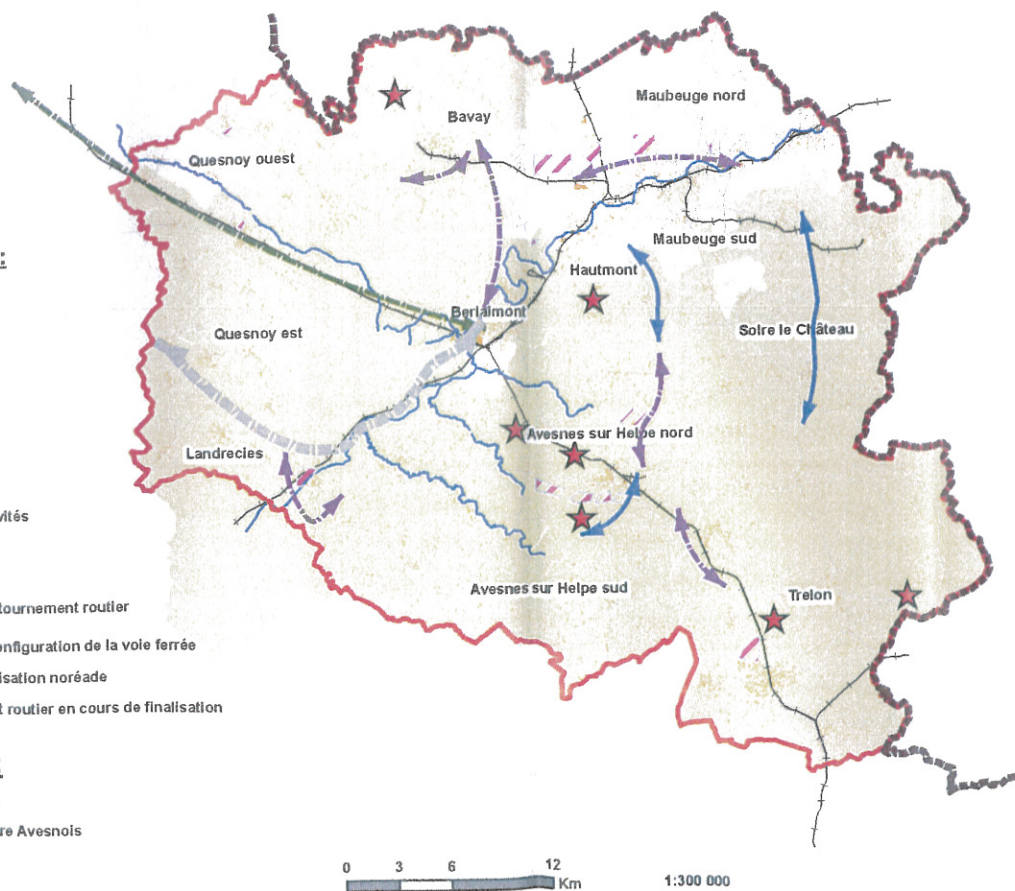
Enjeux liés à :

La pression foncière :

-  Habitat
- Réseaux de transport**
 -  fluviaux
 -  routes secondaires
 -  ferroviaires
- Zones d'activités**
 -  projets de zones d'activités
- Infrastructures**
 -  Carrières
 -  projets de contournement routier
 -  projets de reconfiguration de la voie ferrée
 -  projet de canalisation nordée
 -  contournement routier en cours de finalisation

Autres éléments :

-  Frontière franco-belge
-  périmètre SCOT Sambre Avesnois
-  Parc Naturel Régional



CARTE 16

Source : Chambre d'Agriculture Nord - Pas de calais- enquête 2011



SCoT Sambre Avesnois
Une vision d'avenir

Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois
Mairie d'Avesnes-sur-Helpe • 13, place du Général Leclerc • BP 208 - 59363 Avesnes-sur-Helpe cedex
Tél. 03 27 56 57 58 • Fax : 03 27 56 57 55 • e-mail : scot.sambre.avesnois@orange.fr • www.scot-sambre-avesnois.com